



Le Petit Colporteur

Racines en Faucigny - Société d'histoire locale

Année 2014 - N°21 - 10 €





Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Bonneville vue par les voyageurs
- 8 La bastonnade de Bonneville du 13 février 1848
- 13 Pellionnay
- 14 Diphtérie à Saint-Jean-de-Tholome
- 16 Photos de l'ancien temps à Marcellaz
- 18 1860 : Où sont-elles les mairies de notre canton ?
- 23 A la recherche des moulins à eau de Contamine-sur-Arve
- 27 Histoire de clocher
- 32 Légende de la Gogue
- 33 Problèmes d'école au tournant du XX^e siècle à Faucigny
- 37 François Jacquard : un Onnionais illustre
- 46 Ecole de Juffly hameau de Fillinges 1951-1952
- 47 Le pèlerinage de Peillonex
- 50 Pauvres et vagabonds
- 52 1713-2013 Tricentenaire de l'accession de la Maison de Savoie à la dignité royale
- 55 Le pipe-lait de Mégevette
- 58 Les étangs de Bonneville
- 61 Bonneville et son « bourneau »
- 69 Médecin des villes, médecin des champs
- 74 L'Action Républicaine à Saint-Jeoire en Faucigny
- 77 Séjour à Fillinges des grands-parents maternels de Michel Rocard
- 83 Pénurie alimentaire pendant la guerre de 1939-1945

Les auteurs du Petit Colporteur N°21 :

Beautemps Gentiane
Carrier-Dalbion Gilles
Chavanne Yannick
Chavigny Francis
Constantin De Magny Claude
Corbet Gabriel
Détharré Dominique
Donche Monique
Dutailly Didier
Félsaz Claudette
Gevaux Marie-Dominique
Mercier Pierre
Périllat Géraldine
Pessey-Magnifique Michel
Poncin Alice
Rey-Millet Jeanne
Rey-Millet Marie (†)
Ruckebusch Jean-Luc
Sermondadaz Aimé
Thévenod Denis

Pour tout savoir sur les aquarelles d'Annick Terra Vecchia, qui a mis à l'honneur cette année Bonneville, se reporter page 84.

Editorial

Depuis que la Savoie est entrée dans l'ère industrielle et touristique, sa prospérité et sa renommée en ont fait une région française attractive. Les Savoyards sont sans doute très contents de leur situation, mais ils oublieraient assez facilement ce que l'on disait d'eux jusqu'au début du XX^e siècle et qui n'était pas très flatteur. Lorsqu'on disait « *C'est un Savoyard !* », voilà un préjugé anti-savoyard dont nous trouvons de nombreux exemples.

Le maladroit Pichenot, promu archevêque de Chambéry en 1863, écrivait dans sa première lettre pastorale à ses ouailles savoyardes « *la Savoie nous était à peine connue, nous avons seulement rencontré dans notre enfance cette noire tribu de petits montagnards !* » (en parlant des ramoneurs).

Ou bien quand une bonne âme demanda un jour à un de ces braves Savoyards, après l'Annexion : « *Je m'étonne qu'en trois ans vous ayez si bien appris le français. Quel langage parliez-vous auparavant ?* », celui-ci malicieux lui rétorqua « *Auparavant, Monsieur, nous ne parlions pas...* »¹.

Or il fallu l'arrivée des romantiques, des écrivains, des poètes et des peintres pour exalter la beauté des lieux afin que des touristes en quête de découverte viennent visiter notre région. Plus tard, la conquête des sommets grisa les alpinistes.

Dans de larges extraits d'auteurs de cette époque sur Bonneville, Géraldine Périllat a su sélectionner les meilleurs passages pour nous faire découvrir cette ville si attachante. Mme Détharré s'est appliquée à retracer l'histoire de cette place du Parquet désormais restaurée, et M. Dutailly nous conte l'histoire d'honnêtes passants bonnevillois battus sans raison par un carabinier...

Dans ce numéro 21 Bonneville est mis à l'honneur, car depuis 2011 une rubrique lui est consacrée, ce qui ne manque pas d'attirer la curiosité historique des bonnevillois.

Annick Terra-Vecchia, avec la puissance de sa narration graphique habituelle, a composé trois aquarelles de quartiers typiques de la Bona Villa.

J'aimerais également remercier Gilles Carrier-Dalbion pour son article sur l'anniversaire du 3^e centenaire de l'accession de la Maison de Savoie à la dignité royale.

Bien sûr, le *Petit Colporteur* a poursuivi sa marche à travers notre contrée et je remercie celles et ceux qui, par l'originalité de leurs textes, font revivre l'histoire des gens dans leur travail, leur intelligence, leurs soucis et leurs joies, façonnant ainsi le monde dans lequel nous vivons.

Le *Petit Colporteur* se tourne aussi vers son avenir, vous avez remarqué je l'espère son évolution dans sa présentation et la diversité de ses articles.

Peu à peu aussi l'association s'est agrandie et déjà une vingtaine de membres a rejoint le cercle.

Depuis deux ans nous proposons à la fin de l'été un voyage de découverte de notre pays, cela continuera. En tous cas soyez fidèles à cette revue dont les membres rédacteurs s'adonnent avec courage, persévérance et ténacité à le préparer.

Un grand merci à tous ceux-ci !

C'est la dernière fois que je présente cet éditorial, après avoir été le président fondateur de cette revue il y a vingt ans. J'ai décidé de passer le flambeau, j'éprouve le besoin de quitter cette fonction pour éviter une usure qui me guette et puis aussi pour qu'une autre fenêtre s'ouvre sur un renouveau.

Un changement est toujours source de progrès, ne soyons pas craintifs !

Merci à tous ceux qui pendant vingt ans furent de bons collaborateurs et j'espère que le **Petit Colporteur** continuera avec encore plus d'innovations.

Qu'il trouve auprès des lecteurs l'indispensable savoir de notre histoire... !

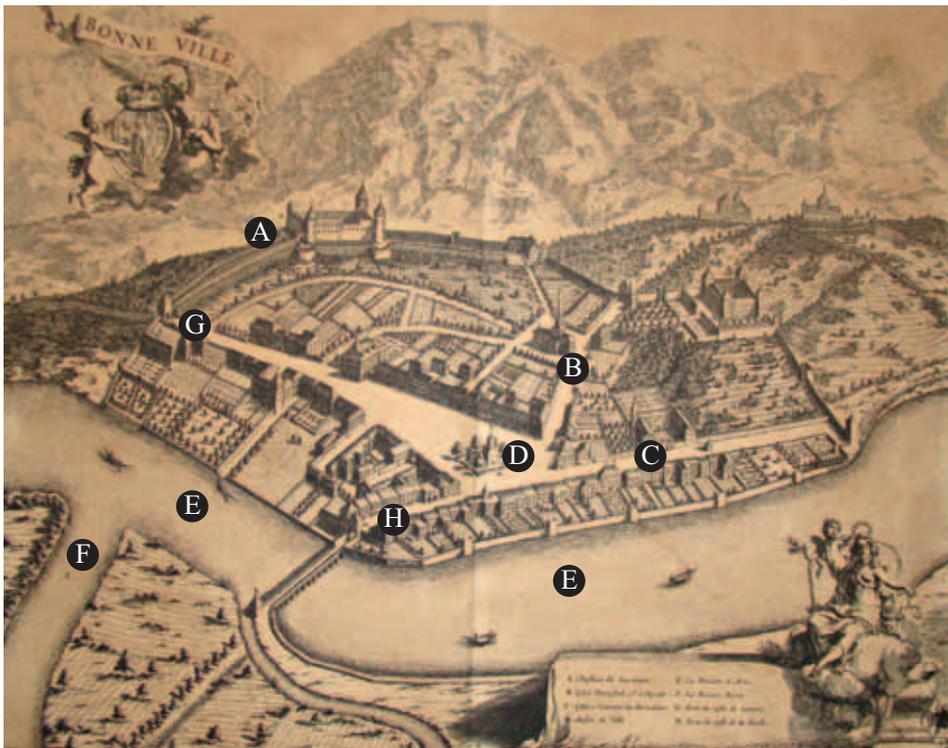
Merci à vous tous,

Le Président,
Michel Pessey-Magnifique

1 - « La Haute Savoie - Récits d'histoire et de voyages », Francis Wey (1865).

Bonneville vue par les voyageurs

Malgré les difficultés et l'inconnu, les Alpes ont été traversées à toutes les époques. C'est un lieu stratégique, voie de passage entre la France et l'Italie, entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Les hospices construits au sommet des cols par les moines en sont la preuve. Cependant, pendant longtemps, les voyageurs passaient mais ne s'arrêtaient pas : les Alpes n'étaient pas le but du voyage, seulement une étape ; on ne s'éloignait pas des routes principales menant aux grands cols.



*Theatrum Sabaudiae XVIII^e siècle :
l'Arve, la place et le château*

- A Chateau du Souverain*
- B Eglise paroissiale é Collégiale*
- C Eglise é couvent des Barnabites*
- D Maison de Ville*
- E La rivière d'Arve*
- F La rivière Borne*
- G Porte du costé de Genève*
- H Porte du costé de La Roche*

Dans les récits, les descriptions des voyageurs sont très succinctes et il y a beaucoup d'inexactitudes. Le Faucigny, par exemple, est en grande partie à l'écart puisque ne possédant pas de grands cols en direction de l'Italie : il ne bénéficie que de très peu de visiteurs.

Puis, à partir du XVIII^e siècle surtout, on voit apparaître un nouveau type de voyageurs : les jeunes aristocrates anglais. Après ou pendant leurs études, ils partaient pour « Le Grand Tour »*, un long voyage (France, Allemagne, Suisse et surtout Italie) à travers l'Europe qui leur permettait de parfaire leur instruction politique et artistique. Cela devint même un passage obligé, nécessaire, sorte de rite de passage pour devenir un « complet gentleman », acquérir bonne éducation et reconnaissance sociale. La plupart du temps, on ne s'écar-

tait pas du circuit ; on se devait d'avoir vu ce qu'il fallait voir pour le raconter en rentrant. Petit à petit, depuis Genève, les voyageurs partent en excursion aux Glacières de Chamouny avant de reprendre leur route. Et la mode est lancée. Au XIX^e siècle, la région est de plus en plus fréquentée : les Alpes deviennent un but en soi, on vient prendre les bains à Saint-Gervais, voir la Mer de Glace, on vient de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, etc. Et à son retour, on raconte son voyage. Des dizaines de récits ont été publiés par des auteurs célèbres tels que Victor Hugo, Théophile Gautier ou Goethe, mais aussi par d'illustres inconnus, plus ou moins talentueux. Certains ont d'ailleurs copié sans vergogne sur leurs prédécesseurs !

Evidemment, pour aller de Genève à Chamonix, il fallait passer par Bonneville. C'est comme cela que nous avons quelques pages qui concernent notre ville, souvent simplement quelques mots, une phrase, ou plus rarement un passage entier. Bien sûr, ces voyageurs appartiennent

* Noté de la même façon en anglais.

à une classe sociale élevée, à l'élite, et les récits sont pétris de ce sentiment de supériorité qu'ont les citadins envers la campagne et les paysans, mais cela nous donne quand même une assez bonne idée de l'aspect de Bonneville et surtout de l'opinion des voyageurs, qui n'étaient d'ailleurs pas très tendres !

Bonneville : triste ou gaie ?

Tout d'abord, attardons-nous sur le sentiment général des voyageurs sur « Notre Bonneville ». Les avis sont très partagés. Cela va de « sous-préfecture riante et gaie »⁽¹⁾, à « triste village triangulaire »⁽²⁾, de « jolie petite ville »⁽³⁾ à « endroit d'air triste et solitaire »⁽⁴⁾. Mais les auteurs ne précisent pas forcément s'ils arrivent avec le soleil ou la pluie, un jour de marché animé ou un jour ordinaire, ce qui peut tout changer, comme arriver après le coucher du soleil : « nous y entrâmes de nuit, elle nous parut charmante. Une grande place plantée d'arbres, une fontaine au milieu bordée de maisons, qui nous paraissaient assez belles ; les fenêtres en étaient éclairées, les gens fort honnêtes et polis, tout contribuait à nous en donner une assez grande idée ; mais le jour lui ôta une partie des agréments que nous lui croyions, les maisons parurent assez vastes, mais délabrées. »⁽¹¹⁾.

Evidemment, son nom prête aux moqueries faciles et certains ne s'en privent pas ! [Bonneville] « ne mérite guère le nom qu'elle porte : elle ne nous parut bonne ni à voir ni à habiter : elle mériterait plutôt celui de triste ville, car sa structure et les montagnes qui l'entourent lui donnent une apparence sauvage. »⁽²¹⁾ ; ou encore, « Arrêtons-nous donc, puisque la fatigue et la faim l'exigent, et entrons dans Bonneville, si tant est qu'il y ait sur la terre un seul lieu qui par sa parfaite coopération avec la Sagesse Suprême mérite de porter un tel nom. »⁽²⁷⁾

Cependant, Bonneville a bien quelques atouts, résumés sous la forme d'un poème par un certain David Dunant : « Du charmant Faucigny nous sommes au chef-lieu ; Qu'y verrons-nous ? - La place ! elle est triangulaire ; Des avocats ! - Fuyez leurs griffes, leur colère ! C'est là tout ; voyageurs, dites-lui vite adieu ! Mais, non ! Du vieux château voyez les tours encore ; Au pont, le monument qui si bien le décore. Honneur aux habitants ! Ils ont fait un bon choix ; J'aime cette statue à la vertu dressée ; Des bienfaits de Félix le peuple a la pensée. »⁽⁶⁾

Terminons cette vue d'ensemble par quelques remarques positives : « Cette petite ville est située sur les bords de l'Arve, dans l'endroit où la vallée des bornes se présente le mieux dans toute son étendue et sa beauté. »⁽²⁷⁾. « Un grand marché orné de fontaines et

entouré de constructions élevées sur arcades ; une église assez grande, mais sans caractère d'architecture ; un ancien château fort et quelques édifices à l'usage des services publics : municipalité, tribunaux, gendarmerie, etc., tout cela donne à Bonneville un certain air d'importance. »⁽²⁸⁾. Mais la concurrence est rude : « Bonneville suffirait à amuser un parisien pendant huit jours, s'il ne se trouvait pas si proche des vallées de Maglans, de Sallenches et de Chamonix »⁽⁵⁾ ! Mais, encore une fois, cela dépend des points de vue : « Comme localité, c'est un peu moins momie que Sallenches ! »⁽¹³⁾.

Premières impressions

Entrons donc dans Bonneville à la suite de nos voyageurs par la route de Genève, avenue rectiligne bordée d'arbres de tout son long : « nous approchions Bonneville par une allée d'une magnifique espèce de peupliers pleureurs »⁽³⁾ ou, comparaison peut-être un tantinet exagérée : « on arrive à Bonneville par une chaussée qui le dispute en beauté à celle de Versailles »⁽¹²⁾ ! A leur arrivée, les voyageurs ne manquent pas de souligner la situation géographique de la ville, plutôt appréciée, tapie entre la Pointe d'Andey (autrefois appelée le Brezon) et le Môle : « la cité s'étale au milieu de ses montagnes revêtues de sinople et d'argent, pareille à un phalanstère champêtre »⁽⁸⁾ ; « pittoresquement situé dans une fertile vallée, dominé à droite par la cime escarpée du Brezon et à gauche par le versant du Môle »⁽⁹⁾ ; « surmontée par le Môle, énorme pain de sucre couvert de pâturages »⁽⁵⁾ – après Versailles, Rio ! C'est donc à partir de Bonneville que la vallée se resserre et que l'on commence vraiment à changer de dimensions ; la haute montagne est toute proche et les voyageurs ne s'y trompent pas : « Cette ancienne capitale du Faucigny est comme la première porte des Alpes, dont les piliers sont deux grands pics, le Mole et le Brezon, aux pieds desquels la ville est bâtie »⁽⁷⁾ ; « c'est la clef de toute la vallée savoisienne, et là seulement





Sous les arcades



Place et rue Décret

commencent les sites grandioses qui donnent rendez-vous aux touristes des deux mondes. »⁽¹⁰⁾ ; « Ici commencent les montagnes des Alpes, dont l'une, bordée par des forêts, s'élève immédiatement au-dessus de la rive opposée de l'Arve. »⁽³⁾. Finalement, c'est à partir de Bonneville que l'expédition devient une aventure sérieuse !

La place, lieu de vie, cœur de la ville

La route nous mène droit sur la place, assez spacieuse par rapport à la taille de la ville, où nous pouvons faire une pause, bien méritée après la demi-journée de voyage depuis Genève : « Au centre de la ville est ménagée une place très irrégulière où convergent les quatre rues principales. Sur cette place, on voit quelques arbres, une fontaine, une halle et de vieilles maisons à arcades »⁽²⁰⁾.

C'est évidemment l'endroit où il faut être vu. Töpffer, le Genevois, qui avait l'habitude de passer à Bonneville lors de ses voyages avec ses étudiants, a toujours une petite pique : « Bonneville est l'une des grandes villes de la Savoie. Cela se reconnaît tout de suite à la grande place, qui est plantée d'arbres sous lesquels se promènent des sous-lieutenants en petite tenue et des messieurs en paletot. Tous fument le cigare, plusieurs ont un lorgnon dont ils nous lorgnent pour nous voir passer. Le lorgnon, à lui tout seul, est un des signes les plus exquis de civilisation et de grande ville. »⁽¹⁸⁾. L'ethnologue Van Gennep, qui a élu domicile à Bonneville pour ses recherches sur le Faucigny, raconte : « Citoyen temporaire de Bonneville, en Haute-Savoie, je m'y suis cet été gondolé à maintes reprises, comme il convenait. Car sachez que Bonneville est bâti en triangle autour d'une place qui a, selon les gens du pays, la forme d'une gondole. Au centre de la place, une allée de beaux platanes et une fontaine ancienne ; autour des platanes, un triangle de larges voies, tenues propres ; et faire le tour de la place des heures durant, inlassablement, en suivant le milieu de ces voies, c'est se gondoler : ô joies des petites villes ! »⁽¹⁹⁾.

Porte d'entrée vers les hautes Alpes, Bonneville était une étape relais entre Genève et Chamonix. Après environ 4 heures de voyage depuis Genève, il fallait faire reposer les chevaux. La diligence s'arrête sur la place : « On relaie, à Bonneville, sur la grande place, et l'arrivée des diligences, chaque jour y est un événement. Les badauds s'assemblent, et curieusement viennent contempler les particuliers qu'amène la grosse machine, comme si les touristes qui passent, offraient des curiosités bien spéciales et n'étaient pas, en somme, des bipèdes configurés comme tous les autres ! On rend, d'ailleurs, aux badauds leur contemplation avec usure. »⁽¹³⁾.

Quand les diligences étaient le seul moyen de locomotion, elles étaient l'attraction quotidienne de la petite cité : « ...il me semble que je vais revoir au tournant de la route ces énormes berlines à robe jaune, à capuchon noir, que les postillons enlevaient avec leur attelage de six chevaux, au claquement des fouets, au bruit des grelots. Elles existaient encore il y a une vingtaine d'années et je les ai prises moi-même pour aller au collège de Bonneville, où je faisais mes études. Elles couraient sur la route allongée en rubans de queue, [...], bruyantes, animées de rires et de discussions, débouchaient à Bonneville, devant les arcades de la place silencieuse. Elles étaient le seul émoi de cette petite ville de province et, bien avant leur arrivée, les habitants qui n'attendaient personne semblaient en attendre quelque chose. Et vraiment elles avaient l'air d'arches de Noé, car il en sortait toujours du monde, des gens du pays surtout, des collégiens, des bonnes femmes qui se tendaient l'une à l'autre des corbeilles et des hottes, des maquignons avec leur gourdin clouté de cuivre et noué d'une lanière. Mais là-haut, au sommet de la diligence, il restait encore des voyageurs indifférents à cette ville [...], au vieux château qui sert de prison, à cette place ombragée d'arbres, à ses portiques semblables aux portiques des villes italiennes, qui abritent de la pluie et du soleil, sont le prétexte des rendez-vous de tous genres et concentrent le mouvement et la vie près des auberges ou des boutiques. C'est à ces

voyageurs blasés et impatients d'émotions plus fortes qu'une vieille femme tendait, au bout d'une longue perche, des paniers de fruits et de gâteaux, et la sébile où les gros sous résonnaient en tombant. » Puis, à la fin du XIX^e siècle, le train est arrivé : « jadis, Bonneville était la première étape de Genève à Chamonix ; les diligences et les chars à bancs y faisaient un bruit d'enfer, les hôtels regorgeaient de monde et de chevaux, et la bourse des Bonnevillois d'écus sardes et genevois. Il se fit en ce temps des fortunes, et la vie était joyeuse ; d'aucuns se ruinèrent. Se ruiner à Bonneville ! Cela paraît aujourd'hui impossible. La gare est loin, les autos passent vite, pas d'industrie, et s'étendant sur les vieilles maisons, et les places désertes, et les façades aux petits volets presque clos, l'ombre des grosses tours du château, aujourd'hui prison ! Tristement déchu La Bonne Ville des chartes à franchises savoyardes ! »⁽¹⁹⁾. On sent chez ces auteurs comme une petite pointe de nostalgie...

Qui dit étape, dit auberges

Pendant que les chevaux se reposent, profitons-en pour nous restaurer à l'hôtel de la Balance ou à l'hôtel de la Couronne. La qualité laisse parfois à désirer selon les voyageurs : « nous descendîmes dans une auberge remplie d'étrangers à cheval ou en voiture. Nous y fîmes un mauvais déjeuner-dîner, chèrement payé »⁽²⁵⁾ ; « Nous entrâmes à Bonneville à l'heure de la messe et du déjeuner. Mourant de faim, nous dûmes sacrifier la nourriture spirituelle à la temporelle. Un grand péché, mesdames ! Punis en ce monde, - le déjeuner fut exécrable - que Dieu nous le pardonne dans l'autre ! »⁽²⁹⁾. Mais d'autres sont satisfaits : « L'auberge de cette ville est bonne ; quelques chambres ont vue sur l'Arve et sur la vallée du Môle, que nous aurons à parcourir pour aller à Cluses »⁽¹²⁾.

Bonneville, ville de notables, hommes de loi et fonctionnaires

Partons maintenant à la rencontre des habitants. Tout d'abord, c'est à Bonneville, capitale du Faucigny, que « demeure M. l'intendant de la province : on doit le plaindre, s'il est obligé à résidence »⁽²³⁾ ! C'est également le siège du tribunal, et de nombreux hommes de lois (qui n'ont pas bonne réputation, d'ailleurs) y ont élu domicile : « on y trouve une foule d'avocats »⁽²⁴⁾ ; « l'on y voit des employés, des notaires, des procureurs et une prison »⁽²⁶⁾ ; « Les gens de loi se promènent sur la place, avant ou après l'audience ; ils sont, dit-on, fort bavards, intéressés et emportés... comme partout, au reste. Quel fléau social ! »⁽⁶⁾. La ville possède également

une garnison et cela se voit : « Sur la place, quelques soldats pauvrement habillés, commandés par de jeunes officiers mesquinement élégants, faisaient de l'exercice. »⁽²⁵⁾ ; « Pensez donc : il y a de la garnison : c'est tout dire ! Effectivement, un pantalon rouge, ça et là jette sa note vive et gaie dans l'uniformité des rues ; puis sous les arbres de la promenade, des tourlourous se voient, qui content fleurette à quelques bonnes d'enfants, et à la porte des cafés, des officiers sont assis, qui culottent des pipes. »⁽¹³⁾. Enfin, les jours de marché, la ville se réveille et la population se presse autour de la place : « Une animation particulière de la population, due au marché qui se tenait, ajoutait de la physionomie à l'ensemble. Les auberges et les cafés étaient remplis de monde. Les campagnards et les citadins se mêlaient partout en groupes, traitant de leurs affaires ; les boutiques étaient semblables à des ruches à l'entrée desquelles se pressaient entrants et sortants. Plusieurs cercles de jeunes gens, réunis aux angles et au milieu du marché devant les principaux cafés, s'occupaient vivement de discussions, sans doute politiques. »⁽²⁸⁾. Et chose importante : « Ses habitants sont honnêtes : ils font commerce de vins »⁽²²⁾ !

Ancienne et nouvelle églises : les voyageurs ne sont pas enthousiastes

Après le déjeuner, avant de continuer notre route, prenons le temps de parcourir un peu la ville et profitons-en pour aller voir l'église, derrière la place. Jusqu'en 1844, les voyageurs parlent de la première église, située sur l'actuelle place Emile Favre. Ils ne lui trouvent aucun charme et lui reprochent son odeur : « L'église est laide, mal éclairée et d'une odeur cadavéreuse qui révolte. »⁽²³⁾ ; « Nous ne pûmes tenir deux minutes dans l'église du lieu, où l'on avait inhumé depuis peu des cadavres puants, capables de méphitiser tout l'air d'une basilique aussi grande que Saint Pierre de Rome »⁽²⁾. Quant à la nouvelle église, elle n'est pas beaucoup plus appréciée : c'est « une église assez grande, mais sans caractère d'architecture »⁽²⁸⁾ ; « L'église, de style néo-grec, présente une façade d'une sécheresse extrême, des nefs divisées par de lourds piliers carrés, des voûtes à berceau couvertes de fresques, un autel et un retable surchargés de dorures. »⁽²⁰⁾. Seul, Théophile Gautier lui trouve un certain charme : « l'église, décorée à l'intérieur de feintes architectures exécutées à fresque, sent déjà l'Italie par le luxe de fleurs en papier et le clinquant de ses autels. On y devine, à cette profusion d'ornements naïfs, une dévotion plus passionnée que celle des contrées du Nord. »⁽¹⁴⁾



Château des sires de Faucigny

Château ou prison ?

Continuons notre visite par la prison, ancien château des sires de Faucigny qui surplombe la ville juste au-dessus de l'église : « *La prison domine les toits de ses tourelles et prend des airs de forteresse* »⁽¹⁴⁾ ; « *le château dont l'admirable position commande la ville et la campagne* »⁽³¹⁾, [les] « *tours blanches de la prison, un bâtiment très étendu qui domine la ville* »⁽³⁾. « *L'ancien château occupant le faite d'un léger mamelon, qu'entourent des murs de terrassement, est formé de plusieurs corps de logis surmontés de deux grosses tours cylindriques. Là se trouve la prison actuelle de la ville [...]* »⁽²⁰⁾. Mais finalement, il n'y a que très peu de commentaires dans les textes : sa fonction de prison a effacé son passé médiéval de château seigneurial, siège de la châtelainie ; ainsi, les voyageurs n'ont pas envie de s'y attarder.

La Colonne, monument incontournable

Transportons-nous maintenant au bord de l'Arve où la colonne, à l'inverse du château ou de l'église, remporte les suffrages des visiteurs et peu d'entre eux omettent d'en parler. Il faut dire qu'elle est impressionnante, dominant l'Arve du haut de ses 19 mètres et surmontée de la statue du roi, seul monument de ce type en Pays de Savoie : « *une grande colonne en pierre, au haut de laquelle est placée la statue du roi Charles-Félix, s'élève à l'extrémité de ce pont, du côté opposé à la ville. Ce monument, érigé par la reconnaissance des citoyens, rappelle les voyages de S. M. dans ses états de Savoie, et les travaux entrepris pour resserrer le cours vagabond de l'Arve.* »⁽³⁴⁾. Cette colonne est ornée « *de pompeuses inscriptions et bas-relief représentant l'Arve enchaînée, [qui] annoncent que les flots dévastateurs de cette rivière ont été encaissés par la main bienfaisante de ce monarque* »⁽¹⁵⁾. Mais parfois, les descriptions manquent de précision : « *une colonne monumentale surmontée de*

la statue d'un roi de Sardaigne (un Charles-Emmanuel ou un Victor-Amédée quelconque), qui aurait fait faire, dit l'inscription, beaucoup de travaux contre les débordements de l'Arve »⁽²⁸⁾.

Beaucoup font remarquer d'ailleurs que l'Arve continue de faire des ravages : « *Malheureusement, colonne, inscription et bas-relief sont un mensonge monumental. Le diguement de l'Arve est encore un problème.* »⁽¹⁵⁾ ; « *à voir l'état du fleuve à l'endroit même où il baigne la base du monument, on doit croire que, devant le bienfait, la reconnaissance s'est attachée aux intentions, car en dépit du geste de commandement et de menace donné à la statue du monarque, l'Arve continue à dévaster un espace dix fois plus considérable que celui qui suffirait à son cours, s'il était bien réglé* »⁽¹⁶⁾.

En quittant Bonneville

Notre visite de Bonneville arrivant à son terme, il ne nous reste plus qu'à traverser le pont pour partir en direction de Cluses. Là, nous pouvons jeter une dernière fois un coup d'œil sur les environs. C'est le meilleur endroit pour apprécier le paysage : « *Si l'on s'arrête sur le pont en venant de la ville et qu'on s'accoude sur le parapet à gauche, on a devant soi un spectacle admirable et splendide ; tout un panorama de montagnes lointaines se déployait à nos yeux, chaque bande détachée de l'autre par cette vapeur bleuâtre qui monte des vallées. Sur les cimes brillaient de vives touches de neiges, et, comme le paillon dans une étoffe chiffonnée, scintillaient çà et là à travers le plissement des pentes, de brusques égratignures d'argent.* »⁽¹⁴⁾. Enfin, levons donc les yeux vers la pointe d'Andey et écoutons les conseils de Saussure pour admirer la ville depuis le haut : « *Ses rochers les plus élevés sont taillés, du côté de Bonneville, absolument à pic, à une très grande hauteur, et forment un précipice effroyable. Pour le contempler sans péril, je me couchai tout à plat sur le rocher, et je m'avançai jusqu'à ce que ma tête débordât le précipice. C'est ainsi que l'on peut s'accoutumer à voir sans crainte et sans tournoiement de tête, les abîmes les plus profonds.* »⁽³²⁾.

Ainsi s'achève notre brève visite de Bonneville, sur les traces des voyageurs des XVIII^e et XIX^e siècles. Ce que l'on peut en retenir, c'est que les opinions sont pour le moins contrastées. Mais si nous observons avec attention les dates de ces textes, nous remarquons une certaine évolution. L'impression négative est surtout ressentie par les voyageurs qui passent à Bonneville jusque vers 1840 : la ville n'est alors qu'une petite bourgade un peu vieillotte qui n'a pas changé depuis la Révolution et le 1^{er} Empire. Les

bâtiments publics sont vétustes, peu nombreux, et la ville se résume en gros aux maisons qui entourent la place. Puis, à partir de la fin de cette décennie, les avis positifs se multiplient : avec l'augmentation de la population, de nouveaux besoins obligent les autorités à s'occuper du réaménagement de la ville. On commence alors par construire une nouvelle église, l'intendance, un hôtel de ville, on réfléchit sur un « plan d'embellissement », bref, déjà avant 1860, les choses bougent. Puis, avec l'Annexion, le mouvement s'accélère et en 1865, « *Cette jolie cité, du reste, est en train de s'embellir : des édifices nouveaux s'élèvent ; le département va doter de monuments dignes d'un chef-lieu, cette ancienne intendance.* »⁽⁸⁾ ; en 1872, « *Cette cité possède plusieurs beaux édifices qui datent de l'annexion : un pont en pierre, un palais de justice, une sous-préfecture, et d'élégantes maisons.* »⁽²⁰⁾. Enfin, à la charnière du changement de siècle, les visiteurs la trouvent de nouveau moins attractive, comme endormie, peu dynamique, trop tranquille... Cela coïncide avec l'arrivée du train dont la gare est excentrée : les voyageurs ne passent plus au centre-ville et ne s'arrêtent même plus, puisqu'ils n'ont plus besoin de faire reposer leurs chevaux. Et Bonneville retrouve à nouveau la torpeur des petites villes à l'écart des routes de passage...



Train sur le pont enjambant l'Arve

Géraldine Périllat

Guide du Patrimoine des Pays de Savoie à Bonneville



Pont et sous-préfecture

SOURCES :

- (1) Voyage dans les pays allemands : Suisse, Tyrol, Autriche, Bavière, grand-duché de Bade, 1886, Gustave Clausse.
- (2) Recueil amusant de voyages, en vers et en prose, tome 8, 1797, M. Berenger.
- (3) Frankenstein sur la Mer de Glace, lettres, 1816, Percy Shelley.
- (4) Le voyageur en Allemagne et en Suisse, 1844, Heinrich-August-Ottokar Reichard.
- (5) Musée des familles, lecture du soir, tome 23, 1855, P. Grolier (article de).
- (6) Le touriste à Chamonix en 1853, 1853, David Dunant.
- (7) Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de Savoie en juillet 1814, 184, M. le Baron Méneval.
- (8) La Haute Savoie, récits d'histoire et de voyage, 1865, Francis Wey.
- (9) La Suisse et les parties limitrophes de l'Italie, de la Savoie et du Tyrol, manuel du voyageur, 1867, Karl Baedeker.
- (10) 30 jours à travers la Savoie, la Suisse et l'Italie, 1896, René Kerviler.
- (11) Description des glaciers, glaciers et amas de glace du duché de Savoie, 1773, Marc Théodore Bourrit.
- (12) Itinéraire de Genève, des glaciers de Chamouni, du Valais et du canton de Vaud, 1808, Marc Théodore Bourrit.
- (13) Suisse et Lombardie, souvenirs de vacances (août 1865), 1890, Auguste Muller.
- (14) Vacances du lundi, 1862, Théophile Gautier.
- (15) La Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique, tome 1, 1854, Joseph Dessaix.
- (16) Voyage d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile, volume 2, 1835, Charles le Mercher de Longpré baron d'Haussez.
- (17) Souvenirs de mon voyage à Chamounix par M. J... Julien, ancien magistrat, 1862, M. Jullien.
- (18) Voyages en zig-zag, 1844, Rodolphe Töpffer.
- (19) Mercure de France (périodique), 1890, A. Van Gennep (article de).
- (20) La Haute-Savoie, 1872, Achille Raverat.
- (21) Voyage aux Alpes et en Italie, 1860, Albert Etienne de Montrémont.
- (22) Nouvelle description des glaciers, vallée de glace et glaciers qui forment la grande chaîne des Alpes de Savoie, de Suisse et d'Italie, 1737, Marc Théodore Bourrit.
- (23) Voyage d'un amateur des arts en Flandre, dans les Pays Bas, en Hollande, en France, en Savoie, en Italie, en Suisse, 1778, M. de la Roque.
- (24) Itinéraire de la vallée de Chamonix, d'une partie du Bas Valais et des montagnes avoisinantes, 1790, Jacob Pierre Berthout Van Berchem.
- (25) Une excursion à Chamouny en 1790, 1790, Victor Augerd.
- (26) Itinéraire de Genève Lausanne et Chamouni, 1791.
- (27) Promenades philosophiques et religieuses aux environs du Mont Blanc, 1820, Charles Etienne Moulinié.
- (28) D'Anvers à Gênes, par les pays rhénans, la Suisse, la Savoie et le Piémont, 1854, L. Lottrand.
- (29) Le fond du sac d'un vieux touriste, Rapsodies alpestres, 1886, Louis Vignet.
- (30) Lettres intimes de Maria Edgeworth : pendant ses voyages en Belgique, en France, en Suisse et en Angleterre, en 1802, 1820 et 1821, 1896, Maria Edgeworth.
- (31) Promenade dans une partie de la Savoie et sur les bords du Léman, pendant l'été de l'année 1839, 1847, Ovide de Valgorge.
- (32) Voyages dans les Alpes, 1852, Horace Benedict de Saussure.
- (33) La Savoie, 1900, Léandre Vaillat.
- (34) L'hermite en suisse, ou observations sur les mœurs et les usages suisses au commencement du XIX^e siècle, Tome III, anonyme, 1830.

La bastonnade de Bonneville du 13 février 1848

Qu'un carabinier piémontais ait pu avoir l'idée de se promener, un soir de février 1848, armé d'un bâton, dans les rues de Bonneville, semble déjà un peu curieux. Qu'il ait utilisé ce bâton pour frapper à coups redoublés tous les honorables Bonnevillois se trouvant sur son passage, dépasse l'entendement, et de beaucoup. Que cet « incident » n'ait provoqué aucun remous apparent dans la population et que les tribunaux, si actifs dans ce pays de chicanes interminables qu'était la Savoie, n'aient point été saisis de l'affaire, voilà qui laisse perplexe. C'est pourtant bien ce qui s'est passé le 13 février 1848 à Bonneville.

Bal, bâton et Bonnevillois

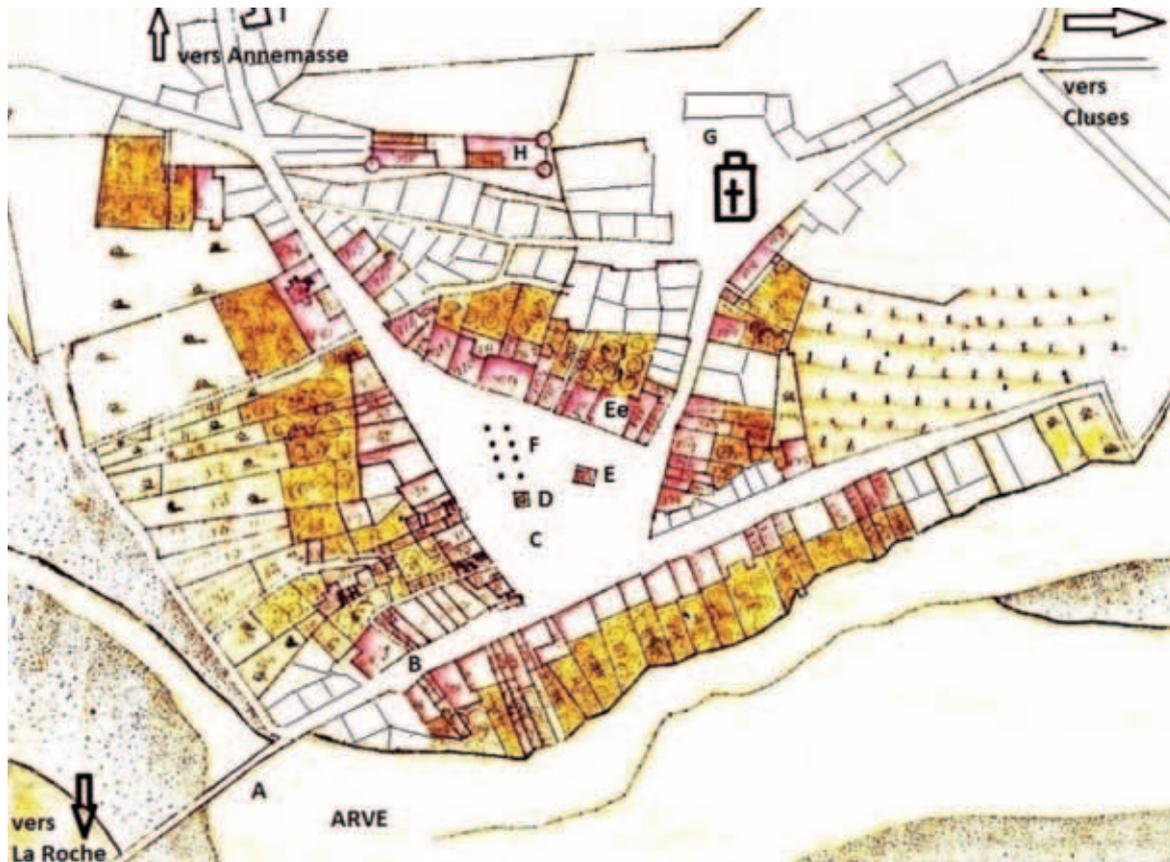
Les grenadiers-pompiers de Bonneville ayant, selon le règlement en vigueur, demandé au sous-intendant du Faucigny l'autorisation d'organiser un bal à l'hôtel de ville, le dimanche 13 février 1848, elle leur fut accordée. En effet, la circulaire confidentielle du Ministre de la Guerre, n° 646 du 15 mai 1846, soumettait toute manifestation, même musicale, à l'agrément de l'intendant de province. Les bals masqués étaient interdits « dans le but de protéger l'ordre public et de garantir la sûreté privée contre les attentats de quelques malintentionnés ». Selon l'intendant du Faucigny le « bal auquel intervint un bon nombre de dames de la ville, a eu lieu sans aucun inconvénient ». Les bals n'étant pas très fréquents, il est certain que celui-ci eut beaucoup de succès et que toute la société bonnevilloise s'y retrouva avec bonheur. Le sous-intendant du Faucigny, M. Panizzardi¹, note dans son rapport daté du 18 février 1848 : « (...) seulement qu'après minuit une malheureuse affaire est arrivée entre les Carabiniers royaux et quelques jeunes gens de la ville à cette heure dans la rue du Pont (...) ». La « malheureuse affaire » concerne quinze respectables citoyens de Bonneville dont, notamment, un substitut de procureur, et non « quelques jeunes gens » ! Les faits rapportés dans le premier rapport du sous-intendant sont assez clairs. Le sous-brigadier de carabiniers de la station de Bonneville, se promène dans les rues de la ville entre 22 heures et minuit passé. Il est en uniforme avec son sabre, accompagné d'un carabinier et tenant à la main un solide bâton en bois. La ville est fort calme, seules

quelques personnes, de-ci de-là, devisent gentiment. Deux jeunes gens, les fils Veitz et Ducrey le cadet, âgés respectivement de 18 et 17 ans, bavardent calmement, vers 22 heures, à l'entrée de la rue du Pont. Apercevant les carabiniers, le fils Veitz s'enquiert poliment de l'heure. Le sous-brigadier s'élanche sur le jeune homme, le bourre de coups de pied en criant « voilà pour l'heure que tu demandes, voilà pour que tu partes ». Les deux jeunes se sauvent à toutes jambes et trouvent rapidement refuge chez leurs parents. Tout le monde, ou presque, étant au bal, plus rien ne se produit jusque passé minuit. Les danseurs commencent à quitter l'hôtel de ville et se répandre sur la place et dans les rues voisines. Le sous-brigadier et son comparse apparaissent d'abord rue du Pont où M. Trebilloux, clerk de l'étude du notaire Blanc, M. Verdan, substitut du procureur, et le fils de l'avocat Delavenaz devisent tranquillement. Le sous-brigadier, « sans aucune sommation, ni aucune intimation de se retirer ou de se taire », se précipite sur Trébilloux² et lui assène de multiples coups de bâton sur la tête et le corps. Trébilloux s'effondre à terre, ce qui provoque un geste du fils Delavenaz. Lequel est frappé à son tour, ainsi que Verdan, qui tentait de calmer le sous-brigadier.

Sur la place, sous les arbres, se tiennent un musicien du nom de Burnier et le fils aîné de Ducrey qui voient toute la scène et crient « Oh ! oh ! oh ! ». Le sous-brigadier, suivi de son complice, se rue vers les deux hommes : Burnier, moins rapide à fuir que le fils Ducrey, reçoit à son tour de nombreux coups de bâton, mais réussit, finalement, à échapper au sous-brigadier. Au coin de la place et de la rue du Pont, un ouvrier imprimeur, du nom de Joseph Vernier, et un ouvrier confiseur, nommé Bruchon, aident le pauvre Trébilloux à se relever. Ce n'est

1 - Antonio Panizzardi, avocat de formation, a commencé sa carrière comme secrétaire d'administration à la préfecture de Tortona ; il est sous-intendant du Faucigny en 1847-1848 ; on le retrouve vice-gouverneur en disponibilité en 1860, puis préfet de Ferrara en 1861-1862, de Cuneo en 1862-1863 et de Novara de 1863 à 1867 ; il est mis à la retraite en 1867. Il n'a apparemment servi qu'une seule fois en Savoie.

2 - Le nom de Trébilloux provient de l'ancien français « tribouil », signifiant « trouble, agitation », ce qui ne manque pas de piquant dans cette affaire. Sans paraître vouloir trop minimiser la culture générale de ce sous-brigadier, on peut néanmoins, et d'emblée, écarter l'onomastique comme fondement de la bastonnade !



Bonneville avant 1850 (d'après la mappe de 1738 et le cadastre napoléonien de 1868)

A - pont de l'Arve datant de 1681, le nouveau pont, aujourd'hui de l'Europe, n'est construit, pratiquement au même endroit, qu'après 1862 ; B - rue du Pont ; C - place du Parquet, aujourd'hui place de l'Hôtel de Ville ; D - fontaine à son emplacement initial, aujourd'hui déplacée près de l'emplacement de l'ancien hôtel de ville ; E - hôtel de ville aujourd'hui disparu, l'actuel ayant été construit en 1853 à l'emplacement marqué Ee ; F - allée d'arbres ; G - église Sainte Catherine construite entre 1838 et 1845 ; H - château et prison de Bonneville ; I - l'hôpital a été construit, en 1842, hors de Bonneville, le long de la route d'Annemasse et de Genève

pas du goût du sous-brigadier qui se précipite et frappe les deux ouvriers de nombreux coups de bâton, les forçant à fuir. Six autres personnes, dont le libraire Saillet, qui se trouvaient sur la place, sont encore bastonnés par le sous-brigadier. Ce dernier fait fuir les derniers Bonneillois encore dehors à cette heure. Selon Antonio Panizzardi, « il paraît vraiment que dans ce soir là le sous-brigadier eut formé le projet de frapper les citoyens de la ville bien qu'ils étaient inoffensifs »³. On comprend bien pourquoi le sous-intendant du Faucigny met cinq jours avant d'adresser son rapport au gouverneur : il y a eu désordre, et quel désordre, de plus, provoqué par un représentant de l'autorité royale !!!

Ordre, désordres, Statut et incidents

Entre les turbulences de la guerre civile suisse⁴, les mouvements républicains en France⁵ et Italie, l'administration piémontaise en Savoie craint les effets prévisibles des manifestations, banquets et autres séances théâtrales. Ainsi, le 13 janvier 1848, le gouver-

- 3 - Le rapport d'Antonio Panizzardi (ADHS : 2 FS 239), d'où sont extraites ces citations, démontre une incertaine maîtrise de la langue française. Les carabiniers royaux rédigent la quasi-totalité de leurs rapports en italien, voire en piémontais, car ils ne possèdent, pour la plupart, que quelques notions de français, ce qui ne facilite pas leurs rapports avec la population.
- 4 - Afin de contrer la politique anticatholique menée par les radicaux tant au niveau confédéral qu'au niveau de nombreux cantons, sept cantons catholiques (Uri, Unterwald, Schwytz, Zoug, Lucerne, Fribourg et Valais) forment en 1845 une alliance nommée Sonderbund (alliance particulière). Cette dernière est déclarée contraire au Pacte fédéral en 1847. Des négociations rapidement entamées n'aboutissent à rien et la guerre civile éclate. L'armée confédérale commandée par le général genevois Dufour bat tous les cantons de l'alliance entre le 7 et le 29 novembre 1847. Un certain nombre d'acteurs du Sonderbund se réfugient en Piémont-Sardaigne, dont quelques valaisans, notamment, en Chablais. L'état piémontais, engagé dans une politique voisine de celle des radicaux suisses, craint évidemment que la tentative « Sonderbund » ne s'étende à la Savoie.
- 5 - Ces mouvements parviendront à renverser le dernier roi ayant régné sur la France, Louis-Philippe, au cours des journées du 22 au 25 février 1848 et établir la II^e République dont le premier et unique président sera Louis Napoléon Bonaparte. L'expédition des Voraces (30 mars – 4 avril 1848) en Savoie naît en grande partie de la Révolution de 1848 : conséquences économiques, idéologie républicaine.

neur de Savoie⁶ écrit aux intendants : « (...) il m'aurait été supposé que dans plusieurs villes et communes de ce duché les habitants seraient intentionnés de se réunir dans des banquets et autres démonstrations publiques. C'est pourquoi, je m'empresse (...) de vous prier de tâcher que cela n'ait lieu sans votre consentement et votre direction(...)»⁷. Le gouverneur a tellement peur de ces manifestations possibles qu'il explique, dans une lettre du 15 janvier 1848 expédiée à Turin, qu'il préfère, sous divers prétextes, dont le coût, ne pas autoriser les « démonstrations et manifestations publiques à l'occasion du rétablissement de la santé de Sa Majesté et des réformes qu'elle a introduites dans ses états »⁷. Le gouverneur, en date du 26 janvier 1848, adresse à chaque intendant de province, 600 exemplaires d'un manifeste pour « le maintien du bon ordre ». Ceux-ci doivent « user de leur influence afin d'arrêter, mais avec ménagements, la continuation de ces fêtes ». Le manifeste doit être distribué en deux exemplaires à tous les syndics : un pour l'affichage, un pour les archives. Un exemplaire doit également être remis « à chaque aubergiste, cabaretier, cafetier et autre débitant qui devra le tenir affiché en permanence dans son établissement »⁸. Les rapports de police de 1848, provenant des diverses intendances de Savoie, et notamment ceux du Faucigny, sont remplis d'histoires de rixes, de querelles, de cafés saccagés, de déclarations menaçantes, de positions supposées républicaines. Curieusement, tous ces faits divers sont toujours attribués à des « jeunes gens », « pris de boisson », souvent « sans travail » ou généralement « de mauvaise réputation ». Au mois de janvier 1848, on rapporte de tels incidents à Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Roche, Reignier, Peillonnex, Fillinges, Cluses, Bonneville et Boège. Tout aussi curieusement, les carabiniers arrivent toujours après les événements. A croire qu'Offenbach connaissait les carabiniers piémontais quand il faisait chanter à ses carabiniers dans *Les Brigands*, au final de l'acte I :

« Nous sommes les carabiniers

La sécurité des foyers

Mais par un malheureux hasard

Au secours des particuliers

Nous arrivons toujours trop tard »

Il est vrai que, les rares fois où ils sont présents, les cailloux pleuvent, comme à La Roche et à Saint-Jeoire, ou les cris de « Carabiniers de merde », ou de « Piémontais de merde »⁹ se font entendre. On cite même un cas où, près de Reignier, en 1847, les adversaires d'une rixe se sont retournés unis contre les carabiniers et les ont fait fuir. De quoi vous faire passer à jamais l'envie d'arriver à l'heure !



En-tête des courriers du gouverneur général de Savoie

Pourtant, l'heureuse nouvelle du Statut¹⁰ se répandant dans la Savoie, dès le 10 février, de nombreuses manifestations de joie et de soutien au roi se produisent dans toutes les communes du duché. A Bonneville, par exemple, la manifestation a lieu dès le 11 février ; à Viuz-en-Sallaz, elle se tient le 13 février. On retrouve partout la même organisation, les mêmes participants et les mêmes ingrédients. La manifestation « spontanée » de la population est organisée par le syndic et ses conseillers. Syndic en tête, y participent conseillers, pompiers et musique. On agite des drapeaux et les boîtes détonnent longuement. Tous les articles de journaux décrivent le même enthousiasme des foules nombreuses. A Bonneville, ainsi que le rapporte l'avocat syndic Joseph François Marie Jacquier au *Courrier des Alpes*¹¹, les cris de « vive le Roi ! vive la Constitution ! ont retenti de toutes parts. (...) La population circulait dans les rues, la joie était empreinte sur tous les visages, une ère de bonheur allait commencer ». Il y a bien quelques ratés

6 - Angelo Maurizio Olivieri de Vernier (1788-1852), lieutenant aux Cavaliers royaux piémontais en 1814, capitaine en 1818, colonel en 1824, lieutenant général en 1843, gouverneur et commandant militaire du duché de Savoie en 1847, s'enfuit devant les Voraces en avril 1848 et se réfugie en Maurienne, remplacé par le major général Clément de Maugny ; il est transféré à Nice comme commandant militaire de la division en 1849. Vernier n'est ni de Savoie, ni du Val d'Aoste mais de Vernasca.

7-8 - ADS : 1 FS 471.

9 - Cité en français dans de nombreux rapports et constats de carabiniers par ailleurs entièrement en italien.

10 - Le Statut, ou Statut albertin, annoncé par la proclamation royale du 8 février 1848, et devient le 6 mars 1848, la constitution du royaume de Piémont-Sardaigne. Il marque un tournant « libéral » dans la gestion de l'Etat. Son annonce se combine avec celle, très populaire, surtout en Savoie, de la baisse du prix du sel. Pour compenser la baisse des rentrées fiscales liées au sel, le roi Charles Albert déclare qu'il mettra à contribution les « classes aisées ». Ce qui est, évidemment, très bien vu par les classes populaires.

11 - *Courrier des Alpes* daté du 16 février 1848, la lettre au journal étant du 12 février 1848.

par-ci par-là. A Bonneville, par exemple, le curé de la paroisse Sainte Catherine refuse tout net, sans instructions de son évêque, de chanter un *Te Deum*. Le curé de Faucigny refuse également en dépit d'une lettre de l'évêque d'Annecy l'autorisant à le faire. Mais dans l'ensemble les choses se passent plutôt bien et le sous-intendant peut se montrer satisfait de la situation dans sa province... jusqu'au soir du 13 février.

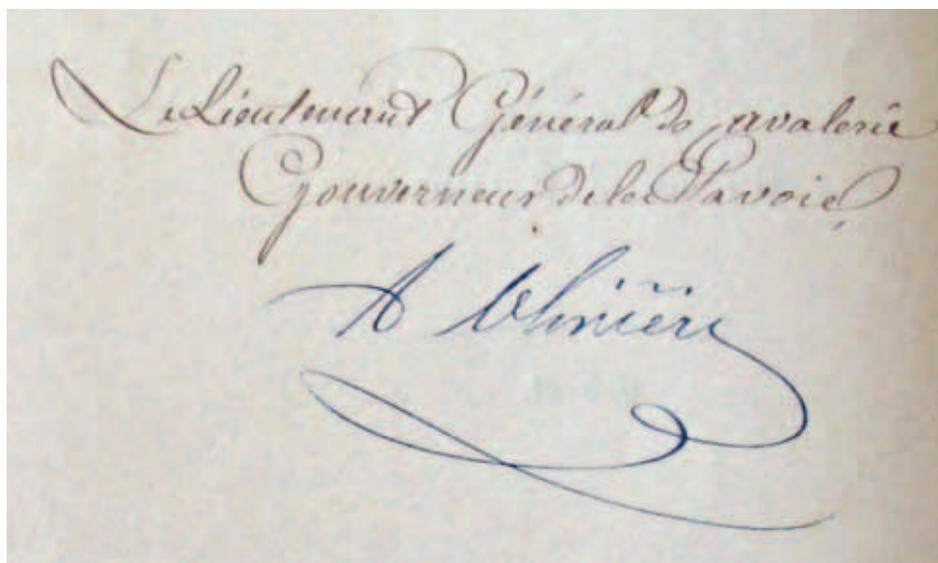
Gestion de crise, Bonneville et gouverneur

Dès le lundi 14 février au matin, le syndic de Bonneville est assailli par les victimes du sous-brigadier qui, toutes, lui racontent à peu près la même chose, et surtout, veulent toutes porter plainte contre le carabinier royal. L'avocat Jacquier, syndic expérimenté, comprend de suite le danger de la situation : d'une part, porter plainte contre le sous-brigadier revient à attaquer l'autorité royale, d'autre part, cet événement intervient au plus mauvais moment, juste à l'instant où le roi, par le Statut, se pare d'une aura libérale. Il semble toutefois difficile de passer sur cet incident sans rien faire : les traces des coups de bâton sont bien visibles sur les visages et les corps de certains Bonnevillois. En outre, toute la ville est au courant des faits, et, comme de coutume, grâce au bouche à oreille, l'incident prend des proportions énormes. De son côté, le sous-intendant Panizzarda se rend compte de la mauvaise situation dans laquelle l'a mis le sous-brigadier : il doit agir vite, mais, vis-à-vis du gouverneur, et du gouvernement, il doit surtout éviter tout procès et toute mise en cause des carabiniers, et, face aux Bonnevillois, il ne peut ignorer leurs griefs et le scandale créé. C'est pourquoi, le syndic et le sous-intendant décident de se rencontrer le jour

même. Panizzarda hésite encore sur ce qu'il va dire au gouverneur. Pour lui l'important est de régler le problème du sous-brigadier : il faut l'éloigner immédiatement de Bonneville où sa propre sécurité est menacée. Le commandant des carabiniers de la station de Bonneville saisit de suite ce qu'il a à faire : le sous-brigadier part l'après-midi même pour la caserne des carabiniers d'Annecy où il est mis aux arrêts. C'est du moins la version officielle répandue à Bonneville dès le lundi 14 février dans l'après-midi. Au cours de leur entretien, le sous-intendant fait clairement comprendre au syndic que, principe absolu, aucune plainte ne peut être déposée à l'encontre des carabiniers. L'avocat Jacquier doit impérativement convaincre ses concitoyens d'abandonner toute idée d'aller en justice demander réparation. En contrepartie, il s'engage à ce que le sous-brigadier soit puni et retiré de Savoie, ce qui ne repose sur rien puisqu'il n'a aucune autorité sur les carabiniers. Mais, en communiquant bien la chose au bon peuple de Bonneville, ce dernier devrait s'en satisfaire !

Pendant que le syndic tente de convaincre tous les bastonnés d'oublier jusqu'à l'idée de tribunal ou de réparation, le sous-intendant fait son enquête. Les faits s'avèrent accablants pour le sous-brigadier de carabiniers : tous les témoins confirment que, sans aucune raison, il a frappé d'honnêtes et paisibles citoyens de Bonneville. Le sous-brigadier, lui-même, ne conteste pas les faits mais dit qu'il a « été porté à cet excès par des cris de quelqu'un de merde aux carabiniers royaux, vive la république : chose qui n'est nullement prouvée »¹². Le 17 février, le syndic annonce au sous-intendant que sa mission a pleinement réussi : aucun Bonnevillois n'ira en justice. Le sous-intendant peut envoyer son rapport, en français, au gouverneur. Très alambiqué, celui-ci ne charge pas trop le sous-brigadier tout en reconnaissant

Signature du lieutenant général
Angelo Maurizio Olivieri de Vernier
(AMB : D. 12)



Le Lieutenant Général de cavalerie
Gouverneur de la Savoie
A. Vernier

que les coups portés aux habitants de la capitale du Faucigny sont inacceptables. L'incident paraît clos. Le gouverneur, cependant, demande, par lettre datée du 2 avril 1848, des précisions au sous-intendant : Olivieri veut comprendre pourquoi le sous-brigadier a agi de la sorte et veut savoir si les fameux cris de « merde aux carabiniers royaux » ont bien été poussés, ce qui change tout à l'affaire. Chance et malchance, la copie de la réponse du sous-intendant est encore dans le registre¹³, mais elle est en italien. Panizzardi répond au gouverneur le 4 avril et confirme en grande partie son rapport du 18 février. Toutefois, revenant sur les cris de « merde aux carabiniers royaux », il prend à son compte la version donnée par le sous-brigadier et considère qu'il s'agit bien d'une réaction à une provocation, dont l'auteur reste inconnu. La réaction est certes exagérée mais compréhensible. Si l'on saisit bien la pensée du sous-intendant, le sous-brigadier n'a finalement fait que défendre

l'honneur bafoué de l'Etat et du corps des carabiniers. En conséquence il ne mérite qu'une peine disciplinaire. Celle-ci n'est ni proposée, ni mentionnée. On peut imaginer que ce fut une mutation en Piémont, ce qui correspondait peut-être au désir inavoué du sous-brigadier !

Une Savoie fort rebelle

Il ne faut certes pas faire de la bastonnade de Bonneville un évènement révélateur d'un état d'esprit, d'un état de fait. En elle-même, la bastonnade demeure un incident mineur et amusant. Toutefois, si l'on relie ce fait-divers à tous ceux que l'on recense dans le duché au même moment, l'ensemble dénote une très vive irritation des Savoyards à l'égard des Piémontais. Par ailleurs, l'étude du langage utilisé par les autorités piémontaises dans ses lettres, circulaires,

instructions et proclamations de toutes sortes, fait entrevoir une conception plus que curieuse de l'action de l'administration piémontaise en Savoie.

On pourrait presque dire, en y mettant beaucoup

de prudence et de nuances, que les

Piémontais occupent la Savoie tant ils

ont peur de ses réactions. Mais il est

vrai, et on peut l'affirmer sans

nuance, que les Savoyards

supportent très mal une ad-

ministration piémontaise

ne parlant pas, ou très

mal, leur langue et

n'ayant pas, non plus, la

même tournure d'esprit.

Tous ces incidents montrent,

à l'envie, qu'un fossé s'est

creusé entre les Savoyards et

les Piémontais. Les gros mots

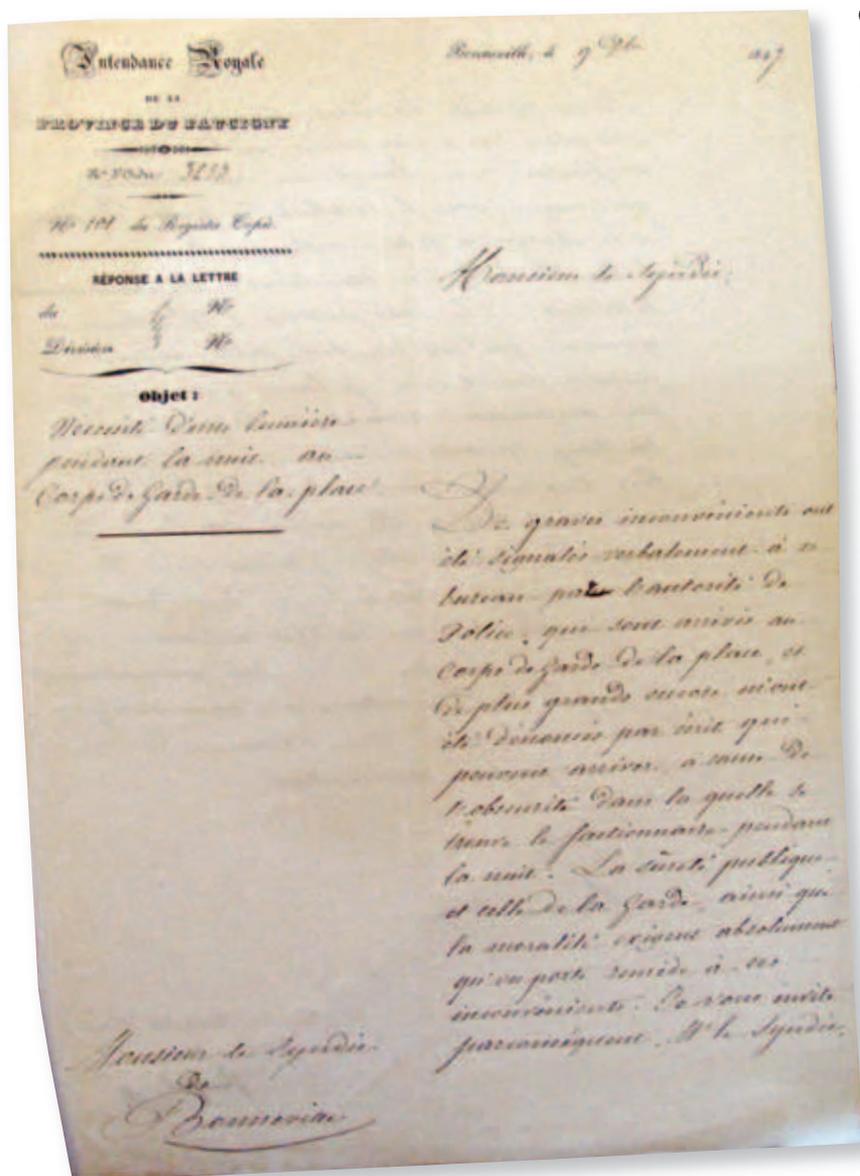
et les cailloux n'en sont que

l'expression exacerbée.



Didier Dutailly

Carabinier (1847-1848)



Courrier de l'intendant du Faucigny Antonio Panizzetti au syndic de Bonneville

SOURCES :

- Archives départementales de Savoie (ADS), cotes 1 FS 461, 1 FS 471, 1 FS 503.
- Archives départementales de Haute-Savoie (ADHS), cotes 2 FS 224, 2 FS 239, 2 FS 250, 4 FS 117.
- Archives municipales de Bonneville (AMB), cotes D 20 et D 38.

Pellionnay

(orthographe du XVIII^e siècle)

C'est à Pellionnay, commune rurale attachée à son patrimoine ancestral qu'est le cheval, que nous dédions cette « Recepte medicinale » précieusement conservée.

Nos aïeux, qui voyageaient beaucoup à cheval, redoutaient ce qu'ils appelaient *le gourme*. Non seulement cela mettait à plat leur monture, retardait leur équipée voire leur interdisait l'hospitalité à l'auberge, mais encore ils craignaient l'infection pour eux-mêmes. En fait, de quoi s'agit-il ?

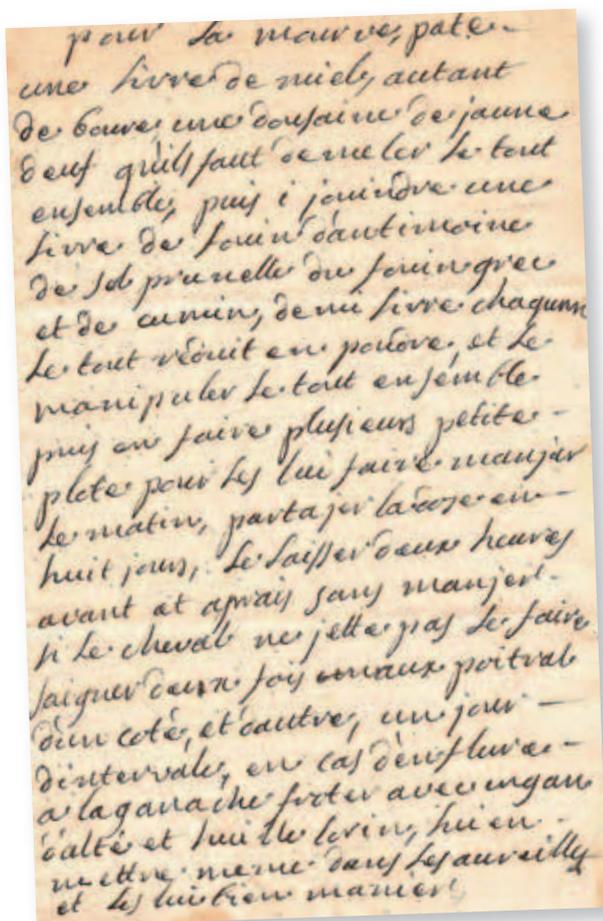
Chacun sait ce qu'est *la morve* (de *morbus* = maladie), dite *mourve* en patois local. C'est cet excrément visqueux peu ragoutant qui sort des naseaux et même des narines des humains... d'où les gracieusetés du genre : vas-t-en petit morveux ! Mais surtout, ce peut être une maladie contagieuse à laquelle sont sujets les ânes, mulets,

chevaux, enfin tous les équidés. Autrefois redoutée parce que transmissible à l'homme, et souvent mortelle, elle est due à un bacille produisant des ulcérations dans les fosses nasales. Le *Petit Larousse* déclare : « les animaux atteints de morve doivent être abattus ».

La *gourme*, mot dérivé du provençal : *Vorme*, que l'on applique plus volontiers aux jeunes poulains, en est l'équivalent. « *Le gourme* », disait-on en Savoie au XVIII^e siècle, est cette infection des voies respiratoires qui se traduit, en latin, pour faire savant et pour faire peur, par du pus « *Streptococcus equi* ».

On imagine combien cette humeur pouvait inquiéter tout possesseur de cet équidé indispensable à l'homme, tant pour ses déplacements que pour le travail de la terre. Aussi avait-on recours à cet « onguent fabriqué maison » dont nous vous confions la « *recepte* » d'époque.

Si la gourme ou morve, au sens propre, s'applique aux équidés, notre vocabulaire étant très riche en interprétations, nous ne voudrions pas oublier de proposer son sens figuré, appliqué aux jeunes gens holé-holé : « *jeter sa gourme* », qui signifie faire des folies, des extravagances, oublier toute retenue.



Recette contre la mourve, datant de 1715-1720

Claude Constantin de Magny

« pour la mourve, pate

une livre de miel, autant de beurre, une dousaine de jaune d'euf qu'ils faut demeler le tout ensemble, puis i joindre une livre de fouin d'antimoine et de sel prunelle du fouin grec et de cumin, demi livre chaqunne Le tout réduit en poudre, et le manipuler le tout ensemble puis en faire plusieurs petite-plote pour les lui faire manger Le matin, partager la dose en huit jours, Le laisser deux heures avant et aprais sans manger si le cheval ne jette pas le faire saigner deux fois aux poitral d'un coté, et d'autre, un jour d'intervale, en cas d'enflure a la ganache froter avec ungan [onguent] d'alté et huile levin, lui en mettre meme dans les aureilles et les lui bien manier ».

Diphthérie à Saint-Jean-de-Tholome

Janvier 1899, cette terrible maladie débarque à Saint-Jean de Tholome...

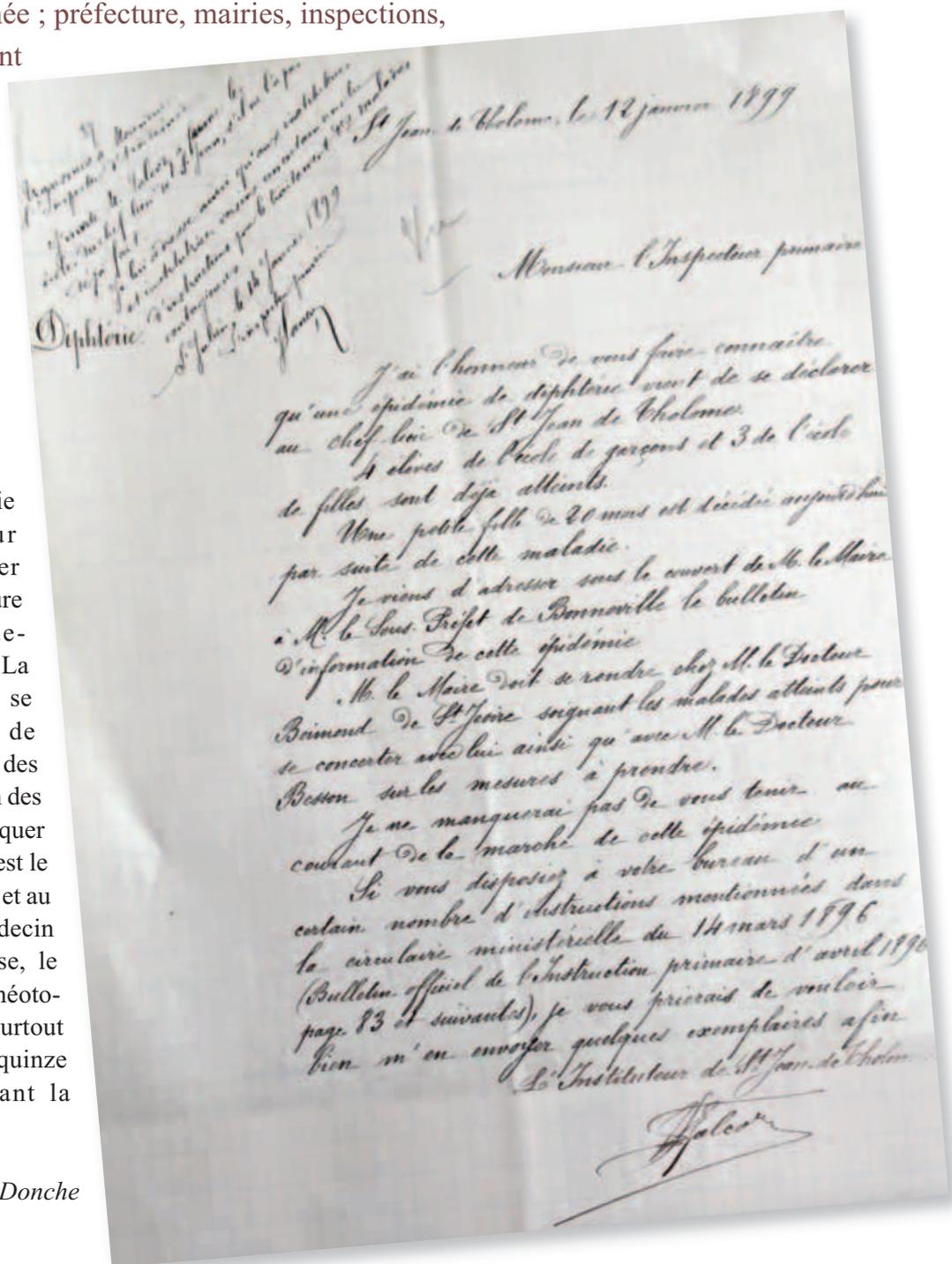
Monsieur Falcoz, l'instituteur¹, alerte son inspecteur et la batterie des missives administratives est enclenchée ; préfecture, mairies, inspections, écoles voisines tous reçoivent des conseils d'éviction et de fermeture.

Le Préfet de Haute-Savoie notifie à l'inspecteur d'académie le 2 février 1899, l'autorisation de la fermeture des écoles de Saint-Jean-de-Tholome pour cause de diphthérie. La diphthérie est une angine qui se caractérise par la formation de fausses membranes à l'entrée des voies respiratoires. La localisation des bacilles sur le larynx peut provoquer une asphyxie par obstruction : c'est le croup. Fréquente à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, tout médecin généraliste avait dans sa trousse, le matériel pour pratiquer une trachéotomie. La maladie s'observait surtout chez les enfants de six mois à quinze ans. Heureusement maintenant la vaccination est obligatoire.

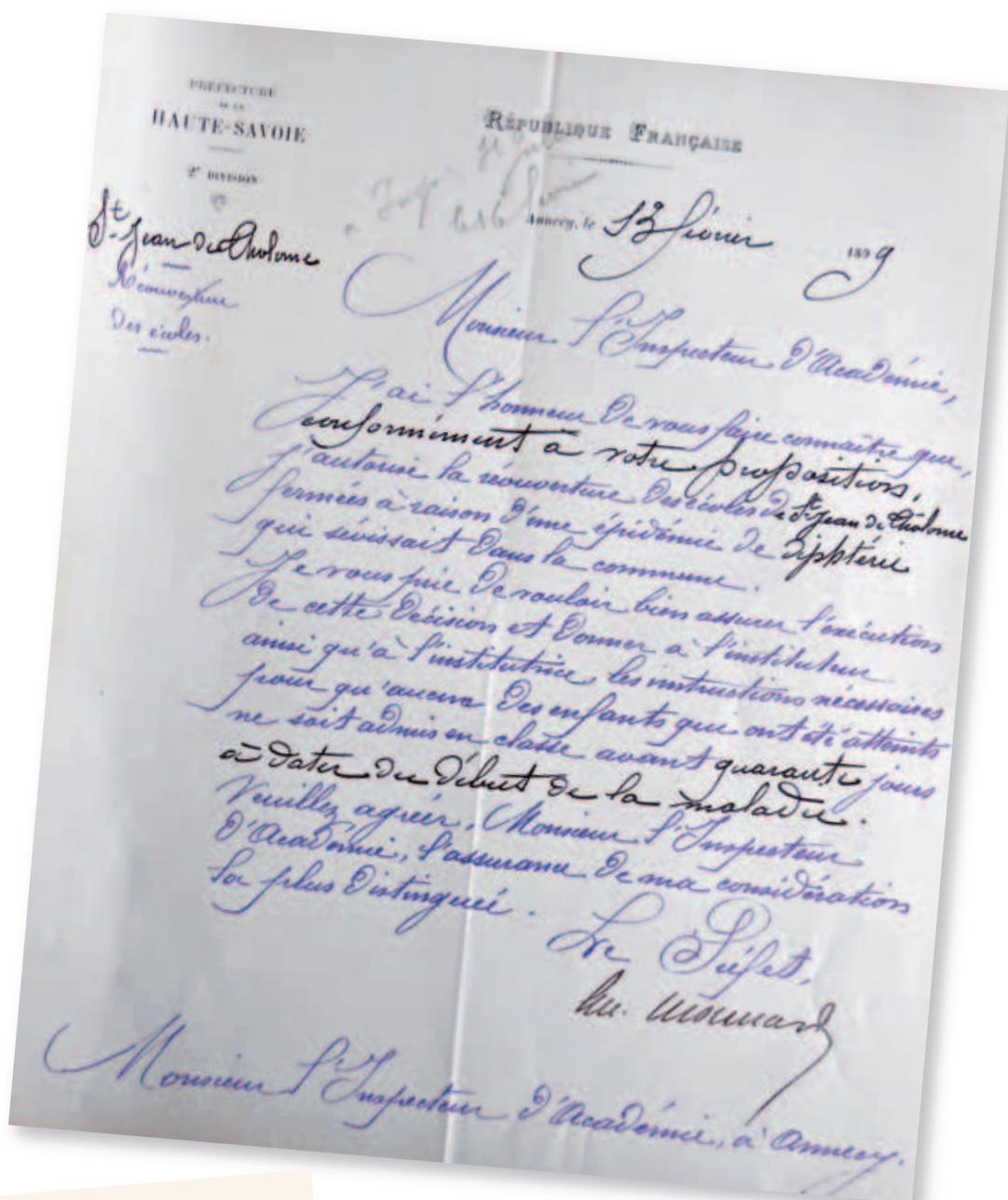
Monique Donche

SOURCES : Archives départementales de Haute-Savoie (ADHS), cote 1 T 456

1- Joseph Falcoz né en 1864, fut instituteur à Saint-Jean-de-Tholome de 1889 à 1906, puis à La Tour de 1906 à 1923.



Sur les registres de Saint-Jean en 1899, les décès d'enfants sont plus importants que les autres années. La petite fille décédée, citée par monsieur Falcoz dans ce courrier du 12 janvier 1899 est Pauline Françoise Gros



**Une épidémie de diphtérie
consécutive de la rougeole
sévit actuellement à Mégevette**

Quatre enfants ont déjà été victimes de cette maladie. Dès lors, tous les enfants atteints ont subi l'injection cutanée du sérum Roux² et sont en bonne voie de guérison. Le préfet a ordonné la fermeture de l'école.

*Le journal écho du Faucigny
du 1^{er} juillet 1899*

13 février 1899 autorisation de la réouverture
des écoles de Saint-Jean-de-Tholome

2- Du nom du proche collaborateur de Pasteur Emile Roux (1853-1933) qui a découvert le sérum antidiphtérique ; première thérapie efficace contre cette maladie.

Photos de l'ancien temps à Marcellaz

Un regard sur la famille Gavillet Edouard

Découvrir une photographie ancienne est toujours un plaisir, c'est ici un souvenir, là une anecdote, ou bien encore une curiosité d'en savoir un peu plus sur des personnages, un lieu. La photographie est un témoin privilégié d'une époque à jamais révolue. C'était le temps où le microcosme de Marcellaz se composait des familles Gavillet, Jolivet, Bel, Chappuis, Montfort, Pinget, Carme, Chavanne, Deluermoz, Périllat et bien d'autres encore. C'était le temps où les filles des uns épousaient les garçons des autres et c'est ainsi que ce monde rural tissait des liens de parenté avec des gens d'une même contrée.

La traite : le choix d'une vache est une affaire sérieuse, le cultivateur pense à la fois au lait qu'il en attend et à l'argent qu'il en tirera quand il la vendra au boucher. Lors de l'achat d'une bête, il regardera bien les critères connus ; d'abord, il faut que la vache ne soit pas trop âgée, ensuite il regardera que les veines du pis soient grosses, sinueuses et proéminentes. La bête doit être de bonne taille et il lui accordera beaucoup de soins. L'écurie doit être propre et en bon état. La traite se fait deux fois par jour. Si la vache ne rumine pas il s'inquiète. Certains cultivateurs ont pris l'habitude de faire un tour à l'étable avant d'aller se coucher et de revenir dans la nuit quand arrive l'époque du vêlage. Il y a osmose entre l'homme et l'animal, d'ailleurs il lui donnera même un nom, Marguerite, Rosette, Noisette, Julie... Le sourire d'Emélie au moment de la traite de la belle montbéliarde témoigne du lien particulier qu'elle entretient avec sa vache, tandis qu'Edouard, son mari, nous rappelle ce qu'un voyageur du XVIII^e siècle ayant parcouru la contrée confiait à un ami : « *Tout semble ici créé pour le bétail et tout y est subordonné à son confort, les humains ne viennent qu'en second lieu !* »¹.



*En haut, de gauche à droite, Louis Gavillet (1874-1916, mort pour la France), Valère Gavillet (1881-1954), François-Emile Gavillet (1887-1918, mort pour la France)
En bas, de gauche à droite, Apollonie Gavillet (1883-1951), épouse de Jules Deluermoz, Emélie Gavillet (1853-1925), épouse d'Edouard Gavillet*



La traite, Emélie et Edouard Gavillet au début du XX^e siècle

1 - Chatiliez Guy, « Alpages de mon enfance » (1977).



Le char à échelles (1932), Joseph Bel (1893-1974), sa femme Ida (1900-1940), fille d'Apollonie et de Jules, leur fils André (1922-2000). 4 autres enfants sont nés de cette union : Armande (1921-2013), Suzette (1925), Cécile (1929) et Chantal (1933)

Le râteau de bois étroit et à long manche entre les mains d'Ida est un outil indispensable. C'est avec lui qu'on donne un dernier coup de peigne à la voiture chargée de foin prête au départ pour la grange.

La faux reste malgré tout un outil indispensable. Pour faire une bonne coupe au ras du sol il faut savoir bien *enchapler*². Battre la faux est un art de l'adresse et de la précision dans le geste de marteler le fer. On la manie des deux mains et par rapport à son ancêtre la faucille, la faux décuple son rendement.

Coco est attelé à la faucheuse mécanique. C'est un merveilleux compagnon de travail beaucoup plus rapide que le bœuf ou la vache. Posséder un cheval était considéré comme un signe d'aisance. Assis sur le siège-guide, Joseph conduit sa traction avec fierté et autour de lui Ida son épouse, Suzette sa fille et André son fils contemplant le travail accompli. La mécanisation du monde agricole provoque un vif intérêt et chacun se rend compte que le rendement d'une faucheuse équivaut de celui d'une quinzaine de faucheurs chevronnés.

2 - Enchapler : battre la faux en patois.



Une période de fenaison (1938)



*Un homme de bien :
Joseph Bel (1893-1974)*

Ces quelques photographies de famille évoquent ce que fut l'ancien temps de la vie rurale à Marcellaz, pas si éloigné cependant puisqu'aujourd'hui encore, certains s'en souviennent mais ce sont des images qui définitivement appartiennent à l'histoire.

Michel Pessey-Magnifique

REMERCIEMENTS :

Je remercie Suzette pour son accueil et le prêt de ses photos de famille.

1860 : Où sont-elles les mairies de notre canton ?

Après avoir prêté serment à l'Empereur Napoléon III, le 1^{er} préfet de Haute-Savoie Gustave-Léonard Pompon-Levainville¹ prend sa fonction le 14 juin 1860. Avec l'annexion du Duché de Savoie et du Comté de Nice, l'administration française se trouve confrontée à un problème ardu : celui d'intégrer de nouveaux territoires. Il ne s'agit pas d'appliquer de nouvelles mesures, mais de faire appliquer ses lois à un territoire important et d'imposer des règles nouvelles à toute une population ancrée à des habitudes locales. L'administration nouvelle a sans doute eu des difficultés à répondre aux espoirs et aux promesses.

L'administration du département

Dans un souci d'intégration et, pour ménager les susceptibilités, ce premier préfet est très vite remplacé par un Savoyard originaire de Morzine Anselme Pétetin. Mais son origine n'aura pas grand effet, et huit mois après sa nomination, il est remplacé. Il dira lui-même : « *j'ai mené une vie de galérien et vieilli de 10 ans en 8 mois* ». Le 10 mai 1861, le 3^e préfet de Haute-Savoie est nommé, Joseph Louis Ferrand ; il restera en poste jusqu'au 29 décembre 1866. Durant la décennie 1860-1870, six préfets se sont succédés. Joseph Louis Ferrand est le préfet qui est resté le plus longtemps en poste. Les fonctionnaires de l'Etat considéraient comme un tremplin pour leur carrière leur venue en Savoie mais ne souhaitaient guère rester. En 1860, le département de Haute-Savoie est découpé en 4 arrondissements, dont l'arrondissement de Bonneville qui est divisé en 10 cantons et 68 communes. Joseph-Michel Guy avocat, Syndic de Bonneville depuis 1855, fervent militant de l'annexion, devint le 1^{er} sous-préfet français de l'arrondissement de Bonneville par décret du 11 Juin 1860.

L'enquête en question

Les communes savoyardes étaient sous-équipées en bâtiments publics. Par souci d'équité, pour utiliser en fonction des besoins de chaque commune, les subsides promis par l'Empereur, un état des lieux est nécessaire. Par dépêche télégraphique du 4 décembre 1860, le préfet demande au sous-préfet de Bonneville de lui envoyer d'urgence la liste des communes dépourvues de maison de mairie et de lui faire connaître la dépense approximative pour la construction de chacune d'elles.



La mairie de Bonneville construite en 1853 par l'ingénieur en génie civil de la province M. Imperatori

Le 5 décembre 1860, le sous-préfet répond au préfet : « *Il ne m'est pas possible de vous donner immédiatement les renseignements que vous me demandez sur les communes dépourvues de Maison de Mairie. J'écris aux maires par le courrier de ce jour pour obtenir ces renseignements que je vous transmettrai aussitôt qu'ils me seront parvenus* ».

Et il écrit aux maires des 68 communes que compte l'arrondissement de Bonneville : « *Je vous prie de vouloir bien me faire connaître par retour du courrier si le bâtiment affecté à la Maison de Mairie appartient à votre commune, et dans le cas contraire, quelle serait la dépense approximative qu'entraînerait la construction d'une maison destinée à cette affectation.* »

Les réponses ne se font pas attendre, en une quinzaine de jours, tous les maires répondent avec plus ou moins de précision à la demande du sous-préfet.

1 - Promotion pour ce sous-préfet de Valenciennes (Nord).

Canton	Nombre de communes	Avec Mairie	Sans Mairie
1 Bonneville	12	5	7
2 Chamonix	4	2	2
3 Cluses	8	5	3
4 La Roche	11	6	5
5 Marignier	3	2	1
6 St-Gervais	4	3	1
7 St-Jeoire	11	6	5
8 Sallanches	7	5	2
9 Samoëns	3	3	0
10 Taninges	5	3	2
	68	40	28

L'arrondissement de Bonneville comprend 10 cantons et 68 communes. Presque 42 % des communes n'ont pas de mairie

Dans ce tableau, les communes de Boège, Bogève, Burdignin et Villard sont intégrées au canton de Saint-Jeoire. Le découpage administratif a été modifié par décret du 20 décembre 1860, date à laquelle ces quatre communes ont intégrées l'arrondissement de Thonon, formant ainsi le nouveau canton de Boège. Le canton de Samoëns semble le mieux équipé, ses trois communes, Samoëns, Sixt et Morillon ont une mairie. Mais à la lecture des réponses des maires, même les communes répertoriées comme ayant une mairie sont parfois seulement propriétaires d'un local qui semble peu fonctionnel. Marignier est la seule commune de son canton sans mairie. M. Gay, le maire de Mieussy, commune du canton de Taninges, fait valoir sa position en indiquant : « L'administration de Mieussy, la quatrième de l'arrondissement² a plus d'une fois fait connaître à l'autorité supérieure que la commune n'avait point de maison commune, seulement une chambre de 3 à 4 mètres carrés servant d'archive. » Certains maires se satisfont de leur local, tandis que d'autres ont en tête de grands projets pour leur commune et veulent profiter des largesses de l'état nouveau et de ses promesses.



Façade et horloge de la mairie de Contamine-sur-Arve

Canton de Bonneville

Le canton se compose de 12 communes ; cinq ont une mairie : Bonneville, Contamine-sur-Arve, Peillonex, Pontchy et Vougy, et sept communes n'en ont pas : Brison, Côte-d'Hyot, Entremont, Faucigny, Marcellaz, Mont-Saxonnex et Petit Bornand.

Les communes dotées d'une mairie

Contamine-sur-Arve

Le certificat de réception d'œuvre de la mairie de Contamine-sur-Arve est dressé le 25 septembre 1850 par M. Dommartin. Par délibération municipale de 1909, la mairie est rehaussée, l'horloge publique datée de 1910 a été offerte à la commune³ par M. Auguste Bontaz, donnant ainsi son aspect actuel au bâtiment.

Peillonex

Le 11 décembre 1860, le maire M. Jourdil répond :
« La commune possède un bâtiment dont la jouissance appartient à la Veuve Michaud, après son décès, la commune le possèdera comme sa propriété propre. La commune y dépose déjà actuellement ses archives et y tient ses séances ».

Celles qui n'en ont pas

Brison

Le 11 décembre 1860, le maire répond :
« La commune de Brison ne possède pas de maison communale. Pour les séances du conseil, Mr le Curé a fourni à la disposition de la commune une salle existante dans le presbytère. Cette commune n'a jamais eu l'idée d'une construction de maison communale par sa pénurie de fonds et l'impossibilité de se procurer des ressources, la surimposition locale étant déjà très forte. Si le gouvernement ne vient pas en aide à la commune, jamais celle-ci ne pourra se construire par elle seule un édifice public. J'estime que pour faire face à cette construction, il faudrait une somme de six à sept mille francs ».

Côte-d'Hyot

Le 19 décembre 1860, le maire M. Bastian répond :
« La commune ne possède aucuns bâtiments ou immeubles quelconques. Tous ses avoirs consistent dans les centimes additionnels du budget. C'est la plus pauvre de toutes les communes de votre arrondissement. Les inondations successives de l'Arve, et les bras qui se sont formés sur une étendue de plus de 4 kilomètres dans l'intérieur des terres cultivables, les meilleures et les plus productives ne peuvent qu'empirer la situation des

2 - Au recensement de 1861, la commune de Mieussy compte 2 483 habitants (Viuz-en-Sallaz 2 584 habitants et Bonneville 2 052 habitants).
3 - Andrée Blanc « Le Petit Colporteur n°1 » (1995).



habitants. Provisoirement, c'est moi qui fournit gratuitement une maison attique à la mienne d'habitation, pour servir de local à la mairie et aux archives. J'estime que la construction d'une maison communale, y compris l'achat du terrain, en y plaçant une salle d'école, et l'habitation des régents ce qui serait de nécessité, coûterait au moins dix mille francs ».

Faucigny

Le 9 décembre 1860, le maire M. Jolivet Angelin répond :
« En réponse à votre honorée lettre datée du 5 de ce mois, où vous me demandez des renseignements relatifs au bâtiment affecté à la mairie, j'ai l'honneur de faire observer à Monsieur le sous-préfet que nous n'avons soit pour la tenue des écoles, soit pour les assemblées du conseil communal qu'une petite chambre au presbytère affectée de servitudes. Le dessein du conseil était de convertir le sanctuaire de la vieille église en maison communale ; mais nous abandonnons ce projet, voyant que cette maison se trouverait au milieu du cimetière, et qu'elle entraînerait autant de dépenses qu'une maison construite à neuf. L'intention du conseil que j'ai convoqué, avant de répondre à Monsieur le sous-préfet, est de faire construire une maison communale à neuf. Nous ne pouvons pas encore dire combien coûtera cette maison. Nous allons faire prochainement un plan et devis nous verrons alors, à combien elle nous reviendra et aussitôt nous en ferons part à Monsieur le sous-préfet dont j'ai l'honneur d'être le très humble obéissant serviteur. »

Marcellaz

Le 11 décembre 1860, le maire M. Gavillet répond :
« Le bâtiment affecté à la mairie de Marcellaz est la maison même du Maire. La Commune ne possède aucune maison, ni bâtiment pour la mairie, les écoles, etc. Le conseil municipal, à l'unanimité, désire faire construire un édifice qui servirait en même temps pour les salles d'école des filles et des garçons, pour l'habitation du

régent et de la régente, pour une salle de délibérations, pour une pièce destinée aux archives communales. La dépense, hors à la charge de la commune, les corvées et la fourniture de pierres pourrait s'élever à cinq ou six mille livres. Quoique la commune soit sans revenus et autres ressources, elle ne reculera point devant ce sacrifice, si le gouvernement veut bien lui venir en aide. Le soussigné, Maire de la commune, s'engagera à soumettre à l'autorité l'approbation des plans et devis nécessaires avant l'entreprise de cette œuvre communale ».

Canton de Saint-Jeoire

Le canton se compose de 11 communes ; six ont une mairie : Saint-Jeoire, Boège, Bogève, La Tour, Onnion, Saint-André, et cinq communes n'en ont pas : Burdignin, Saint-Jean-de-Tholome, Villard, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz.

Les communes dotées d'une mairie

La Tour

Le 14 décembre 1860, le maire M. Dufresne répond :
« Le bâtiment affecté à la Mairie appartient à la commune, il sert en même temps de maison d'école, il est en mauvais état et insuffisant. La commune se propose de la reconstruire. Je ne pourrais vous donner le chiffre des dépenses avant d'avoir reçu le devis de l'homme de l'art qui est en charge de le rédiger. J'ai l'honneur d'être avec respect votre serviteur ».

Onnion

Le 7 décembre 1860, le maire M. Pagnod répond :
« J'ai l'honneur de vous dire, qu'une chambre très commode, perchée au clocher de l'église paroissiale a toujours servi à l'usage de la commune et peut servir de mairie, elle est en très bon état et même à l'abri d'incendie. Ce qui donnerait lieu, à ne point gêner la construction d'une école, ni à en augmenter les frais ».

Celles qui n'en ont pas

Saint-Jean-de-Tholome

Le 12 décembre 1860, le maire M. Donche Antoine répond :
« En réponse à votre lettre du 5 xbre par laquelle vous me demandez si la commune possède une maison communale, je vous dirai Monsieur que jusqu'à présent la maison du maire servait de chambre consulaire, et que la commune ne possède aucun édifice public, soit école de garçons soit pour celle des filles et soit pour les assemblées du conseil municipal, et que le conseil se rassemble toujours chez le maire. L'Abbé de la commune a fait une donation par laquelle il cède à la commune deux maisons destinées l'une à l'école des garçons,

l'autre à celle des filles, mais nous n'avons pas encore été autorisé à l'acceptation de cette donation.⁴ Je ne puis vous dire la somme nécessaire pour la construction d'une maison communale, parce que le conseil municipal attend l'époque de l'entrée en possession des maisons données à la commune par Mr Maurice Colliard vicaire, parce que la maison destinée à l'école des garçons peut servir de maison de commune ».

Ville-en-Sallaz

Le 10 décembre 1860, le maire M. Cheminal répond :

« J'ai l'honneur de répondre aux questions exigées par votre lettre du 5 courant, relativement à la propriété d'une maison affectée à la mairie. La commune ne possède aucun genre de bâtiment pour mairie et les réunions du conseil ont lieu dans une des chambres de la maison du soussigné. Depuis longtemps la commune a bilancé annuellement des sommes dans le but de construire mais les dépenses imprévues et notamment la route de Sixt à Annemasse les a absorbées. On est actuellement en recours auprès de Mr le Préfet pour l'approbation d'une délibération pour construction d'une maison destinée à la mairie et à l'école ; le devis estimatif arrive à 12 868 francs ».



Le cachet de chaque mairie porte l'aigle impérial

Viuz-en-Sallaz

Le 10 décembre 1860, le maire M. Gavard répond :

« En réponse à votre lettre du 5 présent mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit : le bâtiment provisoirement affecté à la mairie (ancien bureau d'insinuation) appartient bien à la commune, mais son exigüité le rend tout à fait insuffisant. Cette circonstance jointe au besoin d'un local pour les archives, la salle des élections et des enchères, les salles d'école des garçons, le logement des instituteurs, le tirage des pompes à incendie avec leurs accessoires, la chambre d'arrêt, le rétablissement de la halle en remplacement de celle incendiée en 1857, et autres services publics, nécessite la construction d'une maison communale unique dans un local approprié et à la portée du peuple, combinée de manière à remplir toutes ces destinations. A cette fin, j'ai écrit le 29 9bre proche passé à Mr Oppermann, Ingénieur à Paris, pour la dresse d'un plan convenable, d'après je ferai ensuite rédiger un devis estimatif. Ce ne sera qu'au vu de ce devis, que je pourrai connaître le montant de la dépense. S'agissant d'avancer une approximation, je crois pouvoir la porter à 40 000 francs au moins ».



Napoléon III (1808-1873), par Hippolyte Frandrin (1863)

Après le temps des questions et celui de la réflexion vint le temps de l'action. De nombreux chantiers se mettent en place pour que les communes des territoires annexés en 1860 soient comme toutes les communes de France dotées d'une mairie.

N'oubliez pas de remercier l'Empereur

Le 21 novembre 1864, le préfet de Haute-Savoie M. Ferrand, écrit au sous-préfet de Bonneville : *« Il me paraît convenable que les constructions communales et départementales effectuées depuis l'annexion, portent la mention de l'année de leur construction ainsi que le N Impérial surmonté autant que possible de la couronne. Je vous prie de vouloir bien vous entendre, à cet égard avec Mrs les Maires et architectes, tout en veillant à ce que cette légère augmentation d'œuvre n'élève pas sensiblement la dépense ».*

Première relance

Le 20 février 1865, le préfet écrit au sous-préfet : *« J'ai eu l'honneur, par ma dépêche du 21 novembre 1864, de vous prier de vous entendre avec Mrs les Maires et architectes pour que les constructions départementales et communales effectuées depuis l'annexion portent la mention de l'année de leur construction, ainsi que*

4 - Donation du 4 juillet 1860, puis legs du 5 mai 1861 du Révérend Maurice Colliard en faveur de la Commune.

Le 23 août 1861, l'acte d'acceptation du legs est signé devant Me Ducretet François Auguste, notaire à Saint-Jeoire.



A Ville-en-Sallaz, M. Magne sculpteur à Saint-Jeoire a été chargé de réaliser cette armoirie et de la poser dans la façade. Sous la cloche la date encore lisible 1865

l'N Impérial surmonté autant que possible de la couronne. Je vous serais obligé Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien me faire connaître si cette disposition a commencé à recevoir son exécution ».

Le 21 février 1865, le sous-préfet répond :

« Aussitôt après réception de votre lettre, j'ai prié les maires des communes de mon arrondissement où des édifices publics avaient été construits d'y faire placer le chiffre impérial surmonté de la couronne. J'aime croire Mr le Préfet que cette disposition a reçu son exécution ; toutefois, je profiterai de ma tournée de tirage⁵ pour m'en assurer et j'aurai l'honneur de vous écrire à ce sujet ».



Modèle transmis aux maires avec dimensions recommandées

Maires pour que cette inscription soit faite pendant cette saison, dans les constructions qui s'exécutent dans l'arrondissement de Bonneville ».

Et ensuite

Le sous-préfet écrit à nouveau aux maires concernés de son arrondissement le 2 janvier 1866, puis le 12 9bre 1866. Les maires ne se sont pas précipités pour apposer le symbole Impérial sur les édifices de leur commune construits grâce aux aides de l'état. Certains ont égaré la demande initiale avec le modèle demandé, d'autres n'ont plus de fonds disponibles, et que penser du maire de Mieussy qui écrit au sous-préfet le 3 Janvier 1866 avec un soupçon d'humour : « J'ai l'honneur de vous informer que la question de la pose du chiffre Impérial sur la nouvelle mairie a déjà été soumise plusieurs fois au conseil, mais rien n'a pu être décidé, attendu que le seul endroit où ce chiffre pourrait être placé est le fronton dont l'espace est occupé par l'inscription : Mairie ».

Observons les édifices de nos communes, et découvrons le chiffre Impérial !

Marie-Dominique Gevaux

Deuxième relance

Le 11 juillet 1865, le préfet écrit au sous-préfet :

« J'ai eu l'occasion de constater, lors des opérations du conseil de révision, que les constructions en cours dans le département ne portent pas encore généralement la mention commémorative dont je vous ai entretenu par ma lettre du 21 9bre 1864. Je vous prie Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien vous concerter avec MM les

5 - Tirage au sort pour le conseil de révision ayant lieu dans chaque chef-lieu de canton.

SOURCES :

- ADHS Préfecture 1 Z 9

BIBLIOGRAPHIE :

- Dictionnaire historique de l'annexion (Christian Sorrel et Paul Guichonnet)
- Notre Bonneville d'hier à Aujourd'hui (Paul Guichonnet)
- Monographie de Bonneville et ses environs (Lucien Guy)

A la recherche des moulins à eau de Contamine-sur-Arve

Que restent-ils de ces vieux moulins à eau dont la grande roue de bois tournait inlassablement sous le poids d'un flot débordant ? Que reste-t-il ? Rien ! Ou plutôt, caché parmi des herbes hautes, un pan de mur de pierres sèches se fissure lentement, dernier témoignage d'une entreprise autrefois florissante.



Sous les herbes, les vestiges du bief

Un peu plus loin, une meule gisante se repose comme le Dormeur du val, tandis qu'en amont un étang asséché se nourrit désormais d'un tapis d'ail des ours dans un renouveau fertile. Le temps a passé et ces moulins dont on aurait voulu préserver leur existence ont disparu. Alors le temps est venu de chercher dans les écrits de l'histoire leur présence. A Contamine-sur-Arve nous ne savons pas exactement à quel moment apparaissent les premiers moulins ; peut-être au VI^e siècle mais il faudra attendre le XIII^e siècle pour trouver dans les archives paroissiales leur existence.

Les grands propriétaires

D'une façon générale on peut dire que du XI^e au XVIII^e siècle les nobles comme les religieux sont les grands maîtres des moulins et de leur force motrice. Les fours et les moulins sont des biens féodaux classés dans les *banalités*¹ au titre du service public. Les habitants sont tenus de faire moudre les grains dans ces moulins moyennant une redevance. Quoiqu'il en soit, le moulin est une source de revenus très importante pour le noble ou la communauté religieuse. Il faudra attendre la révolution pour voir apparaître de petits propriétaires qui, profitant de la vente aux enchères de ces moulins, jouiront à leur tour d'une certaine aisance. De nombreux textes ou actes notariés montrent que seigneurs et religieux de Contamine-sur-Arve possédaient un nombre important de moulins, soit sur la commune toute proche de Fillinges, soit à Contamine-sur-Arve au lieu-dit la Perrine ou chez Périllat. Dès 1323, le prieur de Contamine Guillaume de Buisnière et les chanoines de Sixt assuraient conjointement la gestion d'un moulin et d'un battoir² sur le territoire de Fillinges à Petit-Couvette. Guillaume entreprend des travaux coûteux et utiles pour amener l'eau aux moulins de Couvette. Il espérait que l'abbaye de Sixt prendrait à sa charge une part de la dépense... L'abbé fait-il la sourde oreille ? Toujours est-il que le prieur réitère sa demande et profite de l'occasion pour présenter diverses doléances. « En mars 1323, l'Abbé et le prieur, en présence de trois prud'hommes, plusieurs témoins et deux notaires, se mettent d'accord. L'abbé de Sixt accepte de payer 25 livres de Genève pour la remise en état du bief et de verser les droits réclamés par le prieur de Contamine ».



Vestige du canal amenant l'eau au moulin

- 1 - Banalités : dans le système féodal, ce sont des installations techniques que le seigneur est dans l'obligation d'entretenir et de mettre à disposition de tout habitant, elles sont un monopole payant.
- 2 - Battoir : moulin servant à écraser le chanvre, broyer les noix, les écorces... selon des mécanismes différents.

Les moulins de la Perrine

En 1697, un acte notarié indique que Mademoiselle Monod renouvelle le bail des moulins à Jeanne Descombes, comme il avait précédemment été fait pour son mari André Bouvard, décédé, et pour son père Guillaume Descombes dit Janin, originaire de Peillonex, meunier à La Perrine. Figurent notamment à La Perrine sur la mappe de 1730 un battoir de 5 pieds (16 m²), un moulin de 6 pieds (19 m²) et l'étang mesurant 16 tables 6 pieds (644 m²). Ils appartiennent aux pères Barnabites.

Le 11 juin 1757, répondant à une enquête diligentée par l'Intendant, le secrétaire de la communauté de Contamine-sur-Arve, Chatrier, précise qu'il existe dans la paroisse « deux moulins et étangs l'un à deux roues et l'autre à une, qui appartiennent aux pères Barnabites qui à peine peuvent servir pour l'usage du quart des habitants... ». Le 29 septembre 1771, Chatrier dresse l'état des deux moulins de La Perrine : « l'un qui n'a qu'une roue et roule à la faveur d'un étang, et l'autre situé au-dessous dudit village a deux roues qui fonctionnent à l'aide d'un autre étang ». Ces deux moulins appartiennent aux Révérends Pères Barnabites. Répondant à un questionnaire sur la situation économique du Faucigny, en 1776, Chatrier secrétaire de la communauté de Contamine-sur-Arve écrit à l'intendant qu'il existe « un moulin qui reste ny féodal, ny allodial³, appartient aux Pères ».



Vestige du dernier moulin de la Perrine

L'an 1777, Les religieux « ascensent⁴ aux François, fils de feu Claude et à Joseph Montréal, père et fils, les trois moulins qu'ils possèdent à La Perrine, deux clairs et un blanc avec un battoir, la maison et une grange, écuries, places, curtils⁵ et appartenances, et tous les biens tels que jardin, chenevier, pré, verger, terres, pâturages et bois... ». Les pères Barnabites leur louent également la dîme dépendante du prieuré de Contamine-sur-Arve appelée « dîme de Clermont ». Le présent « ascensement » est conclu pour neuf ans contre 25 coupes de froment, 12 coupes de bataille⁶, 6 chapons gras, 25 livres d'argent annuellement et un louis d'or neuf pour une fois. Les

couverts en paille restent à la charge des ascensataires qui entretiendront tous les rouages, mules (meules) et ferrements nécessaires, de même que les bédrières⁷, tournes et étangs. Ils placent eux-mêmes les sapins nécessaires qui leur seront fournis, pour les chéneaux desdits moulins, et pour une fois seulement les pièces de chêne nécessaires pour les chevalets que les ascensataires feront placer, comme dessus, à leurs frais. Ils restitueront le tout en l'état qui leur a été remis, les mules (meules) se trouvent à moitié usées... Les moulins sont situés sur les deux communes de Contamine-sur-Arve et de la Côte d'Hyot. Les lieux sont parfaitement connus par les dénommés Montréal qui les tiennent en ascensement depuis longtemps.

A la Révolution, tous les biens des Barnabites sont saisis et entrent dans les biens nationaux. En 1802, c'est la famille Fallion qui exploite les moulins. Françoise Fallion, épouse de Jean-François Decroux est propriétaire de deux battoirs à chanvre à la Perrine en 1851.

Le 29 juillet 1855, Jean-François Decroux et son fils Joseph Marie, et au nom de son frère Athanase et de ses sœurs Jérémie et Joséphine vendent leurs biens à Prospère et Adèle Bastian, notamment les deux moulins qu'ils possèdent à La Perrine, les places et dépendances desdits moulins, tous les cours d'eau jusqu'à l'Arve, les sources qui les alimentent, les étangs qui réunissent les eaux. Ils cèdent également une bande de terre suffisante pour établir un chemin de communication de cinq mètres de largeur et sept mètres dans les contours, entre la route provinciale et les moulins. Les vendeurs s'interdisent à tout jamais soit pour eux, soit pour leurs successeurs, toute dérivation ou construction d'artifices sur les cours d'eau. Cette vente est consentie pour le prix de 3 500 livres neuves qui seront versées aux créanciers. A partir de 1855, Joseph Decroux et son frère Athanase exploiteront un moulin à Fillinges, plus précisément à Couvette. Les moulins de La Perrine sont encore en activité en 1908. Aujourd'hui, on distingue encore des vestiges du bief, d'un étang avec son mur de soutènement percé d'une ouverture permettant autrefois le passage de l'eau en direction d'un moulin.

3 - Allodial, de alleu (droit féodal) : fonds de terre, soit noble, soit roturier, exempt de tous les droits et devoirs féodaux.

4 - Ascenser, ascensement, ascensataire : louer, location, locataire. Le cens est une redevance foncière due au seigneur qui possède des titres sur la terre.

La cense, nom féminin, dérive du bas-latin censa, signifiant fermage, est devenu ensuite le nom de la ferme même.

5 - Curtil : jardin potager clos.

6 - Bataille : mélange d'orge et d'avoine, aussi appelée menu bled.

7 - Bédrière, bief, canal de dérivation amenant l'eau au moulin.



Pouilly : le vieux moulin en 1965

Chez Périllat

Le moulin situé « Chez les Périllat » produit l'huile de noix. Le ruisseau de Samsons alimente l'étang, au niveau du lieu-dit « Vers les Nants ». En 1851, il appartient en commun aux frères Laurent et Philippe Nier-Maréchal et à Antide Désiré Gorin, ce dernier originaire de Lons-le-Saunier. En 1865, l'exploitation est assurée par le fils de Philippe, Jean Nier-Maréchal dit « Jean de l'Ouille ». En 1912, le bâtiment avec un pressoir, du matériel, plus l'étang, est mis en vente. Seuls les murs de pierre et l'étang envahis par les broussailles sont encore visibles en 1930. Puis le vieux moulin retrouve une seconde jeunesse sous la forme d'une coquette maison.



La gisante : meule inférieure

De l'utilisation de l'eau pour faire tourner une roue

Au Moyen Age l'usage de l'énergie hydraulique se généralise. L'homme a toujours su, par son génie, s'adapter à son environnement et trouver les moyens nécessaires et efficaces pour améliorer son quotidien et alléger son labeur écrasant. Le moulin est alimenté en eau par une bédrière dont les eaux retenues en amont par une vanne forment un étang. La manipulation

de la vanne permet de faire tourner la roue à volonté puis, par un mécanisme simple d'engrenages, la roue actionne une meule supérieure (tournante) sur une meule inférieure (gisante), les grains introduits entre les deux sont broyés, et la mouture ainsi produite expulsée vers l'extérieur par la force centrifuge donne la farine. Dans son évolution mécanique, le moulin a de multiples fonctions ; non seulement il moule les céréales mais broie aussi le chanvre pour qu'on en tire plus facilement les fibres. Avec une grosse meule verticale on exprime l'huile de noix, on écrase les pommes et les poires pour faire le cidre et dans un autre système de « battantes » on scie le bois. Toutes ces meules proviennent des carrières de Vouan sur le territoire de Fillinges ou de Viuz-en-Sallaz.



La tournante : meule supérieure

Les meuniers

Ils exercent une profession qui comporte de lourdes contraintes. La plupart d'entre eux sont locataires et payent donc une « cense » aux propriétaires. Ils mènent une lutte incessante contre les caprices du torrent, surveillent et entretiennent le bief, les vannes, les installations, réparent le mécanisme. La meunerie est un métier dur et beaucoup finissent par souffrir de maladies pulmonaires. Cependant, certains acquièrent une aisance financière ; parfois aussi ils deviennent propriétaires de leur moulin mais les cas sont rares, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles. Précisons que tous les moulins, qu'ils soient féodaux ou allodiaux, sont affermés à des meuniers. On peut remarquer que les notaires emploient toujours le pluriel pour désigner les moulins. Le moulin lui-même fut un lieu de rencontres et d'échange ; il occupait une place à part dans la vie locale un peu comparable à celle de la fruitière à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Tout naturellement conteurs, chansonniers et même le fabuliste La Fontaine se sont emparés de la figure enfarinée du meunier pour représenter le personnage parfois léger, tricheur, mais toujours tenace et rude à la tâche.

Quelques meuniers exerçant leur métier à Contamine-sur-Arve

Nicolas Bastian cité en 1592
Guillaume Bolo vers 1640
Jacques Duvillard vers 1645
Claude Fassory de Rumilly sous Cornillon vers 1640
Nicolas Jolivet Bagat de Faucigny qualifié de « Maître meunier » en 1640
Jacques Duvillard vers 1680
Claude François Berger vers 1740
Claude Montréal originaire de Peillonex vers 1750
Joseph Marie Faillon vers 1800
Joseph Antoine Carrier vers 1840
Claude Berthoux vers 1860
Joseph Berger et son fils Louis vers 1860-1870
Joseph Napoléon Verdan vers 1880
Eugène Germain vers 1900

Trafic et scandale autour de la farine

En 1580, le duc Charles-Emmanuel, voulant reprendre Genève pour en faire un bastion du catholicisme, impose un blocus économique de la région entraînant une disette pour toute la population du bassin genevois : Genève est cernée. Le blé, élément de base de la nourriture des populations, devient une denrée rare. Un vrai trafic s'organise entre France, Genève et Savoie. Le passage du sel ou du blé se fait en contrebande par le pont d'Etrembières. Ceux qui sont pris sont pendus. Malgré les interdits, le blé produit à Viuz-en-Sallaz est transporté à Genève par des charrettes à cheval, en passant par le pont Morand sur la Menoge. On charge alors la farine moulue au moulin du pont Morand. Puis le convoi suit la rivière en direction de Genève par le pont d'Etrembières. On « descend du grain et on remonte des épices et du tabac ».



Sur la Menoge, le pont Morand passage obligatoire de Viuz-en-Sallaz à Genève

Scandale sanitaire en 1920

Des céréales destinées à l'alimentation du bétail et impropres à la consommation sont mises en vente et incorporées aux farines destinées à la consommation. M. Faillon, maire de Bonneville, adresse le 1^{er} septembre 1920 une lettre à M. le directeur du Bureau Permanent de l'Office départemental d'Annecy. « Je viens protester d'une façon énergique contre la désinvolture avec laquelle est assuré le ravitaillement en farine de notre région. Il y a deux mois que les moissons ont commencé en France et nous manquons de pain pire qu'aux jours les plus sombres de la guerre. La soi-disant farine est une mixture innommable. Ce sont des résidus de graines avariées et qui sont nuisibles à la santé. Nombre de consommateurs sont malades à la suite de l'absorption de ce produit indigeste. [...] Je ne veux pas être complice de ce sans-gêne et demander aux consommateurs 1 franc 30 c. le kilo de ce qui vaudra 0 francs 20 c. [...] Dans toute la région du Faucigny, dans tout le département je suppose, et je ne crains pas de le dire, le consommateur a mangé à la même table que les animaux [...] Les rats et les charançons vivent en paix depuis deux ans dans ces grains mis en stock depuis la guerre... ».

M. le Préfet répond qu'il convient d'incriminer dans les circonstances, la situation qui suit la guerre ; les céréales ne sont pas en quantité suffisante pour faire face aux besoins des populations d'où la nécessité d'y incorporer des succédanés. Le département possède des moulins en nombre suffisant pour assurer la mouture des céréales nécessaires à la population ; ces moulins ne consomment aucune quantité de charbon ; le Bureau permanent s'est toujours efforcé de recevoir des céréales au lieu de farine.

M. Faillon insiste pour qu'une enquête soit faite en vue de déterminer ce que sont devenus les 19 000 quintaux de céréales impropres à la consommation qui ont été mis en vente dans l'Yonne. Il voudrait connaître si les minotiers fournissant les farines à la population n'ont pas été acquéreurs de ces céréales et n'ont pas eu la possibilité de les incorporer dans les farines destinées à l'alimentation humaine.

L'étincelle du volcan

SOURCES :

Archives départementales de Haute-Savoie, cotes 2 MI 55, 6 C 1304, 4 C 94, 6 C 1391, 2 C 352, Presse 18-1, sources fournies par Mme Andrée Blanc.

Histoire de clocher

S'il est un édifice qui émerge un peu partout du paysage, c'est bien le clocher qui dresse fièrement sa silhouette vers le ciel. De forme et de style très divers, très souvent, le clocher apporte un accent pittoresque à l'église. C'est toujours le cas pour les nombreux clochers savoyards qui se distinguent par leur flèche bulbeuse. Le clocher à bulbe de Mieussy existe depuis presque deux siècles ; les réparations et rénovations dont il a fait l'objet n'ont pas changé son allure élancée due à sa hauteur et à ses proportions. La reconstruction du clocher au lendemain de la tourmente révolutionnaire ne se fit pas sans diverses péripéties qu'il semble bon de rappeler, dans le contexte de l'époque.



Eglise de Mieussy et son clocher

Caractéristiques du clocher

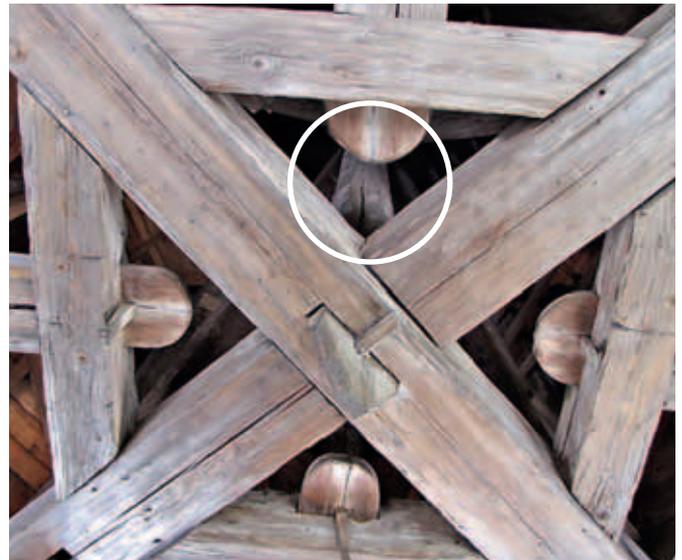
L'origine des clochers à bulbe, qui ne sont pas propres à la Savoie, a beaucoup été analysée par les historiens et divers auteurs. Je ne reviendrai pas ici sur le détail de toutes les influences qui ont permis le développement de ce modèle ; cependant, en osant un raccourci rapide, les origines sont à rechercher en Russie, au Tyrol en Autriche, en Allemagne du Sud, en Scandinavie, et même, plus loin dans le temps à Venise, ayant elle-même beaucoup emprunté à l'Orient. La forme de la flèche bulbeuse, tout en courbes et en contre-courbes est révélatrice du courant baroque européen et de son influence en Savoie. Les premiers clochers à bulbe furent construits dans la première moitié du XVII^e siècle. Les architectes et artisans piémontais et savoyards ont su faire preuve de créativité et d'originalité à partir d'éléments venus d'ailleurs. C'est le même architecte qui a dressé les plans des clochers de Saint-Sigismond, de Saint-Gervais (1819) et de Mieussy (1816) ; ainsi, il est possible d'en observer leur spécificité, ce qui rend chacun

de ces clochers unique. Le clocher de Mieussy (haut d'environ 45 m) fait partie des modèles les plus évolués des clochers à bulbe, caractérisés par une plus grande complexité dans la superposition des éléments. Paul Dufournet parlera d'ailleurs de « *plein épanouissement du 'clocher savoyard'* ».

La photo page 31 montre les différents éléments du clocher de Mieussy, tels qu'ils étaient à sa construction, à part le paratonnerre rajouté au XX^e siècle. La couverture du clocher est en acier inoxydable traité afin de rendre la surface mate pour des raisons d'esthétique. La croix est celle d'origine, traitée et repeinte lors de la dernière restauration du clocher en 1981-1982, la boule (Ø 500 mm) et le coq (longueur 0,60 m) ont été refaits en inox, de même que toutes les autres parties recouvertes, à part la toiture refaite en ardoises de Morzine. Le lanternon est légèrement plus haut que la flèche à proprement parler, ce qui donne au clocher cette silhouette si élégante. Le clocher est adossé à la partie la plus ancienne de l'église, toujours occupée par une chapelle datant du XIII^e siècle. La tour comporte sur chaque face deux séries de fenêtres



Fenêtres géminées et abat-sons de l'église de Mieussy



Intérieur du clocher : partie du socle sur lequel repose la flèche bulbeuse. Encadré : axe principal de la flèche ou poinçon ou aiguillon

gémées¹ sur deux niveaux. Les abat-sons² des fenêtres en mélèze préservent aussi la tour des intempéries.

Les façades sud et ouest arborent chacune un cadran d'horloge monumental réalisé par l'entreprise Paccard. C'est en 1980 que fut installée une horloge mère à quartz dans la sacristie et les deux réceptrices sur les façades. Les archives municipales révèlent l'existence d'une horloge prévue pour le clocher en juillet 1794. Un officier municipal avait été chargé de l'achat pour un montant de 1 160 £ ; en septembre 1794, une somme de 190 £ est versée à Claude Grillet, horloger d'Onnion pour le « *raccommodage* » du cadran (s'agit-il de l'installation sur le clocher ?). Un arrêté municipal de février 1795 attribue à Joseph Besson, aux enchères, les tâches suivantes : installation du mécanisme, entretien et réparations. Cette réalisation n'est pas surprenante car, avant même la Révolution, des habitants de Mieussy et des environs (Onnion, Saint-Jeoire,...) travaillaient à façon des pièces d'horlogerie pour le compte de la Fabrique de Genève. Il ne sera plus fait mention de cette horloge par la suite. L'accès à la tour du clocher, assez aisé, montre la complexité de la charpente, de sa mise en place, en particulier lors du montage initial. De nombreux éléments de la charpente durent être changés en 1981 en raison de leur dégradation liée à l'infiltration d'eau, qui aurait pu entraîner la chute du clocher, en particulier certaines pièces que l'on peut voir sur la photo.

1 - Fenêtres géminées : Fenêtres associées deux par deux.

2 - Abat-sons : Dans les baies d'un clocher, dispositif à lames destiné à protéger le beffroi et à rabattre le son des cloches vers le sol (Larousse).

« L'abbatisse » ou la mise en bas des cloches et du clocher

Il est difficile aujourd'hui de savoir comment était le clocher de Mieussy avant la Révolution, mais il est certain qu'il n'avait pas la forme bulbeuse. Courant 1793, des habitants de Mieussy, comme ceux d'autres communes du Faucigny, participèrent à la contre-révolution en vue de restaurer la royauté, elle se solda par un échec en septembre 1793, et bien sûr par des représailles imposées à la commune et à ses habitants. Les habitants s'organisèrent rapidement pour satisfaire cette demande et il n'y eut pas de suite. Cela dénote une certaine aisance financière dans la commune pour satisfaire coup sur coup, non seulement les représailles, mais aussi les réquisitions pour les besoins de la guerre. De plus, dès le début octobre 1793, Philibert Simond, représentant de la Convention en Savoie, mit beaucoup de zèle à l'application du décret de la Convention de juillet 1793. Celui-ci stipulait que, dans chaque commune, toutes les cloches, sauf une, devaient être descendues du clocher pour être transportées à Bonneville en vue d'être fondues ; en outre, le clocher devait être arasé. Était-ce au niveau de son toit, ou de celui de la toiture de l'église comme on le dit souvent ? Difficile de répondre à ces questions. A Mieussy, les notables se soumirent rapidement aux injonctions - pouvaient-ils tergiverser pour éviter ce qui ressemble à du vandalisme ? Peut-être, la situation de la commune était-elle moins difficile que pour d'autres communes : tout d'abord, il n'y avait qu'une cloche de 2 500 kg environ dans le clocher, datant de 1559, donc elle resta sur place pour rassembler le peuple et sonner le tocsin. A ce sujet,

une lettre du maire de Mieussy aux autorités évoque avec désinvolture « *la déconvenue des dévotes du pays, désormais privées des instruments de fanatisme dans lesquels elles avaient l'habitude de voir une préservation contre la foudre* ». Ensuite, la tour sous le clocher est en grande partie en maçonnerie. Or, pour la reconstruction, il n'est pas fait mention de gros travaux à effectuer par des maçons en vue de donner la hauteur actuelle à la tour. Enfin, il fut remboursé 12 F « *pour fournitures par lui faites pour l'abatir du clocher* » au citoyen mandaté par le maire pour cette tâche. Il est permis de penser que le clocher fut recouvert de planches quand les tensions s'apaisèrent et que la pratique religieuse fut plus ou moins tolérée.

Une première tentative de reconstruction du clocher

En avril 1815, le conseil communal définit le cahier des charges pour l'adjudication du prix-fait³ du clocher, pour 2 000 F, qui sera approuvé par l'Intendant. Celui de la province du Faucigny, résidant à Bonneville, comme tous ses collègues, avait pour prérogatives essentielles le contrôle des finances et de l'administration des communes. Il semble que l'autorisation de l'Intendant dépendait des ressources fiscales foncières de la commune nécessaires pour faire face à cette dépense supplémentaire. En effet, la formule suivante figure dans la délibération municipale : « *Vu son rôle d'imposition pour l'année courante et l'ordonnance 'supplétif' de son admission du Seigneur Intendant de cette province en date du 24 mars 1815, duquel il résulte qu'il [le conseil communal] est autorisé à reconstruire le clocher de ladite commune...* ». Ni plan, ni devis ne figurent dans les archives communales, aucune mention de l'architecte. Quelle était la forme prévue du clocher ? Probablement pas la flèche bulbeuse. Il n'y eut pas de suite à ce prix-fait. Il est bon de rappeler qu'en 1815, la Savoie, revendiquée par le roi de Piémont-Sardaigne, Victor Emmanuel 1^{er}, était l'objet de nombreuses controverses entre les belligérants et c'est seulement en novembre 1815 que toute la Savoie fut restituée à son roi légitime clôturant ainsi 23 ans de régime français, avec l'assentiment d'une grande partie de la population désirant la paix.

3 - Le prix-fait est un contrat soumis aux enchères publiques, au rabais et à l'extinction d'une bougie vierge (neuve). Le rabais d'un quart devenait effectif dès lors que les délais étaient dépassés.



En-tête du procès verbal de l'adjudication

Réédification définitive du clocher

Une autre adjudication fut organisée durant 1816 sous l'égide de l'Intendant de Bonneville, le Baron Greffié (ou Greyfié) de Bellecombe. Mais, cette fois, il y avait le devis estimatif d'un architecte d'un montant de 3 737 F. A 70 ans voire plus, Claude François Amoudruz, natif de Samoëns, réputé, travaillant pour le compte de l'Intendance, avait tout naturellement poursuivi la lignée des architectes savoyards « spécialistes » du clocher à bulbe. D'une certaine façon, la commune a accepté le projet proposé par l'Intendance, même s'il lui était possible de choisir un autre architecte avec l'accord de l'Intendant. D'ailleurs, le syndic et ses conseillers avaient-ils le choix, tant il devait devenir nécessaire voire urgent de recouvrir définitivement la tour du clocher ? Les conditions de cette nouvelle adjudication sont les suivantes :

- « - L'adjudicataire fournira bois, matériaux et fournitures ;
- Il donnera caution pour engagement, il sera responsable de tout dommage et sera tenu à tous les frais, y compris ceux à venir ;
- Les travaux seront terminés pour le 1^{er} octobre 1817 ;
- Il sera pris architecte et gens de l'art pour visiter et réceptionner l'ouvrage avec le conseil communal ;
- La commune fera tout transport sur son territoire (organisation de « corvées ») sauf pour les ardoises venant de Taninges, les débris et matériaux du vieux clocher reviendront à la commune ;
- Paiement en 3 fois : 1/3 à l'adjudication - 1/3 après la couverture de la charpente - 1/3 quatre mois après la réception de l'ouvrage qui se fera au plus tard 2 mois après la fin des travaux ;
- L'adjudicataire et la caution sont solidaires (sans bénéfice de discussion et sans bénéfice de division) pour exécuter le cahier des charges, avec une hypothèque sur leurs biens présents et à venir ».

1817

Le public est averti que le mardi, 29. du courant
à neuf heures du matin, à Bonneville, au bureau de
l'Intendance, il sera procédé à la folle enchère de
nommé Jean Baptiste Passerat, charpentier à Baniinge, —
par la voie d'enchères et à l'extinction de la bougie allumée,
sur la mise à prix de 2 860 ^{fr} montant de l'adjudication
expédiée à ce dernier le 9. 860 ^{fr} à la nouvelle
adjudication des travaux en reconstruction du clocher de
la Commune de Mieussy.

Celui qui désirera prendre adjudication de ces
travaux pourront prendre connaissance au secrétariat
de cette Intendance du devis estimatif de ces travaux
ainsi que du cahier des charges de l'adjudication.

Bonneville le 22. Juillet 1817.

L'Intendant du Faucigny.

Passerat

Avis d'adjudication dressé
par l'Intendant (folle enchère)

menace ruine ». De plus, le conseil prend conscience que J.B. Passerat et sa caution ne sont pas suffisamment solvables. L'Intendant décrète la folle enchère⁴ et une nouvelle adjudication est prévue fin juillet.

Le mois suivant, la commune demande à l'Intendant de surseoir à sa plainte lorsque J. B. Passerat présente deux nouvelles cautions. Il est évident que les relations entre les représentants de la commune et l'entrepreneur étaient particulièrement tendues.

L'adjudication se fait dans le bureau de l'Intendance, par acte enregistré du 12 août 1816 à Bonneville. Jean-Baptiste Passerat fera tout pour emporter le marché pour 2 860 F, face à Jean Bidal de Mieussy. Par rapport au devis de l'architecte de 3 737 F, cela représente une diminution d'environ 23 %, ce qui est bien supérieur au surenchérissement d'1/6^e toujours possible pour les prix-faits. L'adjudicataire et la caution sont solidaires pour exécuter le cahier des charges, avec une hypothèque sur leurs biens présents et à venir. Il est fort probable que l'aide des cautions allait au-delà de l'aspect financier. Courant juin 1817, le conseil communal s'inquiète de la lenteur des travaux au clocher, compte tenu de la date butoir de fin des travaux du 1^{er} octobre 1817 : « ... pas de préparation du bois, ni des matériaux, ni de maçonnerie faite et sèche à la bonne saison », malgré la somme versée. Un courrier est envoyé à l'Intendant pour qu'il ordonne à l'adjudicataire de « mettre la main à l'œuvre dans les plus brefs délais » car « la tour découverte

Les travaux s'éternisent...

En novembre 1817, il faut rehausser la flèche d'environ 3 m pour pouvoir insérer une nouvelle cloche (achat différé), d'où des travaux supplémentaires et un devis additionnel de l'architecte qu'il faut financer. Il n'y a pas de trace du montant de cet avenant. En février 1818, non seulement « le travail n'est pas terminé mais la charpente sans armature, ni garniture s'est effondrée au cours d'un orage ». A la réunion du conseil, la colère gronde ; il y est question de « fourberie de l'adjudicataire », « de ne plus transiger avec lui ». Dans un courrier à l'Intendant, de nouveau, il lui est demandé d'ordonner la folle enchère si les travaux ne sont pas terminés dans les 3 mois. De plus, le conseil exige

4 - Folle enchère : Il s'agit de remettre aux enchères le prix-fait au prix de la première adjudication et de faire payer au premier adjudicataire la différence de prix entre les deux adjudications (la seconde étant forcément d'un montant moins élevé).

que J. B. Passerat se charge des corvées de transport sans rémunération. Le conseil envisageait également d'engager des poursuites contre le charpentier et ses cautions pour inexécution de ses obligations. Probablement, les travaux reprennent. Mais, lors d'une visite de contrôle, à la demande du syndic, l'architecte met en évidence des « manquements » par rapport au plan et il est demandé à l'entrepreneur de se mettre en conformité du plan et du devis ; c'est le frère de l'entrepreneur qui se propose d'effectuer les travaux évalués à 520 £.

Cependant, la commune sera chargée, par l'Intendant, de fournir le bois de résineux nécessaire, et non pas uniquement son transport, comme prévu dans le devis initial. En juillet 1818, le clocher n'est pas terminé et l'Intendant est de nouveau relancé pour prendre des mesures énergiques. C'est la énième menace de folle enchère, orale ou écrite. Un mois plus tard, J. B. Passerat, Etienne Dupont et J. M. Passerat seront présents au conseil pour se faire remettre des fournitures pour couvrir le clocher. Sera également présent un ferblantier de Mieussy, Jean Baratto, convoqué par le conseil, sans doute parce qu'il est déjà chargé de réaliser des grilles en fer forgé pour le cimetière. Finalement, c'est ce dernier qui terminera la couverture du clocher ; pour cette tâche, et pour accélérer les travaux, il réclamera à la commune les fournitures suivantes : 3 caisses de 250 feuilles de fer blanc, provenant de Franche-Comté, environ 8 000 clous de grosseur et de taille différente et du fer pour la croix. La couverture de la pyramide tronquée a été faite en ardoises de Taninges par J.B. Passerat. A la mi-octobre, les charpentiers constatent que le beffroi⁵ de la cloche de 2 500 kg est usé donc à refaire. J.B. Passerat est chargé d'effectuer cette réparation.

Enfin, le 2 novembre 1818, l'architecte signe le procès-verbal de réception de l'ouvrage en présence du syndic et des conseillers. Il fait les comptes de ce qui est dû à chaque entrepreneur et à lui-même. Combien a coûté la construction de ce clocher ? Il est difficile d'en faire une estimation précise, compte tenu des nombreux avenants. C'est certainement avec soulagement, peut-être aussi avec une certaine fierté que les habitants, le conseil communal au grand complet et l'architecte ont participé à la réception de l'ouvrage. Tous ont pu apprécier l'originalité de leur clocher.

Les ennuis ne sont pas terminés pour autant car le poids du nouveau clocher fragilise la tour. En urgence, en 1819, il s'avéra nécessaire de rajouter « 4 gros clavons⁶ à fixer à la selle des beffroys du clocher pour la réunir à la colonne de soutènement dudit beffroy et ainsi parer aux faiblesses observées ». Ces barres ont été réalisées par le Sieur Mogenier, maréchal ferrant, et installées par le Sieur Guibert, ferblantier, tous deux de Mieussy.



Différents éléments du clocher de Mieussy

La ténacité des uns et des autres a permis la réalisation d'un beau clocher malgré toutes les difficultés. Cette forme de clocher, imposée d'en haut, faut-il le rappeler, a dû étonner plus d'un habitant. Il a peut-être permis de donner une bonne image de la commune - celle-ci avait sans doute été écornée par tous les rebondissements de la reconstruction - car à ce moment-là il était le seul clocher à forme bulbeuse des alentours. Cette dernière a essaimé au cours des années suivantes puisque des modèles plus élaborés encore (balustrade(s), plusieurs bulbes...) sont apparus dans les environs, par exemple à Combloux, à Saint-Gervais, ...

Alice Poncin

SOURCES :

- Archives départementales de la Haute-Savoie : cotes 2 FS 205, 2FS 245, 2 FS 269.
- Art en Savoie, Raymond Oursel, 1975
- Art populaire en Savoie, Paul Dufournet, 1981
- Clochers à bulbe, Pierre Boulais et François Isler, 1995
- Délibérations du conseil municipal de Mieussy de 1793 à 1820
- Divers articles et ouvrages de Paul Guichonnet sur la Savoie

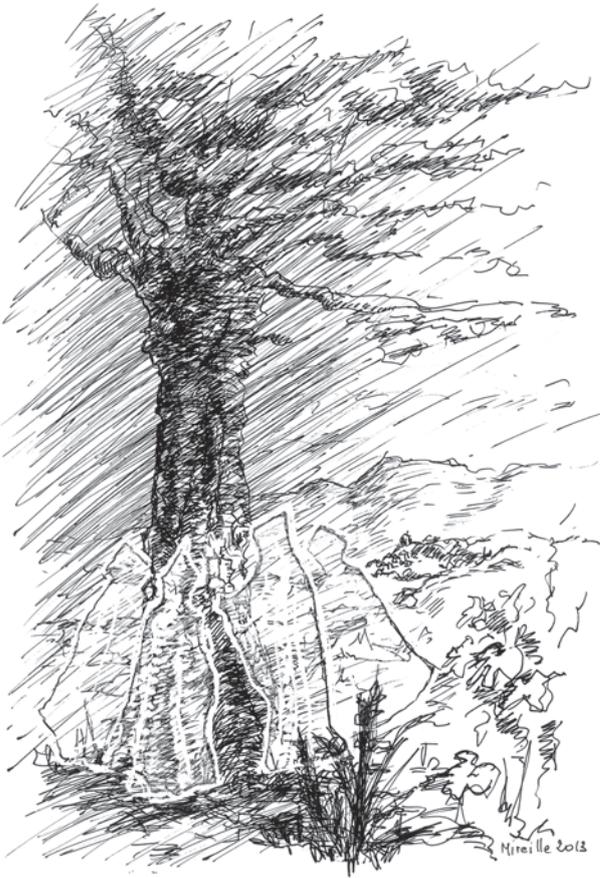
REMERCIEMENTS :

- Marie-Thérèse et Jules Dumoulin pour la visite du clocher.
- René Besson pour ses précisions techniques.

5 - Le beffroi est la charpente indépendante placée à l'intérieur d'un clocher et qui porte les cloches.

6 - Un clavier est une barre métallique traversant de part en part un ouvrage.

Légende de la Gogue



Par un beau soir de juin, Tienne à Daude s'en revenait de veiller à Saint-Jean de Tholome, où il fréquentait une charmante jeune fille. Il n'avait pas trouvé le temps long à compter fleurette à sa bien-aimée, aussi marchait-il d'un bon pas, car bientôt minuit allait sonner. Et demain il faudrait se lever très tôt, battre la faux pour aller faucher le grand champ où le foin était juste en fleurs. Le vent d'été commençait à faire voler le pollen, la fenaison s'annonçait belle.

Quand l'horloge du clocher sonna les douze coups de minuit, notre Tienne se trouvait donc sur le chemin qui va de Savernaz à La Tour, il avait passé un petit bois dit « La Bosnée » et était en vue du chef-lieu. Il avait à sa gauche des champs, à sa droite une haie épaisse bordant de beaux vergers. Regardant vers les arbres fruitiers, il lui sembla tout à coup entrevoir une lueur, puis entendre une musique comme si quelqu'un jouait de la flûte. Curieux, il s'approcha de la haie et aperçut à travers les branchages des silhouettes vêtues de longues robes blanches, chacune portant une bougie. Il se faufila par une éclaircie des buissons, et se trouva dans le pré planté d'arbres fruitiers qui s'appelle encore le pré Baud. A sa grande surprise, il vit que les personnages faisaient un cercle autour d'un immense poirier, tous tenant de la main gauche un gobelet muni d'une anse, et une bougie de la main droite. Celui qui était le plus grand et paraissait le chef, se tenait près du fût énorme du poirier, dans lequel était placé un robinet. A tour de rôle, chacun s'avancait et

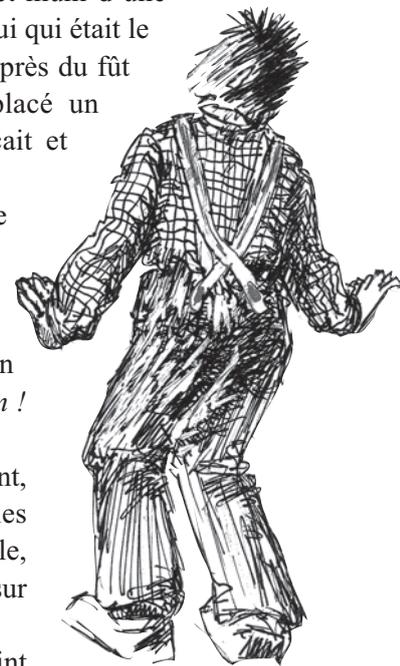
tendait son gobelet que le chef remplissait au robinet d'où coulait du vin...

Croyant ne pas faire de bruit sur l'herbe, intéressé par ces buveurs qui avaient l'air de se régaler, notre Tienne s'approcha doucement. Tout à coup, il se trouva entouré, enveloppé par les formes qui faisaient une ronde, ébloui par les lumières, il lui semblait flotter dans un brouillard, et il ne savait plus où il était. On lui mit un gobelet plein dans la main, et comme les autres buvaient, lui aussi porta le gobelet à sa bouche et but une gorgée de vin qui lui parut si bon, la compagnie si agréable qu'il s'écria « *Mon Dieu, que c'est bon ! Jésus, Marie, Joseph ! Je n'aurais jamais pensé boire ce soir en si bonne compagnie !* ».

A ces mots, le chef cria : « *Par-dessus cizes¹ et bossons² !* ». Toutes les formes s'envolèrent, les lumières s'éteignirent, la musique s'arrêta. Ebahi, le pauvre Tienne pensa suivre les autres en criant à son tour « *A travers cizes et bossons* », mais ce n'était pas la bonne formule, au lieu de passer par-dessus haies et buissons, il passa au travers des épines et se retrouva sur la route égratigné et meurtri.

Secoué, ahuri, un peu ivre sans doute, il s'assit un moment sur le talus. Et là, il se souvint avoir entendu raconter par son grand-père que ce pré passait pour être certaines nuits le rendez-vous d'une étrange société de l'au-delà, la Gogue ! Au fond, il s'en était bien tiré, et avait dit ce qu'il fallait !

Mais peut-être avait-il rêvé ... et le grand-père aussi !



*Légende orale racontée par les anciens de La Tour
Mise par écrit par Marie Rey-Millet † (1918-2012)*

REMERCIEMENTS :

Mireille Gavard-Perret pour ses dessins.

1 - Cizes : haies en patois savoyard.

2 - Bossons : buissons en patois savoyard.

Problèmes d'école au tournant du XX^e siècle à Faucigny

En 2013, Le Petit Colporteur N° 20 racontait les difficultés de la création de la petite école de Faucigny. Cet article aborde sa construction, sa durée de vie et les problèmes sanitaires liés à la présence de la fruitière en face des deux écoles.

Adjudication pour la construction de la petite école

Le 16 mars 1897 le maire François Victor Gavard¹ se rend à la sous-préfecture de Bonneville, avec deux membres du conseil municipal afin de procéder à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à faire pour l'appropriation d'une maison pour l'installation d'une école enfantine, selon le projet dressé par M. Anthoine, architecte, approuvé le 12 février 1897. La mise à prix a été fixée à 7 458 F, non compris la somme à valoir qui est de 600 F. Ils reçoivent des mains des concurrents les paquets cachetés contenant leurs soumissions. Il y a 9 offres, les rabais proposés allant de 8 à 19 %. C'est l'offre de Joseph Pertin, la plus avantageuse (19 % rabais), qui est choisie. Le 23 juin 1897 le maire certifie que Joseph Pertin, domicilié à Bonneville, est chargé des travaux pour le prix de 6 041,58 F, rabais de 19 % déduit, non compris une somme à valoir de 600 F. Les paiements auront lieu mensuellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le délai de réception est fixé à un an, la retenue est fixée à 1/10^e du montant des travaux. Un certificat a été délivré à M. Pertin à l'appui du mandat de premier acompte de son entreprise.

Réception des travaux de la petite école

Le 25 mai 1899, le préfet écrit à l'inspecteur d'académie, lui demandant si les travaux d'installation d'une classe enfantine à Faucigny ont été exécutés dans de bonnes conditions et si rien ne s'oppose à l'approbation du décompte de l'entreprise. Si tel est le cas, il faut signer un certificat pour que le solde de la subvention d'Etat puisse être versé. L'inspecteur d'académie répond le 5 juin 1899, disant qu'il semble impossible pour le moment d'approuver le décompte de l'entreprise et de signer le certificat demandé. En effet, divers travaux ne sont pas achevés, et certains n'ont pas

été exécutés dans les conditions prévues. La pierre à eau de la cuisine, trop haute, n'a pas encore de robinet et l'évier n'a pas de tuyau de descente. Les châssis des fenêtres de la salle de classe sont de 5,52 m et non des 6,62 m prévus. D'autres points ne sont pas conformes, la peinture, les serrures des portes d'entrée en fer ne fonctionnent pas, les tables basses à 2 places et le pupitre du maître ne sont pas conformes au devis... Il semblerait que les plans et devis approuvés n'ont pas été suivis de près (même en tenant compte évidemment des modifications approuvées). L'inspecteur ajoute « *Il est vrai qu'on trouve dans le cahier des charges la clause suivante : le devis estimatif ne servira de base que pour régler la manière dont l'exécution doit avoir lieu et les quantités qui y sont indiquées pour le montant des diverses natures de travaux ne seront considérées que comme renseignements approximatifs* ». L'Administration² aura « *le droit de modifier, augmenter ou diminuer la nature des travaux prévus au marché* ». Plusieurs travaux portés au devis estimatif ne sont pas exécutés, comme le plancher brut et le châssis des fenêtres de la salle à manger, les planchers de la salle de classe, la porte pleine extérieure à panneaux, etc. Il faut dire que, vu les clauses singulières insérées au cahier des charges, exiger que le plan et le devis approuvés soient entièrement suivis ne semble pas possible, donc il faut simplement demander à l'entrepreneur de réparer les omissions et malfaçons, et à l'architecte de faire remettre en état ce qu'il a cru devoir conserver, comme la porte extérieure de la salle à manger (remettre une serrure), la fenêtre de la salle à manger (placer une espagnolette et une crémone), la porte de la chambre à coucher (mettre une autre fermeture). Il faut aussi s'assurer de l'écoulement des eaux de la cour, procéder au nettoyage du puits et faire les autres améliorations qui seront nécessaires.

1 - Le maire habitait le hameau de chez le Court et était âgé de 34 ans en 1897.

2 - Il doit s'agir de l'administration municipale.

Le préfet revient aux nouvelles par un courrier du 15 février 1900, auquel l'inspecteur répond le 18 février 1900, écrivant que les travaux sont terminés. Les malfaçons signalées à diverses reprises sont à peu près réparées. Le certificat peut être signé, afin que le versement du solde de la subvention soit fait. Suite à ce courrier, en date du 23 juin 1900, la préfecture envoie une note à l'inspecteur d'académie, donnant un avis favorable pour l'approbation du décompte. Mais le 8 juillet 1901, l'inspecteur d'académie écrit au préfet, disant que les travaux pour construire la classe enfantine « n'ont pas été exécutés avec tout le soin désirable. Toutefois la réception en a été faite pour liquider la situation ; les ouvrages non effectués n'ont pas été payés bien entendu. Le conseil municipal avait demandé que le reliquat de la subvention fût acquis à la commune ainsi que les autres fonds de la construction non dépensés. Cette manière de procéder n'aurait pas été conforme aux instructions ministérielles. Au contraire, [...] il y a lieu d'autoriser la commune à employer les sommes restant disponibles pour faire exécuter les travaux d'achèvement. La commune devrait dont être invitée à présenter à bref délai un devis des travaux à exécuter ».

Suppression de la classe enfantine

La petite école a dû ouvrir entre 1899 et 1901. Et le 25 juin 1903, l'administration propose la suppression de cette classe enfantine... Evidemment, le conseil municipal donne un avis défavorable, et l'inspecteur d'académie décide de surseoir à cette suppression.

A la rentrée 1923 l'école compte en tout 35 élèves, 46 au total si tous allaient à l'école. Il faut essayer de garder les 2 classes, dont la classe enfantine créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 1893. En 1925 il y a seulement 31 élèves, l'inspecteur primaire propose à nouveau de supprimer la classe enfantine. En décembre 1926, lors de la révision de la carte scolaire, l'effectif est de 30 inscrits pour 2 classes, donc effectif en décroissance, la classe enfantine ne reçoit plus que 2 enfants de moins de 6 ans. La population de Faucigny diminue : 292 habitants en 1921, 251 en 1926. La suppression de la classe enfantine a dû être effective pour la rentrée scolaire 1927 ; en effet, lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 1928, le devenir de ce bâtiment communal désaffecté est à l'ordre du jour. Une demande officielle est faite à l'inspection académique pour louer le logement scolaire le 14 février 1928, mentionnant qu'il n'y a plus qu'une classe unique avec Mme Jolivet comme institutrice. Un bail est passé en 1928 avec M. Ernest Croso pour 9 ans, et résilié le 18 février 1935. Ce bâtiment sera ensuite loué le 15 novembre 1935 pour 9 ans à M Léon Déperraz domicilié à Faucigny.



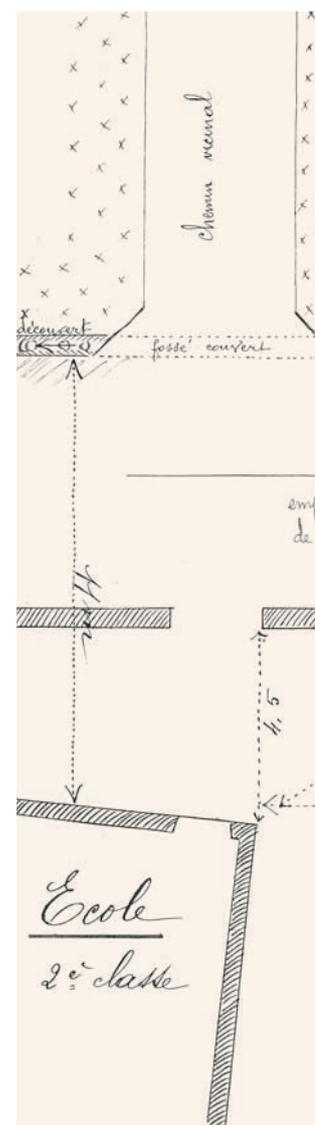
La première fruitière

Problème sanitaire pour l'école

Les deux écoles se trouvent en face de la fruitière en activité depuis 1893.

Dans un courrier du 17 janvier 1908, l'inspecteur primaire de Bonneville mentionne les réparations nécessaires à l'école, et s'inquiète de l'état du puits dont l'eau est mauvaise mais « elle est néanmoins indispensable pour travaux de nettoyage, surtout en été, car l'eau manque aux abords de l'école ».

Le 12 juin 1909, un état des lieux est fait par l'inspecteur, qui note « ... j'ai constaté à plusieurs reprises la mauvaise qualité de l'eau du puits qui se trouve dans la cour de l'école mixte de Faucigny. En 1904, la municipalité a fait nettoyer ce puits, mais inutilement. L'eau reste contaminée par les infiltrations des cabinets, situés à 12 m du puits, et d'une fruitière (fromagerie) installée depuis 10 ans en face de l'école. En fait d'eau à peu près potable, l'école n'a que celle d'un réservoir éloigné de 100 m environ, recevant d'ailleurs toutes les poussières chassées par les vents. Ce réservoir étant à sec pendant les fortes chaleurs, il faut aller chercher de l'eau à 250 m, dans une dépression de terrain où convergent les eaux de toutes natures d'un groupe de maisons. J'ai lieu de croire que sur la mise en demeure de l'administration préfectorale, la municipalité remédie-

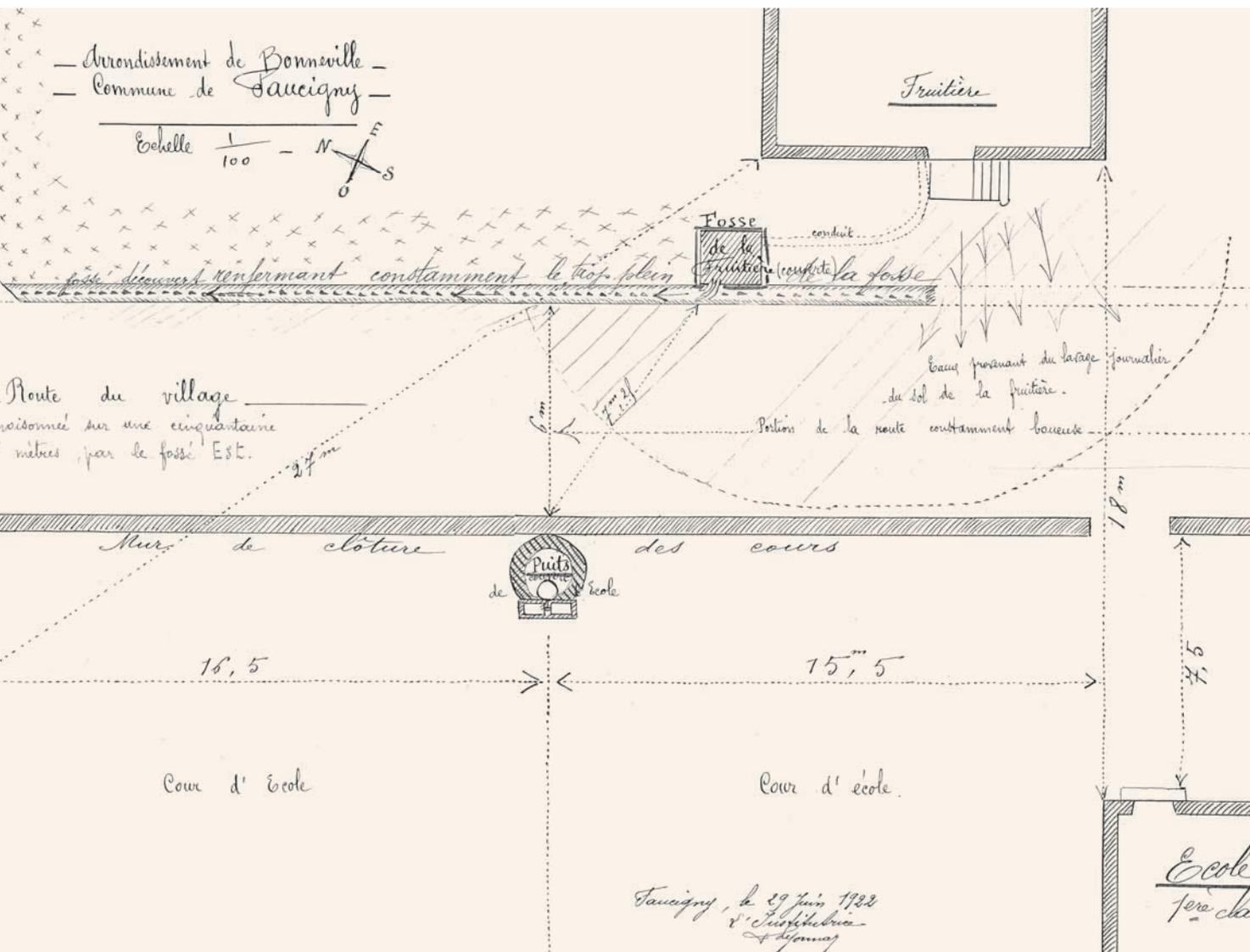


rait à ce fâcheux état de choses. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait informer M le préfet de la situation ». Ce courrier porte une note au crayon « Je vous serais donc très obligé M le préfet de vouloir bien inviter le conseil municipal de Faucigny à voter les mesures nécessaires pour remédier favorablement à la fâcheuse situation signalée par M l'inspecteur primaire et qui dure depuis trop longtemps ». Mais il semble que la situation perdure, car dans une lettre du 29 juin 1922 à l'inspecteur d'académie, l'institutrice Mme Lyonnaz envoie le plan exact de la situation des écoles par rapport à la fruitière, ajoutant « J'ai l'espoir qu'avec ce croquis et mon dernier rapport, nous arriverons à améliorer la situation ». Elle ajoute dans un courrier du 10 novembre 1922 « que la fruitière de Faucigny construite en 1892 a été affectée au service de fruitière en janvier 1893 ».

L'inspecteur d'académie envoie le 15 novembre 1922 un courrier à l'inspecteur primaire de Bonneville, lui demandant d'aller rencontrer le maire de Faucigny, pour lui souligner que la présence d'une fruitière à proximité de l'école n'aurait pas dû être tolérée. Etant donné l'état actuel des choses, il est nécessaire que la fruitière prenne au moins les dispositions nécessaires pour que le fossé servant de dégagement de la fosse de la fruitière soit couvert, et que les inconvénients de ce voisinage soient réduits au maximum. L'inspecteur primaire de Bonneville va voir le maire le 25 novembre 1922 et ce dernier s'est engagé à faire le nécessaire.

Le 1^{er} septembre 1925, la société fruitière écrit au ministre de l'agriculture (service des améliorations pastorales) : « La Société Coopérative Fruitière de Faucigny se voit dans l'obligation de construire une fromagerie avec porcherie à cause des réclamations successives et très justifiées qui ont eu lieu de la part des inspecteurs primaires, les locaux actuels étant à 20 m de la mairie et de la maison d'école et sont de plus en très mauvais état ».

Plan de situation de la fruitière et des deux écoles fait par l'institutrice en 1922



Nouvelle fruitière
(1927-1983)



M. Gauthron, inspecteur principal des Eaux et Forêts, fait un rapport très complet le 22 septembre 1925, donnant le devis estimatif de 225 000 F pour le projet de la nouvelle fruitière, couvert par un emprunt de 110 000 F au Crédit Agricole, les sociétaires s'engageant à fournir comme part sociale la somme de 55 000 F, il manque donc 90 000 F pour mener à bien ces travaux. Il ajoute : « La société comprend 52 membres possédant 170 vaches, pouvant produire de 900 à 1 100 kg de lait par jour. La société possède une ancienne fruitière, mais elle est actuellement en très mauvais état et ne répond plus aux exigences locales. En outre, elle est située proche de l'école et à maintes reprises, les inspecteurs primaires, au point de vue hygiène, ont réclamé son transfert dans un autre lieu. La nouvelle construction est située dans un pays de montagne, bien qu'elle n'en possède pas elle-même. Son développement aura pour avantage de permettre le maintien dans la vallée, d'un plus grand nombre de vaches laitières et par contre d'inalper, chaque année, un nombre supérieur d'animaux sans lait dans les alpages de hautes altitudes dont plusieurs sont privés de fruitières. La dissémination à travers les pâturages de ces animaux momentanément sans produit étant plus facile que celle des vaches laitières, il en résultera une répartition plus rationnelle des engrais. Les pâturages ne pourront que bénéficier eux-mêmes de ce nouvel état de choses. Il y a donc corrélation entre l'amélioration du développement des fruitières basses et celui des alpages. La Société peut donc, à juste titre, solliciter une subvention sur le Produit des Jeux, en exécution de l'article 46 de la loi

du 31 juillet 1920. D'autre part, il convient de tenir compte que cette société est mise en demeure, à cause de sa proximité de l'école, d'abandonner son ancienne installation qu'elle aurait peut-être pu se contenter d'améliorer, ce qui l'entraîne à des dépenses en dehors de ses propres ressources.

Pour ces motifs, nous estimons qu'il y a lieu de lui venir en aide et proposons qu'une subvention de 51 000 F (représentant 20 % environ du montant du devis) lui soit accordé à la prochaine répartition du Produit des Jeux, le surplus, soit $90\ 000 - 51\ 000 = 39\ 000$ F paraissent pouvoir être encore supporté par la société, par prélèvement sur les produits de la fruitière elle-même, dont le rendement se trouvera ainsi fortement amélioré ».

Le problème est définitivement réglé avec la construction de cette nouvelle fruitière, sur un site éloigné de l'école ; elle sera opérationnelle en 1927, et fonctionnera jusqu'en 1983³. Les bâtiments désaffectés existent encore de nos jours, le bâtiment principal étant utilisé comme habitation.

La première fruitière, cause de tant de maux, est devenue une boulangerie, puis une maison d'habitation joliment rénovée.

Jeanne Rey-Millet

SOURCES :
Archives départementales de Haute-Savoie (ADHS), cotes 1 T 430, 2 O 966 et 7 M suppl 796.

3 - Gay Florence, « La fruitière : toute une vie », Le Petit Colporteur N° 13 (2006), p 23-27.

François Jacquard : Un Onnionnais illustre

Petit village rural situé au bord du Risse, Onnion, à la fin du XVIII^e siècle, comptait six cents habitants environ répartis en cent douze foyers. Comme la plupart des villages de montagne, l'activité principale était l'agriculture et l'élevage. Qui aurait pu imaginer que ce village allait voir naître en son sein un citoyen à la destinée exceptionnelle, François Jacquard ? Sa vocation le mènera jusqu'en Cochinchine¹ où il mourra en martyr après avoir connu de nombreuses épreuves qu'il affrontera avec une rare force de caractère.



Portrait conservé en l'église d'Onnion, légendé « Le vénérable François Jacquard d'Onnion, Hte Savoie missionnaire apostolique de la société des Missions Etrangères, étranglé pour la foi le 21 7bre 1838 d'après Colin Pauthex »

Les années de jeunesse à Onnion

François Jacquard naquit il y a plus de deux cents ans le 6 septembre 1799 à Sévillon, hameau du village d'« Ognon » comme on l'orthographiait à l'époque. Ses parents, Marin Jacquard de Sévillon et Marie Monge de Mégevette, le village voisin, s'étaient unis religieusement à Mégevette le 25 avril 1797 et civilement le 18 fructidor an 5 de la République (soit le 4 septembre 1797). Cette dernière date tirée du calendrier républicain français nous rappelle qu'en ces temps, Onnion, comme toute la Savoie, faisait partie de la République française depuis 1792 et connaissait l'application des lois françaises. La chasse aux prêtres réfractaires menée durant cette période aura vraisemblablement une influence sur la vocation de François Jacquard. Deux ans après le mariage de ses parents, François Jacquard naissait. Si François Jacquard a bien été baptisé le jour de sa naissance, le 6 septembre 1799, son existence légale ne sera effective pour la République française que le douzième jour du mois de ventôse an VIII (3 mars 1800), soit plus de six mois après sa naissance ! Les premières années de la vie de François Jacquard se déroulent sans faits marquants. Ses parents, profondément croyants et malgré les persécutions révolutionnaires qu'ont connues les prêtres jusqu'en 1802, verraient bien François entrer dans les ordres et devenir prêtre. Pour ce

faire, ils décident dans un premier temps de l'envoyer à l'école publique de Mégevette vers l'âge de 9-10 ans. Hélas, François n'apprend rien ! Le régent, l'instituteur de l'époque, prévient ses parents et leur conseille de l'envoyer travailler avec eux dans les champs plutôt que de perdre son temps en classe. Ils ne renoncent pas pour autant et envoient alors François à l'école de Saint-Jeoire, où il obtient d'aussi piteux résultats. Avec ténacité, ils inscrivent leur fils au collège de Mélan à Taninges. Cet établissement, fondé en 1803 par un prêtre zélé Marin Ducrey, est un ancien couvent des Chartreuses² dirigé par des ecclésiastiques. Il a pour but principal d'y préparer les élèves au sacerdoce et de susciter des vocations pour les missions étrangères. Nouvel échec ! En outre, il est la raillerie de ses camarades du fait de ses vêtements paysans de couleur verte qui lui valent le surnom de « comte vert », en référence au comte Amédée VI de Savoie dit « le comte vert ». Devant tant d'adversités, François perd courage, quitte le collège et revient à Sévillon pour aider aux travaux des champs. Si les travaux des champs l'occupent une bonne partie de la journée, il ne s'est pas pour autant détourné de Dieu : il aime toujours prier et parler de Dieu avec tout interlocuteur à l'oreille attentive.

1 - Delta du Mékong, partie sud du Vietnam.

2 - Moniales chartreuses.



Fronton de la chapelle de Sévillon

Les années de séminaire

Un jour, il rencontre deux camarades de Mélan qui le motivent et le persuadent de reprendre ses études. Après de nouveaux débuts difficiles, les progrès ne tardent pas à arriver, progrès qui en feront l'un des élèves les plus doués parmi ses camarades de classe. La lecture quotidienne donnée au réfectoire des « Lettres édifiantes et des Annales de la Propagation de la Foi » fut certainement déterminante pour la suite de sa vocation. Ses études terminées au petit séminaire Saint François de Sales à Mélan, il se rendit au grand séminaire de Chambéry de 1819 à 1821. En août 1821, il part terminer sa théologie au séminaire des Missions Etrangères de Paris où le poste d'acolyte³ lui est proposé. Il sera ordonné prêtre le 15 mars 1823. Aussitôt après son ordination, il lui est demandé de prendre la direction du séminaire des Missions Etrangères. Mais, entretemps, sa vocation s'étant affermie, il demanda instamment à être envoyé dans les contrées à évangéliser. Son souhait sera finalement exaucé : ce sera la Cochinchine.

Le grand périple

Après un dernier séjour à Onnion de fin mars à mai 1823 pour faire ses adieux à ses parents, proches et amis, il se rend à Bordeaux, point de départ de son périple. Le voyage était particulièrement long et non dénué de risques. En l'absence du canal de Suez qui n'avait pas encore été réalisé par Ferdinand de Lesseps, il fallait contourner tout le continent africain et doubler le cap de Bonne Espérance pour atteindre l'Océan Indien. Et tout ceci à bord d'un voilier, la navigation à vapeur n'étant pas encore inventée. Après un premier bateau manqué de la Compagnie des Indes, il embarque le 16 juillet 1823 à bord d'un navire marchand « Le Bordelais » qui doit se rendre à Calcutta : « *Nous sommes en convoi pour aller jusqu'aux îles du Cap Vert et même, on croit, jusqu'à la ligne [équateur] ou au cap de Bonne Espérance. Notre convoi se compose de quinze ou seize bâtiments marchands*

accompagnés de deux bâtiments armés destinés à nous garantir des insultes des corsaires espagnols » (lettre du 28 juillet 1823). Lors de la traversée, François Jacquard nous fait savoir dans cette même lettre qu'un mal de mer tenace l'a tourmenté et qu'il a « *payé un fort tribut à Monseigneur Neptune ; il a fallu dégoûter etc. bref, faire des Etoiles* ». Par ailleurs, il a connu le baptême du passage de l'équateur, qu'il toléra sous condition que la cérémonie « *ne dégénère pas en dérision et en vraie singerie du baptême ecclésiastique* » (lettre du 21 février 1824).

Le 20 décembre 1823, le « Bordelais » mouillait l'ancre à Calcutta. François restera huit mois au Bengale, partageant son temps entre Calcutta et Chandernagor. La première raison de ce long séjour est le retard de l'arrivée du navire « Henry » qui amenait ses affaires personnelles et notamment son matériel de lithographie⁴ et ensuite, ayant renoncé à ses bagages dès le mois d'avril 1824, la difficulté à trouver un navire pouvant l'emmener à Macao à un prix raisonnable. Ce sera finalement le 19 août 1824 qu'il embarquera pour Macao via Singapour à bord du Georges IV. Si la traversée entre Calcutta et Singapour s'est passée sans faits marquants avec une arrivée le 4 octobre, la deuxième partie fut plus mouvementée. François Jacquard reprit le bateau le 6 octobre pour arriver à Macao le... 23 novembre 1824 après avoir essuyé deux violentes tempêtes et une erreur de navigation de la part du capitaine.

Là, il lui faut de nouveau attendre plus de cinq mois pour reprendre la mer avec une dernière étape obligée avant la Cochinchine : le Tonkin⁵. En effet, l'entrée de la Cochinchine étant interdite aux Européens, il y avait lieu de préparer l'entrée clandestine de François Jacquard en Cochinchine. Quittant Macao le 25 mai 1825 à bord d'un bateau chinois, il atteignit la rivière Tonkin le 10 juin 1825.

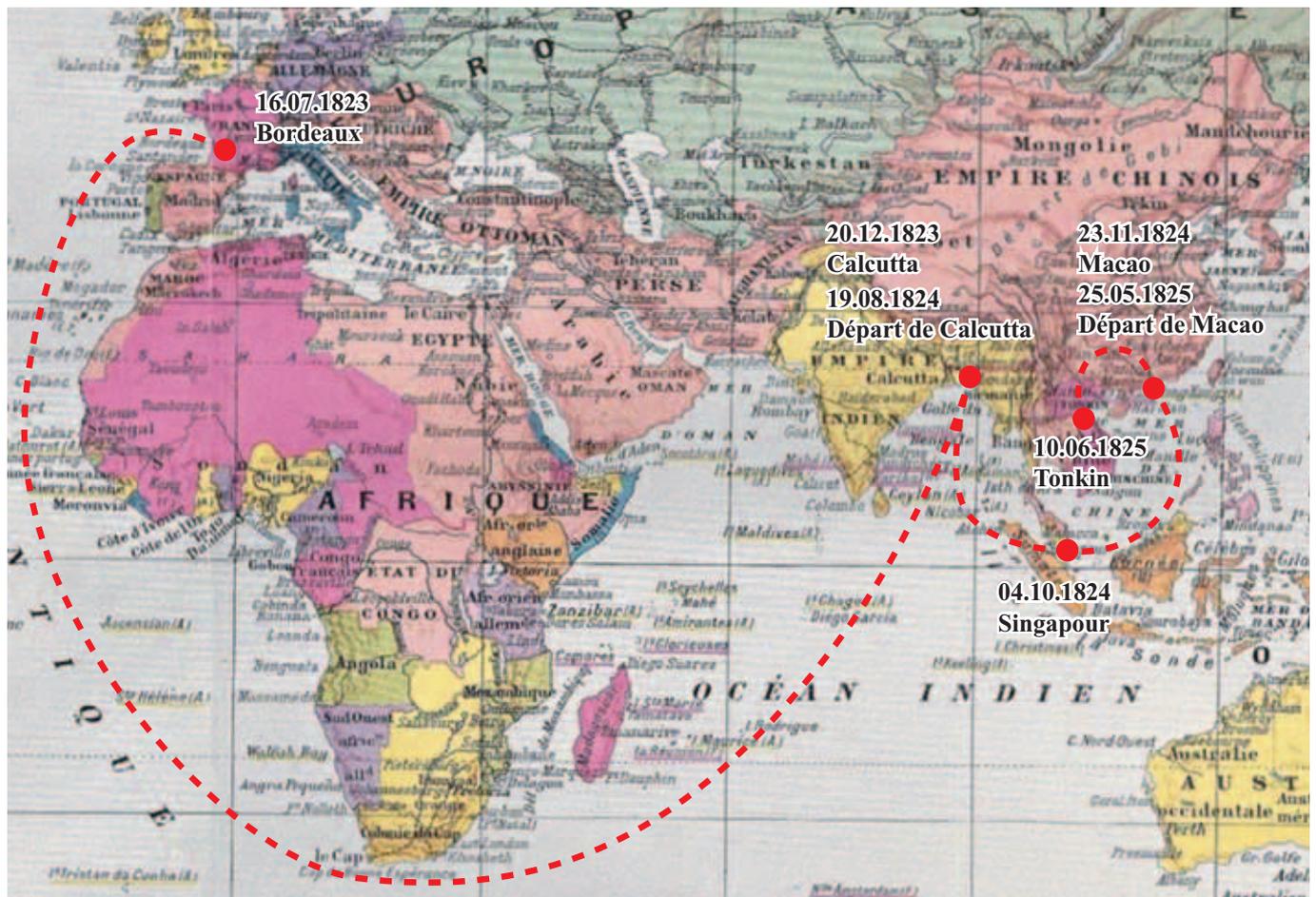
Son séjour au Tonkin ne se passa pas sous les meilleurs auspices. Dès son arrivée, on l'informa que l'empereur de Cochinchine avait promulgué un édit pour faire arrêter tous les missionnaires. En outre, de graves ennuis de santé survinrent quinze jours après son arrivée au Tonkin : une forte fièvre suivie d'une hydropisie⁶ aux jambes et au ventre le laissèrent pratiquement mourant. Sa convalescence fut longue et la maladie laissera des séquelles dont il souffrira jusqu'à sa mort.

3 - Personne dont la fonction est d'assister le prêtre et le diacre lors des célébrations liturgiques.

4 - La lithographie est un procédé de reproduction par impression à partir d'un dessin tracé au crayon gras ou gravé sur une pierre calcaire à grain très fin. François Jacquard s'était initié à cet art lors de son séjour au Séminaire des Missions Etrangères à la demande de Mgr Gagelin pour la reproduction vraisemblablement des Saintes Ecritures et d'images pieuses.

5 - Partie nord du Vietnam.

6 - Rétention ou épanchement anormal de sérosité (liquide ayant l'aspect du sérum sanguin) entre les éléments du tissu conjonctif ou dans une cavité (Larousse).



Extrait du planisphère colonial (Atlas Colonial illustré éditions Larousse 1905)

Les premiers pas en Cochinchine

C'est finalement, toujours souffrant des restes de sa maladie, qu'il parviendra à Phuong-Ru en Cochinchine le 5 janvier 1826. Le voyage de Bordeaux à la Cochinchine aura donc duré deux ans et demi !

Pour la compréhension des événements qui vont suivre, il nous paraît utile de dresser un rapide aperçu historique de la Cochinchine à cette période. L'empereur Gia-Long, que la France avait aidé à reconquérir son trône à la suite d'une rébellion, mourût le 25 janvier 1820. Son fils et successeur Minh Man régna sur la Cochinchine de 1820 à 1841. Il était fort intelligent et énergique mais défiant et perfide. Comme il craignait l'esprit envahisseur des Européens, il chercha d'abord à les éloigner, puis finit par leur interdire, sous peine de mort, l'entrée de l'Annam⁷. Débarrassé de la présence des deux seuls officiers retournés en France en 1825, Minh Man tomba le masque et se déclara ouvertement persécuteur de chrétiens. C'est ainsi qu'il rendit un décret en 1826 qui proscrivait absolument la religion chrétienne et condamnait à mort les Européens que l'on arrêterait sur le sol annamite. C'est dans ce contexte que François Jacquard pénétra clandestinement en Cochinchine et rejoindra la mission de Phuong-Ru.

Au cours de l'année 1826, la menace de l'empereur fut tempérée par la protection de la mère de Minh Man et par celle du Grand Mandarin, oncle du roi, qui défendaient les chrétiens en reconnaissance de l'aide française passée. En outre, François n'avait pas particulièrement besoin de se cacher, prenant l'identité du père Gagelin parti vers une autre mission : « *Je passe pour M. Gagelin. Comme M. Gagelin⁸ a toujours été au collège, les chrétiens l'ont peu vu ; il y en a beaucoup qui ne se doutent pas de l'affaire. Le nom de M. Gagelin est Kinh. J'ai pris celui de Kihn Gan Lam* » (lettre du 7 avril 1827). Malheureusement la situation se détériore début 1827 : « *L'empereur donna ordre à tous les gouverneurs de faire la recherche de tous les Européens, de leur proposer de se rendre à la cour pour le service du roi* » (lettre du 10 février 1828). Ceci dans le but inavoué de surveiller plus étroitement les missionnaires et de les empêcher de répandre la Foi. François Jacquard, alors non connu du roi, prit le parti de fuir du collège, trop proche de la ville royale, Hué, et se cacha avec l'aide des chrétiens cochin-

7 - L'Annam correspond sensiblement au Vietnam actuel sans sa partie nord.

8 - François Isidore Gagelin, missionnaire arrivé en Cochinchine en 1821. Il sera nommé pro-vicaire en 1830 et sera canonisé par Jean-Paul II en 1988.

chinois, tantôt dans une barque sur le fleuve, tantôt dans un trou creusé dans une maison : *« Je courus quelques jours la rivière et puis je fus huit jours dans une maison où la frayeur était telle que l'on m'enferma dans un trou où il fallait allumer la lampe pour réciter mon office »* (lettre du 28 août 1828).

Soucieux de ne pas compromettre les chrétiens et ne sachant plus où se cacher, il rejoignit finalement le collège de Phu Cam, proche de Hué, où était assigné à résidence son condisciple M. Taberd.

Le roi Minh Man étant absent pour soutenir une guerre au Tonkin, ce fut un mandarin ministre de la maison du roi qui se chargea de François Jacquard. Il le laissa libre sans toutefois pouvoir s'éloigner de Hué. François restera ainsi trois mois à aider à la convalescence de M. Taberd souffrant, se tenant hors de la vue des profanes. Au bout des trois mois, le mandarin meurt subitement sans avoir eu le temps de parler de François Jacquard au roi. François profitera de cette heureuse circonstance pour retourner au collège de Phuong-Ru. Les mois qui suivirent furent paisibles pour François. Inconnu du roi Minh Man, il put enseigner au sein du collège et dire la messe en toute tranquillité.



Carte des explorations de l'Indo-Chine extraite de l'Atlas Colonial illustré, éditions Larousse 1905

- 1) Secteur de Cam-Lo où François Jaccard passa ses derniers moments avant son transfert dans les geôles de Quang Tri
- 2) Quang Tri où François Jaccard vécut son martyr
- 3) Hué, capitale de la Cochinchine où résidait le roi Minh Man



Gravure représentant l'empereur Minh Man qui a régné en Cochinchine de 1820 à 1841

Première épreuve : l'assignation à résidence

Malheureusement, cette situation ne dura pas : *« Il arriva une lettre d'un M. Diard, naturaliste français, que personne ne pouvait traduire »* (lettre du 19 octobre 1828). Le travail de traduction fut confié à un autochtone qui n'arrivait pas davantage à traduire la lettre. Connaissant la présence de François Jacquard au collège, il trahit celui-ci en prévenant le roi. Ce dernier le fit mander et dès la fin août 1828, il fut assigné à résidence aux environs de la capitale, à Duong Son. Toutefois sa nouvelle vie ne comportait que peu de contraintes : *« Je traduis quelquefois des lettres qui viennent d'Europe, voila tout. Du reste, je suis en liberté à deux lieues de la capitale où j'ai été obligé de venir pour être à portée de faire l'ouvrage du roi. Je pourrai mieux, de la situation où je me trouve, travailler pour la religion que lorsque je n'étais pas connu du roi, parce que j'étais obligé de me cacher tandis qu'actuellement, je puis aller où bon me semble, aux environs de la ville »* (lettre du 12 octobre 1828). Il eut l'habileté de se ménager l'amitié de différents mandarins. Il les invitait à

dîner ou allait manger chez eux. Fort de cette bienveillance, il demandait la permission de s'absenter et parcourait ainsi tranquillement les chrétientés, visitait les malades et leur administrait les Sacrements. En septembre 1830, un conflit entre le village de Duong Son et le village voisin de Co Lao ébranle le fragile équilibre : les habitants de Co Lao, totalement païens, haïssaient les chrétiens de Duong Son. Ils décidèrent de compromettre François Jacquard et l'accusèrent d'avoir pris la tête d'un groupe d'une cinquantaine d'hommes pour battre les habitants de Co Lao. François Jacquard plaidant sa cause avec habileté, l'affaire, jugée au tribunal local, semblait mal engagée pour les habitants de Co Lao. Ces derniers firent en sorte que le dossier soit transféré au Tribunal Suprême du Royaume et, avec l'aide de douze mandarins, soumièrent au roi un placet demandant l'extinction complète du christianisme dans ses états. Ce n'est que début 1832 que prit fin le procès après de multiples rebondissements et avec trois sentences successives différentes.

Les conclusions et les conséquences de ce procès pour les chrétiens furent les suivantes :

- En Haute Cochinchine, suite aux rumeurs alarmistes quant aux attendus du procès, des nombreuses chrétientés plièrent leurs églises⁹.
- Les habitants de Duong Son furent condamnés à deux mois de cangue¹⁰ et cent coups de rotin pour les hommes et cent coups de rotin « seulement » pour les femmes.
- Quant à François Jacquard, il fut condamné à être étranglé. Toutefois, le roi Minh Man « *considérant que je n'étais venu dans ses états que pour chercher ma vie en prêchant une religion fausse, m'a fait la grâce de ne me condamner qu'à être soldat, ce qui équivaut aux travaux publics* » (lettre du 20 janvier 1833).

François Jacquard dut alors quitter Duong Son pour se rendre à Hué sous le fallacieux prétexte de traduire des journaux anglais « *quoique je ne susse pas un mot d'anglais au commencement* » et des cartes. Le roi Minh Man, par ailleurs, l'envoyait régulièrement chercher pour obtenir des explications sur des illustrations de l'Ancien et du Nouveau Testament. Toujours aussi déterminé, François eut l'audace de remettre au roi un abrégé de l'histoire de l'Ancien et Nouveau Testament destiné aux païens qui veulent connaître la religion.

Cet acte apparemment déplut fortement au roi Minh Man : au bout de huit jours, il rendit le livre par l'intermédiaire du gouverneur en ordonnant de procéder à l'autodafé du livre et de tous les livres de religion chrétienne. Par ailleurs Minh Man promulgua le 6 janvier 1833 un décret de persécution générale et une campagne fut menée auprès des paysans et soldats chrétiens pour qu'ils apostasient¹¹. Les récalcitrants se virent infliger des coups de rotin et furent soumis à la torture. Certains renièrent,



La cangue : le supplicié passait la tête dans l'ouverture circulaire et portait les deux longerons sur les épaules



*Ces symboles peints en la chapelle de l'église d'Onnion évoquent le martyr de Saint François Jaccard
Au centre la cangue*

d'autres moururent en martyrs. Un soulèvement au nord du royaume par des rebelles alliés au Siam détournait momentanément l'attention du roi envers les chrétiens et les persécutions cessèrent pour un temps. Toutefois la guerre prit fin au mois d'octobre 1833 et le roi reprit ses persécutions contre les chrétiens. C'est ainsi que le père Gagelin fut condamné à la strangulation et mourut en martyr le 17 octobre 1833 ; quelques jours plus tard ce furent deux autres personnes proches de François Jacquard qui furent l'une étranglée, l'autre décapitée. Enfin ce fut au tour de François Jacquard d'être inquiété par les mandarins. Ceux-ci le condamnèrent à mort. A l'annonce de ce jugement qui semblait inéluctable, François écrivit son testament qu'il adressa au père Gilles Delamotte, son confrère qui vivait toujours caché à Duong Son : « *Le jour approche, il faut faire un petit testament, non pour léguer mes avoirs mais bien mes dettes* » (lettre du 27 octobre 1833). Une fois encore, la sentence ne fut pas exécutée : l'impératrice-mère rappela à Minh Man les paroles de son père : « pas de persécutions religieuses contre le christianisme ». L'empereur obéit aux injonctions de sa mère et la peine fut commuée en prison à vie au bagne d'Ai Lao.

9- Les églises se composaient alors de colonnes en bois supportant un simple toit, sans murs. En cas d'alerte, on « démontait » les églises et on cachait les colonnes.

10 - La cangue est une espèce de carcan dans lequel on engageait le cou et les poignets du condamné. On peut aisément imaginer le supplice que cela représentait quand la personne était exposée en plein soleil avec une cangue de cinquante livres environ.

11 - Apostasier : Abandon volontaire et public d'une religion, en particulier de la foi chrétienne.

Le bagne d’Ai Lao

Après un bref séjour à la prison de Nam Duong, du 6 novembre au 1er décembre 1833, François Jacquard partit en compagnie du père Odorico¹² pour la prison d’Ai Lao. Si ce voyage a été des plus pénibles et a mis les organismes des deux prisonniers à rude épreuve, il a été en revanche par d’autres côtés, très pittoresque, digne des récits de Marco Polo ou des aventures d’Indiana Jones. Laissons parler François Jacquard : « Le 1^{er} décembre sur les neuf heures malgré la pluie et la boue où nous nous enfoncions jusqu’aux genoux, il nous fallut aller chez les gouverneurs avec nos chaînes. Aussitôt que nous fûmes arrivés, on nous les brisa. Le serrurier, très maladroit, faillit m’étrangler en coupant le collier de la mienne ». Le lendemain, ils se mirent en « route » avec un temps exécrationnel : « La pluie et le vent du Nord très froid nous fouettèrent toute la journée. Le soir, en arrivant à l’hôtellerie où nous devions passer la nuit, je ressentis les premières douleurs d’un flux de sang qui me fait encore souffrir ». La progression se poursuivit dans les mêmes conditions pendant toute une semaine : « Le neuf, nous continuâmes notre route ; et il fallut payer huit ligatures¹³ aux huit soldats qui nous accompagnaient pour le port de nos hardes et de nos vivres. Nous voyageâmes à pied comme la veille, parmi les montagnes, les forêts et les précipices jusque vers deux heures de l’après midi. Nous étions arrivés à un village appelé Cay-Mit ; c’est le dernier endroit habité par des Cochinchinois ; nous y mangeâmes un peu de riz, et il fut résolu que nous aurions des éléphants pour le lendemain... Cependant sur le soir, ils arrivèrent... Pour mon compte, j’en fus bien aise car j’étais excessivement fatigué. Le dix, de grand matin, nous voilà sur le dos de nos colossales montures, assis dans des espèces de paniers carrés avec nos bagages, ceux des mandarins et des conducteurs d’éléphants. Nous marchâmes environ une heure dans une vallée où nous ne fûmes pas trop ballottés ; mais ensuite, escaladant des ravins, franchissant les plus affreux précipices, nous nous serions crus perdus si nous n’avions eu foi en nos sauvages qui s’amusaient de nos frayeurs... Vers midi, nous arrivâmes sur la rive du fleuve qui mène à Da Han... Tantôt nos éléphants marchaient dans l’eau, tantôt à travers les énormes blocs de rochers que le fleuve roule au moment des inondations. Le cahotement nous fit encore plus souffrir que durant la matinée. Le soir, nous vînmes coucher chez les conducteurs des éléphants. »

12 - Odorico (ou Odoric) est un franciscain italien qui fut compagnon de François Jacquard.

13 - Ensemble de cent pièces de monnaie en cuivre percées en leur milieu et assemblées par une ficelle.

Suit une description de l’habitat des conducteurs d’éléphants : «... Le rez-de-chaussée est destiné aux cochons et aux poules, l’étage supérieur habité par les hommes est élevé de huit à neuf pieds environ, de sorte que la tête des éléphants se trouve au niveau du plancher qui n’est autre chose que des éclats de bambous placés en travers d’autres bambous qui soutiennent quelques pièces de bois grosses comme le bras. Le tout est si peu solide que je n’y pouvais faire un pas sans craindre de tout défoncer et de me trouver par terre bras et jambes rompus ; l’échelle par laquelle on monte et descend est à l’avenant du corps de l’édifice. Elle n’a pas plus de huit pouces de largeur, je ne pouvais mettre mes deux pieds à côté l’un de l’autre ». Le 11 décembre 1833, après avoir traversé le fleuve, ils remontèrent la rive gauche. « Vers quatre heures du soir, à la tombée de la nuit nous entendîmes dans le lointain un instrument de musique dont le son nous charmait ; quelques temps après, il se rapprocha sans rien perdre de sa ravissante douceur mais quand nous fîmes appeler le musicien, il avait disparu. Nous le revîmes cependant le lendemain... Le jeune artiste qui désirait beaucoup nous faire entendre ses accords portait à peu près dix-huit ans... Son instrument... était composé d’un assemblage de bambous, montés comme les tuyaux d’un orgue ; mais il ne fut pas possible de voir comment il l’embouchait » (extraits du courrier du 16 décembre 1833).

Enfin le 12 décembre 1833, ils arrivèrent à Ai Lao sans autre incident. Son séjour à Ai Lao dura un peu moins de deux ans. La vie dans le DÖN [caserne, pénitencier] fut particulièrement dure : Interdiction de sortir du DÖN sans être accompagné, espace vital réduit : « J’ai ..., pour ma part, un espace qui bien mesuré, peut avoir trois pieds ; la muraille (de terre) des deux côtés et une palissade des deux autres font que je suis chez moi » (lettre du 12 juin 1834), des compagnons d’infortune peu fréquentables : « Il n’est pas nécessaire de vous dire les propos qu’ils tiennent, les chansons obscènes qu’ils chantent, les malédictions qu’ils vomissent les uns contre les autres pour la moindre chose. Beaucoup de soldats ne valent pas mieux qu’eux » (lettre du 12 juin 1834), plus aucun livre. En outre, le sous-officier « a fait la guerre aux prisonniers qui nous vendent quelques aliments » (lettre du 11 janvier 1834) dans le but de les affamer. Durant ce séjour, un drame supplémentaire aggrava la situation : le père Odorico mourût d’une forte fièvre le 23 mai 1834 laissant François Jacquard privé de compagnon. Peu après la mort du père Odorico, l’état de santé de François Jacquard se dégrade : le squirre (tumeur fibreuse) qui l’avait fait souffrir au Tonkin avait doublé de volume comme il le précise dans un courrier d’avril 1835. Entre le courrier de juillet 1834 détaillant la mort du père Odorico et le courrier d’avril 1835, aucune nouvelle ne nous est parvenue.

Le transfert à Cam-Lo

C'est par ce courrier d'avril 1835 que nous apprenons que la santé de François Jacquard est redevenue meilleure et c'est par une lettre de septembre 1835 qu'il nous apprend son transfert à Cam-Lo : « *J'ai le plaisir et l'honneur de vous écrire le quinze mai dernier de ma prison d' Ai Lao ; aujourd'hui, je vous apprend que SMTP (Sa Majesté Très Puissante) m'a fait redescendre dans la plaine mais je suis toujours prisonnier, et probablement pour longtemps* ». Les journées de François Jacquard sont a priori bien remplies par les travaux de traduction : « *Je suis si occupé de viêcquan [ouvrage public] que je n'ai pas le temps de réciter mon office du jour ; j'ai à peine le temps de déjeuner le matin et je ne prends mon deuxième repas qu'à la tombée de la nuit* » (courrier du 21 janvier 1836). La solitude semble avoir pesé terriblement lors de son internement à Cam-Lo. Il a attendu en vain des nouvelles de ses amis d'Onnion, de Mélan et du séminaire. Seule sa mère lui écrit et c'est par courrier du 14 septembre 1834 qu'elle annonce une épreuve supplémentaire pour François Jacquard : la mort de son cousin Joseph Gevaux et de son épouse, qui avaient à charge sa mère. Sa maman se retrouve de ce fait sans soutien. François Jacquard rédige alors un nouveau testament où il lègue tous ses biens à sa mère : « *Je viens de faire un acte de donation par lequel vous devenez absolument maîtresse chez vous... Faites en usage, vendez, testez, faites tout ce qu'il vous plaira* » (courrier du 12 mars 1836). Cette lettre sera signée de la véritable orthographe de son nom « Jacquard » alors qu'habituellement il signait « Jaccard » ; ce revirement est-il dû à la nécessité d'officialiser les différents documents vis-à-vis de l'Etat civil ? A partir de cette date, l'orthographe exacte de son patronyme sera toujours employée. N'ayant pas de nouvelles des dispositions testamentaires qu'il avait prises, François Jacquard refait un envoi des documents à P. Voisin, directeur au Séminaire des Missions Etrangères, dans la crainte que le précédent courrier se soit perdu. Par cet envoi en date du 2 octobre 1836, il nous apprend qu'il a quitté le cachot où il était confiné pour une maison « *assez commode* » de Cam-Lo. En outre, on lui « *a envoyé neuf jeunes blancs becs à instruire dans la langue française [...]. Je puis même sortir et recevoir quelques visites de chrétiens et de mes anciens élèves* ». Les lettres suivantes se firent rares : quelques lettres à ses

confrères en janvier et août 1837 et une en 1838. Dans la dernière lettre à sa mère, en date du 22 août 1837, il lui détaille sa vie à Cam-Lo, toujours partiellement occupée à enseigner le français aux jeunes indochinois. Il se console en célébrant la Sainte Messe : « *J'avais été près de trois ans et demi sans pouvoir célébrer la Sainte Messe, mais je me suis pourvu de tout ce qui est nécessaire ; j'ai disposé ma petite alcôve de manière à pouvoir y placer une planche qui me sert d'autel et que j'ôte à volonté et j'ai eu le bonheur de pouvoir recommencer à célébrer le jour de Pâques l'an dernier, c'est là une bien grande consolation pour moi* ». Il lui rappelle son acte de donation pour ensuite évoquer, avec une certaine nostalgie, ses amis et parents d'Onnion : « *Voilà bientôt quinze ans que je vous ai dit adieu et que j'ai quitté le pays, cependant je ne l'ai point oublié... que fait notre ami Antoine Chevrier ? Que sont devenus les deux Rophille Jean et François ? Et l'ami Cavet des Rottes, laboure-t-il toujours ses champs ?...* ».

Son ultime lettre sera du 18 mars 1838 et sera destinée aux évêques et missionnaires de Cochinchine et du Tonkin. Dans cette lettre il explique qu'il a dû subir un interrogatoire solennel de la part du mandarin missionné par l'empereur Minh Man. Au cours de cet interrogatoire, le mandarin essaya de faire abjurer François Jacquard :

- « *Enfin consens-tu à abandonner la religion ?... Il n'est pas permis de garder cette religion, le roi l'a proscrire et les ordres du roi sont du ciel ; si tu l'observes encore, tu mourras* ».
- « *Je souhaite mourir pour la religion et le plus tôt sera le mieux ; alors je serai au comble de mes désirs* ».
- « *Qui peut donc t'aveugler de la sorte ?* ».
- « *Je ne suis pas dans l'aveuglement, la religion enseigne la Vérité. C'est pourquoi je l'aime et je l'observe* ».

C'est avec un rare courage et une forte détermination que François Jacquard dut défendre sa foi. Suite à cet interrogatoire, le ministère impérial ordonne « *de me surveiller et de me serrer de plus près* ».



Forteresse de Cam-Lo. Gravure tirée du livre du docteur Harmand : "Le Laos et les populations sauvages de l'Indochine" (1877)

Le martyr dans les geôles de Quang Tri

Les craintes de nouveaux orages à venir pour la communauté chrétienne évoquées dans cette lettre ne tardèrent pas à se révéler exactes. La persécution recommença plus violente que jamais. Le 13 juillet 1838, le premier mandarin fit tirer de prison François Jacquard, qui se trouvait très faible par suite de l'épuisement où l'avait réduit une maladie de plus d'un mois, le mit à la cangue et le conduisit, par ordre du roi, au Sânh de Quang Tri¹⁴.

C'est dans cet endroit que les sbires de Minh Man essayèrent de savoir, sans le soumettre à la torture dans un premier temps, s'il avait entretenu des relations avec le père Joachim et les chrétiens de Diloan. « *Il mit tant de sagesse et de prudence dans ses réponses que la vérité fut sauvée, sans que l'amitié fut trahie. Les rusés interrogateurs se retirèrent confondus, mais avec le dépit et le désir de la vengeance dans le cœur* » (extrait du rapport de Mgr Cuénot, évêque coadjuteur de Cochinchine). Dès cet instant, les tourments de François Jacquard augmentèrent. Tout en lui laissant la cangue, le mandarin le fit charger de chaînes et l'enferma ainsi dans un cachot d'où il ne ressortit que pour aller à la torture. Mené en audience solennelle, le mandarin réitéra sa question d'abandon de la religion. François Jacquard répliqua en annamite : « *Ma religion n'est pas un don du roi, je ne puis l'abandonner à la volonté du roi* » (id.). Cette réponse forte déconcerta le mandarin qui changea de questions et revint sur les relations avec le père Joachim et les chrétiens de Diloan. Les réponses de François Jacquard furent les mêmes et forcèrent l'admiration de l'assistance. Devant ce nouvel échec, le mandarin ordonna la torture : quarante-cinq coups de rotin furent administrés à neuf reprises. A chaque série de cinq coups, le mandarin reposait les mêmes questions et n'obtenait que le silence et les mêmes réponses de la part de François Jacquard. Le supplice dura de neuf heures du matin jusqu'à midi. Douze rotins furent brisés. Au terme de ses tourments, on le releva tout sanglant, et son pantalon noir devint tout rouge par l'abondance du sang qui coulait de ses plaies. C'est dans cet état, toujours chargé de la cangue et des chaînes, qu'il fut reconduit dans sa prison. Outre les souffrances de la maladie et des tortures, une autre affliction rongea François Jacquard : de malheureux chrétiens, vaincus par la violence des tourments, avaient apostasié et avaient entraîné d'autres fidèles qui, dans un premier temps, avaient montré un courage inébranlable. Seule consolation, un jeune néophyte, Thomas Thiên, tint bon malgré

14 - Chef-lieu de la province où est située la forteresse de Cam Lô.

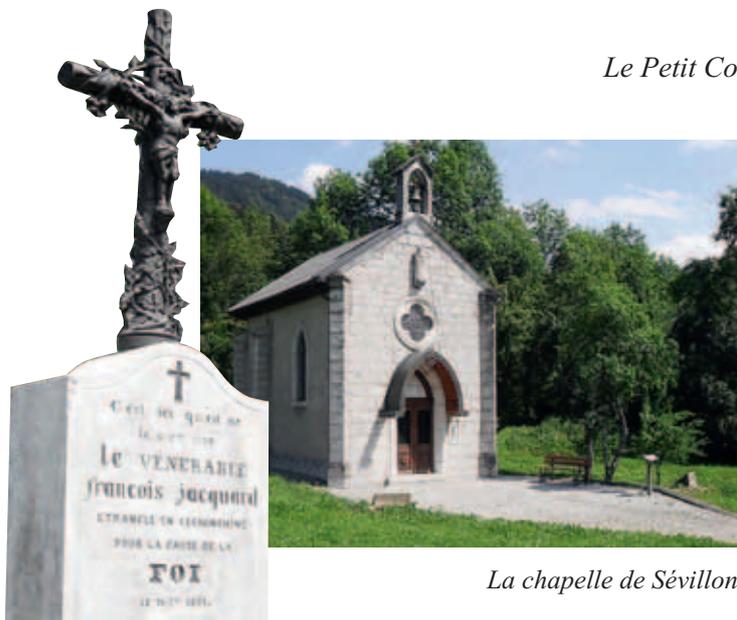


En l'église d'Onnion, chapelle consacrée à Saint François Jacquard. Au pied de sa statue, le reliquaire contenant un morceau de la corde ayant servi à sa strangulation et un fragment de sa dépouille

les tortures subies et l'hostilité de ses codétenus qui lui reprochaient son obstination et son refus d'apostasier, le rendant responsable de leurs malheurs. François Jacquard qui craignait que ce dernier ne cède, fut rasséréiné quand ce jeune chrétien le rejoignit dans sa cellule pour partager les ultimes souffrances et combats. Leur union ne durera qu'un mois.

Les derniers moments

La procédure fut suspendue quelque temps et un nouveau mandarin arriva remplaçant l'ancien. Il se montra plus humain en faisant ôter la cangue de François Jacquard et ne lui administra que cinq coups de rotin lors du nouvel interrogatoire ! La sentence prononcée par les mandarins fut soumise à l'empereur Minh Man. Elle condamnait François Jacquard à avoir la tête tranchée. Il en était de même pour Thomas Thiên. Cette sentence revint revêtue de la sanction royale, mais



La chapelle de Sévillon

l'empereur ordonna que la mort fût donnée par strangulation. Il substituait la corde au glaive, peut-être pour empêcher les chrétiens de recueillir le sang des martyrs. *« Le vingt et un septembre [1838], dès le matin, fête de la saint Mathieu, une troupe de soldats commandée par un mandarin se rendit à la prison. François Jacquard et Thomas Thiên furent tirés de leur cachot pour être conduits au lieu du supplice ; ils y marchèrent avec fermeté, et leurs visages réfléchissaient la joie de leur âme... En passant le fleuve et près d'arriver aux auberges où l'on a coutume de donner à boire et à manger aux criminels conduits au supplice, le jeune Thomas se retourna et dit en riant à M. Jacquard : « Père, prenez vous quelque nourriture ? ». « Non mon enfant » lui répartit aussitôt, avec un gracieux sourire, M. Jacquard. « Ni moi non plus » ajouta Thomas. « Au ciel donc mon Père ». On fit asseoir M. Jacquard sur une natte, et on le lia fortement à un poteau enfoncé en terre ; on en fit autant pour le jeune Thomas. Après ces préparatifs, les bourreaux saisirent la corde fatale et, un moment après, ces deux âmes excellentes allèrent jouir de la récompense des Martyrs. Ils ont été étranglés au même moment et enveloppés dans les nattes sur lesquelles*

ils étaient assis pendant le supplice. Ils furent ensevelis par les païens dans une fosse creusée dans le sable auprès de leurs poteaux. » (id.).

Ainsi s'acheva la vie de François Jacquard. Mais sa mort et les circonstances de son martyre eurent un important retentissement en Occident. Moins de deux ans après sa mort, le pape Grégoire XVI, par décret du 19 juin 1840, décidait d'ouvrir un procès en béatification et donnait au père Jacquard le titre de « Vénérable ». C'est au terme d'une longue enquête que François Jacquard sera béatifié le 7 mai 1900 par le pape Léon XIII. Les solennités furent célébrées en l'église Saint Pierre de Rome le 27 mai suivant. Cette béatification sera également célébrée à Onnion lors d'un triduum¹⁴ qui se déroula du 26 au 28 mai 1901. François Jacquard sera canonisé par Jean-Paul II le 19 juin 1988 sous le patronyme de « Saint François Jaccard ».

Quant au corps de François Jacquard, il fut emporté par un futur martyr, le médecin Simon Hoà, qui l'inhuma dans sa propriété à Nhu-Ly. Il sera par la suite envoyé au séminaire des Missions Etrangères de Paris en 1846 où il repose toujours dans une salle du rez-de-chaussée, dite salle des martyrs chrétiens de Chine, Tonkin et Cochinchine.

Plus près de nous, en l'église d'Onnion, on peut voir une relique de saint François Jaccard et un morceau de la corde qui l'a étranglé. A Sévillon, hameau d'Onnion, une chapelle commémorative a été érigée à l'emplacement de la maison natale de François Jacquard. La première pierre fut posée lors du triduum et la chapelle sera achevée en 1905.

Jean-Luc Ruckebusch

SOURCES :

- Béné Georges, « François Jacquard de Savoie en Cochinchine d'après sa correspondance », Académie Chablaisienne, document d'histoire savoyarde, volume I, 1999.
- Père Buffet Léon, « Le bienheureux François Jaccard martyr 1799-1838 », presbytère d'Onnion, Annecy 1938.
- Pierre Dufresne, « Vie et histoire d'une commune de montagne haut-savoyarde Onnion Hier et Aujourd'hui », Bonneville 1980.
- Publication sous la direction de l'abbé Allemand-Lavigerie archevêque d'Alger, « Les martyrs en Chine ».
- Annales de l'association de la propagation de la foi : « Recueil périodique des lettres des évêques. Périodique XXVII ».
- Jean Prieur et Hyacinthe Vulliez, « Saints et saintes de Savoie », La Fontaine de Siloé (1999).
- Evêché d'Annecy, « Saints d'hier et d'aujourd'hui François Jaccard prêtre, martyr, saint 1799-1838 ».

14 - Mot latin signifiant « un espace de trois jours ».



La chapelle de Sévillon lors du pèlerinage de 1916. Collection Yannick Chavanne

Ecole de Juffly, hameau de Fillinges 1951-1952



De bas en haut, de gauche à droite. Premier rang : Paul Hominal, Gilbert Carme, Aimé Sermondadaz, Monique Decroux, Roland Hominal, Alain Guérard, Josiane Sermondadaz, Jean-Richard Gasparini, Philippe Bron. Deuxième rang : Simone Hominal, Marie-Claire Perret, André Hominal, Claude Paulme, Franceline Rongiard, Claude Sermondadaz, Michelle Castet-Barou. Troisième rang : Laurent Sermondadaz, Bernard Rongiard, Aimée Perroux-Mermoux, Odette Hominal, Gérard Calendrier, Jean-Paul Carme, André Pigny, Jean Hominal, Jean-Louis Mojon, Melle Olga Estornel.

Souvenirs de ma première maîtresse d'école

J'avais 5 ans cette année 1951, lorsque je suis entré pour la première fois à la petite école de Juffly, hameau de Fillinges. J'entrais au cours préparatoire, et je garde un bon souvenir de mon institutrice, mademoiselle Olga Estornel, qui fut pour nous tous une excellente maîtresse. Si je devins petit à petit un bon élève, studieux et appliqué, je le dois à cette enseignante car son savoir, sa patience, sa douceur auprès des élèves en faisaient une excellente pédagogue. Pourtant, bien qu'elle fût une bonne personne, elle n'en manifestait pas moins une grande autorité. Nous étions dans une classe unique, des plus petits du cours préparatoire aux plus grands du certificat d'études. Il lui fallut déployer beaucoup de travail et d'énergie pour s'adapter à tout ce petit monde.

Mademoiselle Olga Estornel était née à Jausiers, commune des Basses-Alpes, le 2 janvier 1913. Bonne élève, ses parents lui permirent, après le certificat d'études, d'aller poursuivre ses études à Aix-en-Provence, où elle obtint son brevet supérieur. Son diplôme en poche, elle occupa un premier poste d'institutrice en Normandie. Le hasard fit que son père douanier de son état fut nommé à un poste sur la frontière suisse près d'Annemasse. Olga rejoignit sa famille dans ce pays de Haute-Savoie et fut affectée d'abord à Vercland, commune de Samoëns, puis à Juffly où j'avais commencé mon école. Elle y resta de 1947 à 1953, avant de rejoindre Vétraz-Monthoux où elle termina sa carrière d'enseignante. Elle avait de nombreux amis au sein du corps enseignant, qui tous aimaient se rencontrer régulièrement. Enfin, le 7 juillet 2007, à l'âge de 94 ans, après une vie bien remplie, elle quitta ce monde qui l'avait tant passionné.

Aimé Sermondadaz

Le pèlerinage de Peillonnex

« Tout laisse supposer que le culte de Marie fut en honneur à Peillonnex dès les premiers siècles du christianisme » ; ainsi s'exprime l'abbé Gavard¹ dans la monographie du lieu. Une église dédiée à la Vierge fut érigée dès avant l'an 988. Le prieuré qui la jouxte, fondé alors pour des Bénédictins, fut également placé sous Sa protection. Vers l'an 1019, six chanoines s'y implantèrent et l'on relève que : « De temps immémorial le prieur devait exercer l'hospitalité envers une partie des pèlerins... selon la coutume il reçoit et baille à dîner aux prêtres, porte-croix, gonfaloniers... et à ceux des autres paroisses qui viennent au dit Peillonnex...² ».

Qui sont ces chanoines ?

Dits 'Réguliers', ces chanoines, ecclésiastiques siégeant en Chapitre, vivaient selon une Règle en application de laquelle ils devaient desservir une église, lieu de pèlerinage, et accueillir les pèlerins. Leur ordre, fondé à Hippone en Afrique du Nord par saint Augustin, fils de sainte Monique, date de l'Antiquité. On dit que, après une jeunesse orageuse, il se convertit. Baptisé à 33 ans il envisage d'être moine et reçoit la prêtrise. Nommé évêque en l'an 396, il s'entoure d'une petite communauté alliant la vie monastique et son ministère sacerdotal.

Les chanoines de Peillonnex, eux aussi, vivaient en petite communauté. Autour de l'an 1012, le comte Robert de Genève aurait même déterminé leur emploi du temps. Ils ne furent 'Réguliers de saint Augustin' qu'en 1156, quand Amédée 1^{er} plaça ce prieuré sous la juridiction de l'abbaye d'Abondance, et vont demeurer en place durant huit siècles. Ce n'étaient donc pas des ermites mais des religieux, eux aussi prêtres pour la plupart, souvent institués curés d'une paroisse plus ou moins éloignée. Le prieur, faisant office de curé, assumait la charge de l'entretien de l'église et accueillait les pèlerins.



L'église de Peillonnex par Mireille Gavard



Statue de saint Augustin dans l'église de Peillonnex

Fréquence et but des pèlerinages

L'abbé Gavard, dans le chapitre relatif au culte de Notre-Dame, mentionne que celui-ci « a valu au prieuré de Peillonnex son antique renom, comme il fut sa raison d'être », mais que parchemins et chartes sont peu diserts quant aux manifestations de cette dévotion. Il confirme : « Des milliers de pèlerins prièrent dans ce sanctuaire dont l'origine se perd dans des temps sur lesquels l'histoire reste muette ». Et M. Grobel³ d'ajouter : « Les pèlerinages publics à Notre-Dame de Peillonnex sont la preuve la plus évidente de la confiance que les populations voisines eurent en la Vierge honorée au prieuré ».

- 1 - Gavard, Adrien, abbé 'Peillonnex. Le prieuré, la paroisse, la commune', Annecy, J. Niérat imprim., 1901.
- 2 - Ce que confirme le procès-verbal de la visite pastorale de 1626.
- 3 - M. Grobel, N.-D. de Savoie, art. Peillonnex.

Effectivement, tant le clergé que la population des paroisses environnantes affluaient à Peillonex et, plus particulièrement, deux fois par an. Au printemps, le dernier jour des Rogations⁴, les pèlerins invoquaient la Vierge pour obtenir la pluie, de bonnes récoltes et même être protégés de la rage. Ils venaient de Viuz et Ville-en-Sallaz, de La Tour, Saint-Jean, Faucigny, Marcellaz, Contamine, Loëx, Nangy, Bonne, Fillinges, en une belle et pieuse procession. Les anciens exprimaient alors une telle confiance, une telle foi qu'ils n'auraient pas laissé le curé surseoir à cette tradition. Et ils étaient parfois exaucés. Ainsi, « le 17 août 1705, on est allé en procession à Peillonex pour la pluie et on l'a obtenue » ; ou encore : « le 31 mai 1861, la procession pour la pluie eut lieu. La statue de Marie y fut portée, la messe dite à la chapelle de Senoche. La journée fut belle jusqu'à 5 heures après-midi ; à cette heure commence doucement une pluie abondante et longue pour consoler le laboureur abattu ». Idem le 13 juin 1870, nouvelle procession, nouvelle faveur céleste. C'est N.-D. de Peillonex que les paroisses voisines imploraient pour conjurer les grandes sécheresses ou les fléaux.

C'était aussi le jour de l'Assomption, fête patronale du prieuré et de la paroisse, que Peillonex accueillait de très nombreux pèlerins. D'ailleurs une des chapelles est dédiée à la Vierge de l'Assomption. Ce pèlerinage du 15 août, jour choisi par tous ceux « qui voulaient obtenir une grâce de la Mère des miséricordes », était particulièrement fréquenté du XVII^e au XIX^e siècle. Il faut dire que les Papes avaient accordé une indulgence plénière⁵ à tous ceux qui visiteraient l'église entre les Vêpres de l'Assomption et le lendemain soir. À l'époque les indulgences pesaient lourd, chacun s'efforçant de gagner sur terre son paradis et de raccourcir le temps de purgatoire de ses proches. Il y avait encore en ce temps-là au moins deux messes chaque dimanche, la Grand'Messe solennelle ouvrant les festivités car le pèlerinage était une fête, et des Vêpres et un temps d'adoration etc.



La vierge du prieuré,
dessin de Mireille Gavard

Processions et bannières

Notre époque a perdu le sens des processions. Si elle connaît ces grands mouvements de foule revendicatrice qui défile bruyamment dans les villes ou sur les routes, elle sait que ces déambulations, souvent émaillées d'incidents fâcheux, n'ont vraiment rien à voir avec l'élan de foi qui animait nos aïeux et leur faisait chanter des cantiques en parcourant les chemins autour de l'église. Ce n'était alors que gaité, invocations et litanies dans un ensemble de liesse fervente et bon enfant. En tête de cortège les enfants de chœur tenaient un encensoir ou un énorme cierge, les enfants de Marie en robe blanche et couronne de myrthe, les confréries arborant leur bannière, tous étaient fiers de participer. Les jeunes filles, revêtues du costume local, rivalisaient de beauté avec les riches oriflammes brodés tandis que les jeunes gens concevaient comme un honneur d'avoir été choisis pour porter la statue de la Vierge couverte de fleurs. Aussi apprécie-t-on, aujourd'hui, que ce vestige de la bannière de Peillonex ait été pieusement mis à l'abri, et exposé dans l'église. Merci. Combien d'heures fallut-il pour exécuter ce riche motif de la Vierge de l'Assomption ? Le cartouche précise : « La Vierge brodée présentée dans ce cadre est celle qui figurait sur la bannière portée lors des processions de pèlerinage. La soirie de la bannière ayant subi l'outrage du temps, nous en gardons ce souvenir. Peillonex, septembre 2002. (Cadre réalisé par Joséphine Delacoste) ».

La Révolution mit fin à ces grandes processions. Certains pèlerins continuèrent cependant à venir implorer le secours de la Vierge de Peillonex, même de fort loin, mais à titre individuel... jusqu'à ce que le pèlerinage renaisse, pour un temps.



Un élément de la
bannière de Peillonex

4 - Depuis le V^e siècle l'usage avait institué une procession de supplication pour la protection divine des récoltes et des animaux ; elle se déroulait le jour de la saint Marc et durant les trois jours précédant l'Ascension.

5 - L'indulgence plénière est le pardon total des péchés, par opposition à l'indulgence partielle. Selon l'abbé Gavard, les archives paroissiales conservent les Brefs successifs depuis 1720 jusqu'à 1894.

Renouveau du pèlerinage

Ce serait Mgr Louis Ernest Isoard, évêque d'Annecy qui, la première fois qu'il vint à Peillonex, le 13 juin 1887 pour la visite pastorale, émit le vœu de voir reprendre cette tradition. Et, le 15 août de cette année-là vit une église particulièrement fleurie accueillir une foule de quelque 5 000 pèlerins bannières en tête, convergeant d'une dizaine de paroisses à l'entour. Et, le 15 août de cette année-là, « *la foule des pèlerins demande avec instance à la Bonne Mère la pluie dont on manquait depuis deux mois. Le lendemain et les jours suivants leurs prières étaient pleinement exaucées* », relate encore l'auteur de la monographie, qui rappelle également des cas de préservation de la rage.

L'année suivante Notre-Dame de Peillonex vit arriver une procession tout aussi enthousiaste mais, car il y eut un 'mais', la fête patronale donnait lieu à des réjouissances plus prosaïques et fort prisées : la vogue. Aussi fixa-t-on désormais l'unique pèlerinage annuel au dimanche qui suit le 15 août. Ce que confirment les documents informant les intéressés quant au déroulement des solennités pour l'Assomption 1889 (voir ci-contre).

L'on relève que la statue de la Vierge, la célèbre 'Vierge noire', déjà présentée dans un numéro précédent⁶ et toujours vénérée à Peillonex, était « *portée solennellement* ». La bannière, finement brodée, ostensiblement exposée en tête de procession, ralliait ses paroissiens. Car chaque paroisse possédait une bannière et la portait fièrement à chaque occasion, regroupant ainsi ses ouailles sous son aile. On constate qu'au XIX^e siècle c'est un Père Rédemptoriste qui assure le prêche et non plus un Capucin (ordre si cher à François de Sales pour évangéliser le Chablais), mais que les indulgences peuvent toujours 'être gagnées'.

En 1894, le même Mgr Isoard, afin de marquer son attachement à la célébration du culte de la Vierge dans cet antique sanctuaire de Peillonex, vint en personne présider la procession.

Claude Constantin de Magny

REMERCIEMENTS :

Mireille Gavard-Perret pour ses dessins et le Père Tardy pour la photo du pèlerinage.



Le pèlerinage de Peillonex vers 1950

17^{me} ANNÉE. VENDREDI 18 AOUT 1899. N° 34

REVUE

DU

DIOCÈSE D'ANNECY

Paraissant le Vendredi

Prix par an, pour la Haute-Savoie et les départements limitrophes, 3 francs ; pour les autres départements, 4 francs ; pour l'étranger, 5 fr. 50
Les Abonnements se paient d'avance.
UN NUMÉRO : 5 CENTIMES.

SOMMAIRE

CALENDRIER. — Fêtes de la Semaine.	Le Congrès eucharistique de Lourdes.
Heures des Offices.	Deux manières d'aller à Lourdes.
Annecy. — Nominations. — Pèlerinages.	Ce que vaut un nid.
La procédure dans ce pays de France.	La santé du cabaretier et celle du client.
Le choix des journaux.	

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. le Directeur de la Revue, au Secrétariat de l'Evêché, le mardi soir au plus tard.
Pour les Abonnements et les Annonces locales, s'adresser à M. J. NIBRAT, 3, rue de la République, à Annecy.
La Société de Publicité, 92, rue Richelieu, 92, à Paris, est seule chargée de recevoir les Annonces extra-locales.

Pèlerinage annuel de Notre-Dame de Peillonex. — Dimanche, 20 août, dès 6 heures 1/2 du matin, Messes à la chapelle de Notre-Dame. — A dix heures, Grand Messe solennelle avec allocution. — Le soir, à deux heures et demie, arrivée des processions et des pèlerins des paroisses voisines. Allocution à chaque procession, après son entrée à l'église. — A trois heures, départ de la procession générale, où la statue vénérée sera portée solennellement. En arrivant sur la place, réunion de tous les pèlerins et discours donné par le Père Rédemptoriste de Contamine. Ensuite, retour à l'église pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement et la vénération de la statue de Notre-Dame de Peillonex.

Une Indulgence plénière peut être gagnée par tous les pèlerins, aux conditions ordinaires.

Annonce du pèlerinage à N.-D. de Peillonex le dimanche 20 août 1889 (Revue d'Annecy et Pèlerinage)

6 - Chambet François, « Culte à la Vierge et origine de la statuette de Notre-Dame de Peillonex », Le Petit Colporteur N° 6, 1999, pages 32-34.

Pauvres et vagabonds



*Petites mendiante*s

Le vagabondage aux XVIII^e et XIX^e siècles

La pauvreté a de tout temps existé, mais la moindre catastrophe enfle la masse des miséreux. Guerre, épidémie, incendie, disette, ou dette massive font grossir épisodiquement le nombre de mendiants. Se regroupant parfois en bande errante à la recherche de nourriture, ils sont repoussés aux portes des villes par les chasses coquins, ou par les milices armées aux ordres du syndic¹. Cherchant à réglementer la mendicité, le gouvernement sarde² promulgue chaque année un « *Manifeste du gouvernement de la division de Savoie pour le maintien du bon ordre* », voici celui du 20 janvier 1848 :

« 1^{er} article : les mendiants valides qui mendieront en réunion, à moins que ce ne soit le mari et la femme, le père ou la mère et leurs jeunes enfants, seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an.

2^e article : Seront pareillement punis à la peine portée en l'article précédent, tous mendiants, même invalides, qui, en mendiant, auront insulté quelqu'un, usé de menaces ou proféré des injures, ou qui seront entrés, sans la permission du propriétaire ou des personnes de sa maison, soit dans une habitation, soit dans un enclos en dépendant, ou qui feindront des plaies ou infirmités.

3^e article : Il est défendu aux mendiants d'exposer sur les places, rues, routes et autres lieux publics, pour exciter la commisération, des nudités indécentes, des plaies et autres difformités rebutantes.

4^e article : Sont réputés vagabonds ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. »

L'incendie, fléau tant redouté, pouvait jeter à la rue du jour au lendemain des familles entières, plus de toit, récolte et cheptel détruits, misère et famine assurées. Afin de soulager un tant soit peu la misère des « sinistrés », le curé de la paroisse délivrait parfois un certificat « d'incendié », celui-ci donnant le droit de parcourir les contrées environnantes afin d'y recevoir l'aumône en bonne et due forme durant un temps déterminé. Ces permissions exceptionnelles sont en règle générale contresignées par le chanoine de la cathédrale, vicaire général de l'évêché et diocèse de Genève.

Pauvres, vagabonds, roulants, pasquatin

Ce monde de miséreux peut être divisé en trois catégories. Les habitants pauvres de la paroisse, ceux que l'on côtoie tous les jours ; les journaliers ou saisonniers gagne-petit parmi lesquels figure un certain nombre de migrants italiens, embauchés à la ferme le temps de la fenaison, ils reviendront chaque année. Tout au bas de l'échelle, les vagabonds, ou roulants, personnages éphémères, n'ayant laissé aucune trace de leur passage sinon quelques témoignages oraux recueillis à l'occasion de cet article. Ces vagabonds passant de village en village, certains témoignages vont se recouper.

Témoignages recueillis pour la période 1900 à 1950

A La Tour

Les pauvres (on ne disait pas mendiant mais « pauvre »), circulaient à pied avec un sac qui contenait toutes leurs affaires. Ils allaient de maison en maison, savaient celles qui étaient accueillantes ou pas. Ils arrivaient à l'heure du souper, et se faisaient héberger pour la nuit par la famille, l'été ils couchaient dans la grange, l'hiver dans l'écurie, on leur enlevait briquet et allumettes avant de leur montrer leur lieu de couchage. Le matin ils partaient chercher un autre point de chute après avoir pris le petit-déjeuner en famille. Les familles accueillantes en recevaient au moins un par semaine. Dans les années 1910-1925, un vagabond étant revenu 8 jours consécutifs chercher refuge sous le même toit, le

1 - Le conseil de Viuz-en-Sallaz l'an 1766 décide, suite aux ordres du seigneur commandant du duché, de remettre 3 cartouches chacun aux 12 hommes désignés qui devront se rassembler au premier coup de cloche sonnante le tocsin avec leur fusil pour s'en servir contre les contrebandiers ou errants...

2 - Période comprise entre 1814 et 1860.

chef de famille attela son cheval, mis de force le pauvre sur le char et l'emmena à Peillonnex...

Vers 1930-1945, le « muet de Marignier » (en patois le « mouet de Marni »), avait toujours une bicyclette supportant son baluchon ; en vieillissant il ne pouvait plus monter dessus, elle lui servait simplement d'appui. Autre particularité, il était toujours habillé en pompier avec un képi.

A la même époque, le « pauvre au sac », presque un nan, circulait avec un gros sac.

L'un des derniers, après la guerre de 1939-1945 était appelé Rouletabille, il avait beaucoup de verve, parlait comme un Parisien. Il était un peu difficile pour la nourriture, il fallait lui donner du saucisson ou du lard. Une fois, arrivant dans une ferme et la maîtresse de maison lui disant qu'il aurait des pâtes maison, comme cela se faisait durant et après la guerre, il a répondu « *non merci, les pâtes maison j'en regorge* ».

Une pauvre femme de Viuz-en-Sallaz, la Belsébine, mendiait aussi à La Tour.

A Ville-en-Sallaz

Perrache passait dans les maisons, il était un peu peintre et pratiquait son art sur les chars et calèches. Perrache était le nom donné par l'agent d'état civil à cet enfant retrouvé abandonné devant la gare Perrache de Lyon.

Le « mouet de Marni », véritable acrobate en vélo avec son tambour et son harmonica, tournait de temps en temps ainsi qu'un nommé Grégoire qui achetait les escargots.

A Onnion

Un nommé Cagot, une fois par année passait avec son sac et sa boîte de fer blanc, réserve de nourriture. L'hiver il couchait à l'écurie, on lui prêtait la couverture du cheval.

Le « mouet de Marni » faisait aussi sa tournée à Onnion.

L'Abondance montait jusqu'à Chaîne d'Or, les enfants en avaient peur.

Un saisonnier dont le nom a été oublié, embauché pour faire les foins Sur Chable, disait en lavant son linge au bassin « *mouiller c'est laver, sécher c'est blanchir* ».

A Viuz-en-Sallaz

Au bourg, deux pauvres femmes, la Belsébine et la Divine trouvaient de quoi manger dans les maisons charitables.

Nous retrouvons dans les fermes des saisonniers qui ne possèdent rien, ils travaillent, ne mendient pas, ce sont souvent des émigrés italiens, les frères Obergarie, Polo, et le Frisé. Le Frisé, nommé ainsi parce qu'il ne devait pas connaître le coiffeur, avait une volumineuse chevelure frisée couronnant sa tête. A chaque rencontre avec un passant, notre homme disait « *on est heureux, la vie est belle* ».

L'Abondance, grand gaillard avec un gros bâton, faisait peur aux enfants. Il était surnommé Abondance car il était originaire de ce village, son nom de famille était Benan.

Tournefeuille traversait le bourg de Viuz-en-Sallaz rapidement, en tournant continuellement entre le pouce et



Camille des rasses avec son étai portatif sur le seuil d'une maison de Viuz-en-Sallaz

l'index une petite branche feuillue. D'où venait-il, où allait-il ? Gamin, on s'arrêtait de jouer pour le regarder passer.

Turlurette, toujours bien habillé, nœud papillon, on lui disait « vous ». Très cultivé, parfois lorsqu'on lui proposait de manger, il répondait « *non merci j'ai déjà mangé avant-hier* ».

Camille des rasses, nommé ainsi parce qu'il passait dans les maisons et, en échange d'un pot de soupe, de l'hébergement pour la nuit au chaud dans l'écurie, il affûtait les scies ou « rasses » en patois, cela dans les années 1920-1930.

A Saint-Jeoire dans les années 1900-1910

Une pauvre femme venait toujours avec ses enfants et un panier fermé dans lequel se trouvait une poule, qu'elle lâchait dans la cour pour la faire picorer une fois qu'elle avait trouvé un hébergement.

Une autre pauvre se rendait régulièrement dans une ferme, comme c'était l'habitude elle restait dormir. L'écurie, située dans un bâtiment indépendant de la maison, avait une porte à chaque extrémité. Une nuit, un des jeunes adolescents de la maison était allé dormir à l'écurie près d'une vache sur le point de vêler. La femme était censée dormir dans la grange, mais toute la nuit elle s'est amusée à aller gratter de l'extérieur à une porte de l'écurie, puis à l'autre, si bien que le jeune a navigué toute la nuit, d'un bout à l'autre du bâtiment, à essayer de comprendre l'origine de ce bruit, tout en étant un peu inquiet... Au matin, elle lui a dit en patois « *je t'ai bien fait courir cette nuit, hein, gamin !* ». Elle n'a plus jamais été accueillie dans cette famille...

En fait, ces vagabonds circulaient selon des itinéraires qu'ils s'étaient faits, allant d'un village à l'autre dans un ordre précis, et recommençant une fois le circuit terminé. Dans le meilleur des cas, l'hospice le plus proche sera pour ces vagabonds leur dernière maison d'accueil.

Pauvres ou vagabonds : maux d'hier

Marginal ou assisté : mots d'aujourd'hui

Denis Thévenod

REMERCIEMENTS :

Je remercie pour leurs informations : Mmes Colette Liezoz et Jeanne Rey-Millet, MM. Eugène Cheminal, Roger Gavillet, Michel Gaillard, Joseph Mottier.

1713-2013

Tricentenaire de l'accession de la Maison de Savoie à la dignité royale

La signature de la Paix d'Utrecht, le 11 avril 1713, mettant fin à la Guerre de succession d'Espagne¹, revêtit une importance capitale pour la Maison de Savoie. Grâce à ce traité, le duc Victor-Amédée II recouvra le duché de Savoie et le comté de Nice. Par ailleurs, la dynastie sabaudienne entra en possession des forts d'Exilles et de Fenestrelle, des vallées de Pragelato, d'Oulx, de Cesana, de Bardonecchia, de Castel Delfino. Mais surtout, le duc de Savoie reçut la Sicile assortie de sa couronne royale, de la part du roi d'Espagne, Philippe V. Ainsi, en la personne de Victor-Amédée II, la maison ducale de Savoie accéda – enfin, si l'on peut dire – à la dignité royale en obtenant le titre de roi de Sicile. Ce vieux rêve de porter le titre royal, longuement caressé un peu plus de cent ans auparavant, mais sans succès, par l'arrière-grand-père de Victor-Amédée II, le duc Charles-Emmanuel I^{er} (1562-1580-1630)², s'était désormais concrétisé.

Enfin roi !

Cette cession de la Sicile à la Maison de Savoie fut le fruit des tractations diplomatiques que la Grande-Bretagne avait menées et imposées aux puissances européennes durant la conférence d'Utrecht. Anne, la souveraine britannique, souhaitait à la fois récompenser son cousin le duc de Savoie de sa contribution à la lutte contre Louis XIV et le dédommager en raison de ses droits au trône de Grande-Bretagne qui avaient été écartés, parce qu'il était catholique, par l'Acte de Succession de 1701. Mais surtout, la Grande-Bretagne jugeait opportun que la Sicile, île particulièrement stratégique pour le commerce britannique en Méditerranée, appartint à une puissance secondaire et surtout dépourvue d'une flotte qui puisse lui faire ombrage. De plus, les Britanniques craignaient que l'extension de la puissance des Habsbourg en Italie puisse mettre en péril un commerce florissant. Par conséquent, étant donné la nécessité de contrebalancer la puissance grandissante des Habsbourg, la faveur dont jouissait Victor-Amédée II aux yeux des Britanniques « *était donc fondée, écrit Geoffrey Symcox, sur une appréciation clairvoyante de l'interaction de leurs intérêts commerciaux et politiques en Italie et en Méditerranée occidentale* ».



Victor-Amédée II, portrait par Maria Giovanna Clementi, 1706. Né à Turin le 14 mai 1666, mort à Moncalieri le 31 octobre 1732. Duc de Savoie à la mort de son père, Charles-Emmanuel II, le 12 juin 1675. Roi de Sicile du 10 juin 1713 au 2 août 1718, (couronné le 24 décembre 1713). Roi de Sardaigne à partir du 2 août 1718, confirmé roi le 20 février 1720. Abdiqne le 3 septembre 1730 au profit de son fils Charles-Emmanuel III.

- 1 - Guerre de Succession d'Espagne : le 1^{er} novembre 1700, Charles II, roi d'Espagne mourut sans héritier. Louis XIV imposa un roi de sa lignée, en la personne de son petit-fils Philippe, duc d'Anjou, fils du Grand Dauphin. Cela provoqua une longue guerre européenne contre l'Autriche, à laquelle Victor-Amédée II s'était rallié, alors que ses deux filles avaient récemment épousé deux petits-fils de Louis XIV : le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.
- 2 - « Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice » - Stéphane Gal, Ed. Payot, coll. Biographies Payot, 2012.

Lors de la signature du Traité d'Utrecht, « *il n'est pas exagéré de dire, explique Symcox, que les clauses en faveur de Victor-Amédée II, notamment l'acquisition de la Sicile qui allait au-delà et même contre ses vœux, furent plus l'ouvrage des Britanniques que le sien* ». Alors que Victor-Amédée II aurait préféré recevoir le Milanais ou une partie de la Lombardie, l'attribution de la Sicile lui fut imposée comme un fait accompli, sans recueillir préalablement son assentiment. Le 10 juin 1713, à contrecœur, le roi d'Espagne céda officiellement la Sicile au duc de Savoie, puis, un mois plus tard, le 13 juillet 1713, un traité de paix général fut signé entre les deux souverains. Le très autoritaire Victor-Amédée II, trente-troisième souverain sabaudien, quinzième duc de Savoie, « *curieux mélange d'intelligence, d'ambition et de mesquinerie* », accéda à la dignité royale. En octobre 1713, depuis Villefranche, le souverain, accompagné de son épouse Anne d'Orléans, s'empressa d'embarquer à bord d'une escadre britannique, puis coiffa la couronne royale à Palerme, le 24 décembre 1713.

Toutefois, bien que la politique internationale de Victor-Amédée II fût récompensée par cette couronne royale, bien que son rang se trouvât rehaussé parmi les dynasties européennes, bien que le duché de Savoie se mît à compter dans le concert diplomatique des puissances européennes, et bien que Victor-Amédée II eût prouvé sa valeur en tant qu'allié, il n'en demeure pas moins que le nouveau roi ne faisait toujours pas jeu égal avec les « grands » qui poursuivirent les tractations diplomatiques sans lui. D'ailleurs, cinq ans plus tard, à l'initiative encore de la Grande-Bretagne, alors que la situation diplomatique s'était dégradée et que la guerre avait repris, opposant l'Espagne – nourrissant l'ambition de récupérer la Sicile et les autres possessions d'Italie naguère espagnoles – à la Quadruple Alliance (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Autriche), ces mêmes « grands » lui substituèrent la riche Sicile à la misérable Sardaigne.

Le séjour de Victor-Amédée II à Palerme dura moins d'une année, Turin étant le véritable centre de son pouvoir : au regard d'une situation internationale qui s'était en effet dégradée, il s'embarqua de Palerme pour Villefranche, le 8 septembre 1714. Une cour terne et peu dépensière, ou encore des positions clefs dans l'administration confiées à des hommes nés dans le « royaume de terre ferme », provoquèrent une forte déception chez les

marchands et les artisans, et furent ressenties comme un affront par les aristocrates siciliens. De ce fait, lorsque l'armée de Philippe V envahit la Sicile, en 1718, peu de Siciliens résistèrent au nom de Victor-Amédée II.

Nous le constatons, l'autorité de Victor-Amédée sur la Sicile demeurait très précaire. Non seulement il n'était pas à l'abri d'une invasion, mais en plus des ambitions espagnoles évoquées plus haut, il convient de noter que l'empereur Charles VI ne voulait pas le reconnaître comme roi de Sicile. « *Il était évident, nous dit Symcox, qu'il [Charles VI] voulait tenter de réunir la Sicile au royaume de Naples et qu'il pouvait utiliser son armée de Lombardie pour attaquer les possessions continentales de Victor-Amédée [...]* ».



Le Palais Royal de la Maison de Savoie à Turin

L'éphémère roi de Sicile devint roi de Sardaigne

À la suite du traité d'Utrecht qui démembrait les possessions espagnoles, le cardinal Alberoni, ministre de Philippe V, tenta de relever l'Espagne de la décadence dans laquelle elle se trouva alors plongée. Mais c'est vainement qu'il tenta d'unir l'Espagne à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. En effet, les visées diplomatiques du cardinal Alberoni furent ruinées par le rapprochement de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la France au sein de la Triple Alliance, conclue à La Haye en janvier 1717, ayant pour objectif de servir de médiateur entre Philippe V et l'empereur Charles VI (qui n'avaient pas signé de traité de paix officiel à la suite de la Guerre de Succession d'Espagne). Dès lors, Philippe V et Alberoni n'eurent d'autre choix que d'entreprendre une politique d'agression contre la Sardaigne (1717) et la Sicile (1718). Les intentions de la Triple Alliance étaient les suivantes : en échange de la Sicile, Charles VI

abandonnerait sa prétention au trône d'Espagne et reconnaîtrait les droits des fils de Philippe V à la succession du duché de Parme et à celle du duché de Toscane ; Victor-Amédée II recevrait la Sardaigne en dédommagement. Ainsi, cela permettrait d'établir un équilibre des pouvoirs tant en Méditerranée qu'en Italie où une présence nouvelle des Bourbon tempérerait l'influence grandissante des Habsbourg.

Victor-Amédée II tenta, d'une part, de dissuader la France et la Grande-Bretagne de ce projet, et d'autre part entreprit à la fois d'ouvrir des négociations avec Albe-roni, et d'envoyer une mission diplomatique de plus à Vienne (mais Charles VI avait pris la décision de principe d'adhérer à la Triple Alliance). Le prince de Savoie essayait à tout prix d'éviter un naufrage diplomatique. En vain.

Les troupes espagnoles, sous le commandement de Jean-François de Bette, marquis de Ledesma, débarquèrent finalement en Sicile le 1^{er} juillet 1718, bouleversant toutes les négociations diplomatiques en cours. Un mois plus tard, le 2 août 1718, fut signé le Traité de Londres – ou Traité de la Quadruple Alliance (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Autriche) – devant garantir l'équilibre des forces entre les puissances européennes : Victor-Amédée II, contraint d'échanger la Sicile à l'Autriche contre la Sardaigne, fut alors reconnu roi de Sardaigne. Le 8 novembre 1718, Victor-Amédée II se résigna et accepta les conditions de la Quadruple Alliance, renonçant à la Sicile à son corps défendant. Philippe V ayant enfin accepté les conditions des alliés, à la suite d'une importante contre-offensive de leur part, le 20 février 1720, la Paix de La Haye mettait fin à la Guerre de la Quadruple-Alliance (1718-1720) et confirmait à la fois le Traité de Londres (1718) et la Paix d'Utrecht (1713) ; Victor-Amédée II était également confirmé roi de Sar-

daigne. Entre-temps, en mai 1719, le comte Annibale Maffei, vice-roi de Sicile, avait remis l'île au commandement du corps expéditionnaire impérial qui s'y trouvait. Le 4 août 1720, Filippo Guglielmo Pallavicini, baron de Saint-Rémy, nommé vice-roi par Victor-Amédée II, débarqua à Cagliari pour prendre possession de la Sardaigne au nom de son souverain. Cette île « n'avait quasiment pas d'autre avantage pour le prince qui la possédait que de lui procurer le titre de roi », selon les propos d'un officier de l'escadre britannique qui transporta Saint-Rémy à Cagliari.

Victor-Amédée II sembla ne manifester aucun intérêt pour la pauvre île de Sardaigne qu'il considérait même comme un assemblage provisoire à son Etat, prêt à l'échanger contre une terre lombarde tant convoitée : « *le grand objet qui nous convient pour une expansion solide de notre Maison* ».

Victor-Amédée, écrit B. Groperrin, « *sera désormais désigné dans les actes diplomatiques comme roi de Sardaigne, et les possessions de la Maison de Savoie comme l'Etat sarde, alors que la Sardaigne ne constituait en fait qu'une dépendance éloignée, isolée et misérable. Du moins, le rêve dynastiques si ancien d'un titre royal incontesté était-il devenu réalité* ».

Gilles Carrier-Dalbion

Guide du Patrimoine des Pays de Savoie

SOURCES :

- Afin d'approfondir ce sujet, mais aussi de mieux connaître le premier roi de la dynastie sabaudienne, nous vous recommandons les lectures suivantes qui nous ont servi de sources :
- « Victor-Amédée II, l'absolutisme dans l'Etat savoyard, 1675-1730 », Geoffrey Symcox, Ed. l'Académie Salésienne, 2008.
 - Couronne royale, colloque international autour du 300^e anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile, Volume 3 des hors-séries de l'Académie salésienne (actes du colloque "Couronne Royale" des 12 et 13 avril 2013).
 - « Mémoires (1716-1718) », Saint-Simon, tome VI, coll. Bibliothèque de la Pléiade, n° 130, Ed. Gallimard, 1986.
 - « Mémoires (1718-1721) », Saint-Simon, tome VII, coll. Bibliothèque de la Pléiade, n° 150, Ed. Gallimard, 1987.
 - « La Maison de Savoie, une ambition millénaire », André Palluel-Guillard, coll. Les patrimoines, Ed. Le Dauphiné Libéré, Veurey, 2005.
 - « Histoire de la Savoie, Tome III, La Savoie de la Réforme à la Révolution Française », R. Devos et B. Groperrin, Ed. Ouest-France, Rennes, 1985.



La basilique royale de Superga (1717-1731) domine Turin : œuvre de Juvarra (invité par Victor-Amédée II lorsque le roi quitta la Sicile), bâtie suite au vœu du duc lors du siège de Turin (1706), elle est une des trois principales nécropoles sabaudiennes.

Le pipe-lait de Mégevette

Qu'est-ce qu'un pipe-lait ? Un tube en polyéthylène utilisé pour acheminer le lait depuis les alpages jusqu'à la fruitière se trouvant au Chef-lieu durant toute la période estivale d'alpage.

Pourquoi un pipe-lait à Mégevette ?

C'est en 1957, que fut décidée l'installation du pipe-lait sous l'impulsion donnée par l'entreprise Guerraz d'Annemasse qui achetait une partie du lait de la fruitière de Mégevette. La maison Guerraz voyait qu'une grande partie du lait de la fruitière de Mégevette, issue des alpages, lui échappait et ceci était dommageable pour elle car le lait de l'alpage était plus riche donc nettement meilleur pour la fabrication du fromage. Ainsi, avec le concours de Marcel Chaumaz, président de la Coopérative fruitière d'alors, l'entreprise Guerraz décida de trouver un moyen de descendre le lait depuis l'alpage de La Combaz. Les agriculteurs avaient entendu parler d'un pipe-lait existant dans le Valais en Suisse ; renseignements pris, ils décidèrent d'en implanter un à Mégevette, il sera le premier en Haute-Savoie.



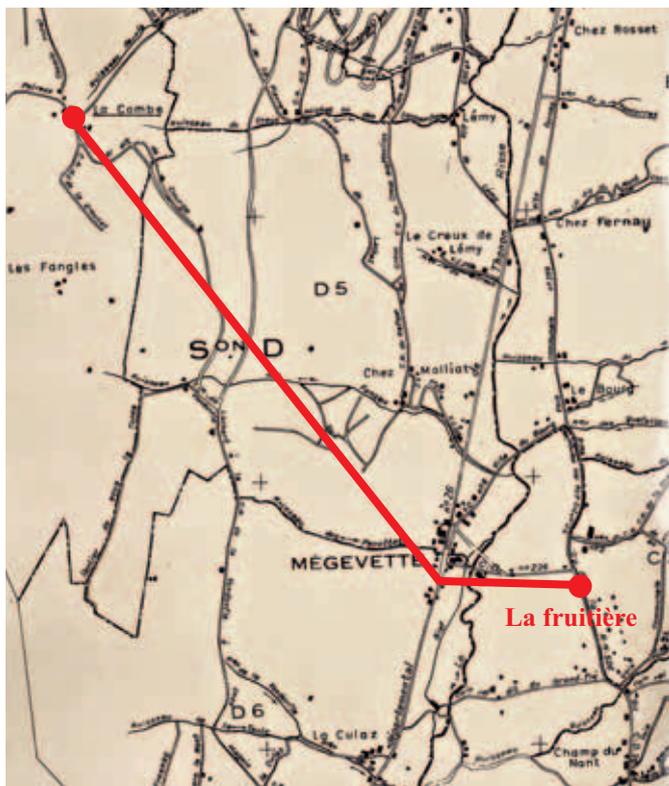
Construction

La principale difficulté rencontrée était de trouver un tel tuyau. Ce fut résolu grâce à l'aide de la Chambre d'Agriculture. En effet, il fallait répondre à des exigences telles que la qualité, la robustesse; il fallait aussi un matériau souple, facilement lavable et d'un petit diamètre pour éviter les dépôts de graisse. De plus, deux fils en laiton devaient être enrobés dans la masse du tube. Après avoir fait appel à plusieurs fournisseurs potentiels, c'est une entreprise suisse qui fut retenue. Les travaux débutèrent au printemps 1958 et durèrent jusqu'à l'été ; tous les sociétaires participèrent à l'ouvrage pelles et pioches en main. Sur ce long parcours de près de 4 km, d'une altitude de 1 270 m à La Combaz, à 887 m à l'arrivée, il fallut aussi avoir recours à la dynamite pour faire sauter les rochers à certains endroits. Le pipe-lait de 1 cm de diamètre était aérien sur de petites portions (au départ de la fruitière et peu avant La Combaz). Il fut enterré à 30 cm de profondeur sur une grande partie de son parcours. Ce pipe-lait avait une particularité, il était aménagé, sur ses bords, de deux fils de laiton servant à la communication par téléphone entre La Combaz et la fruitière du Chef-lieu.

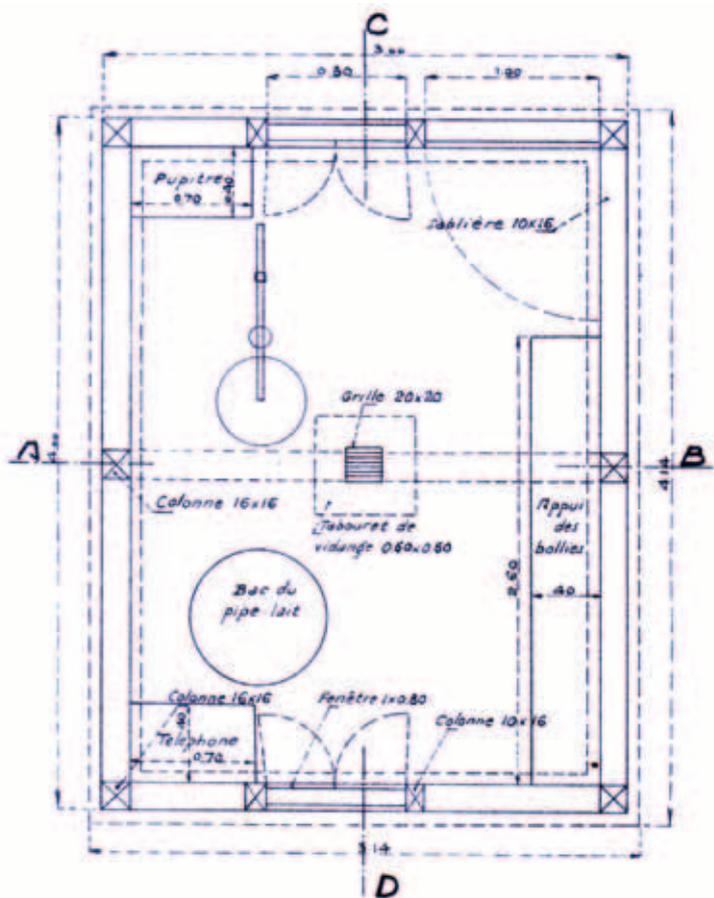
Le coût total des travaux s'éleva à 800 000 francs de l'époque, payés par l'entreprise Guerraz. Une fois l'installation terminée, il fallait amener l'eau au point de départ du pipe-lait afin d'en actionner le mécanisme.



La fruitière du chef-lieu dans son état actuel



Le circuit du pipe-lait



Le plan de l'intérieur de la cabane en bois d'où partait le pipe-lait

Travail au départ de La Combaz

Le lait était envoyé de La Combaz où une petite baraque abritait l'installation ; outre un grand bac de réception du lait, il y avait une balance appelée pèse-lait pour peser le lait et un téléphone pour communiquer avec la fruitière. Une alpagiste s'occupait deux fois par jour (à 6 heures et à 17 heures) d'expédier les 2 000 litres de lait quotidiens fournis par le cheptel de La Combaz, du Tour, du Crêt et des Fongles.



Un pèse-lait comme il en existait à l'époque



Les seaux d'origine et un « coyeu » (tamis) pour passer le lait



*Un morceau
du tuyau avec
les fils de laiton
du téléphone*

Procédé d'écoulement du lait dans le pipe-lait

Le procédé d'écoulement du lait était le suivant : l'eau de la source des Nœuds déjà captée en 1936, alimentait constamment le tuyau sauf au moment où le lait versé remplissait le tuyau.

Le lait porté à l'aide de « boilles » était déversé dans une cuve en aluminium et lorsqu'elle était pleine, on coupait l'eau et on remplissait le tuyau ; l'opération terminée on remettait l'eau après avoir pris soin de laisser une bulle d'air entre le lait et l'eau afin que les deux liquides ne se mélangent pas. L'eau poussait le lait jusqu'à la fruitière en aval. A ce moment précis du « départ », on actionnait la manivelle du téléphone afin de signaler le départ du lait, ainsi en bas, la fruitière savait qu'elle avait 60 minutes avant que le précieux liquide n'arrive. Sa vitesse d'écoulement étant de 5 litres/minute. Après les 60 minutes, la fruitière coupait l'arrivée du liquide avec un robinet afin que l'eau n'arrive pas dans le bassin de réception du lait. Il fallait donc être très vigilant car il fallait absolument qu'il y ait une bulle d'air de 10 à 15 cm, s'intercalant entre le lait et l'eau, afin d'éviter tout mélange et favoriser l'écoulement du liquide avec l'aide de la déclivité.

Après chaque utilisation, le pipe-lait était nettoyé à l'aide d'un produit caustique et de l'eau chaude qui avait pour but de dégraisser le tuyau afin qu'il ne se bouche pas. De plus, tous les dimanches matin, on nettoyait le pipe-lait à fond avec de l'acide sulfurique. A cette occasion on réutilisait le téléphone pour prévenir la fruitière en aval. Cet acide ainsi que tous les produits d'entretien étaient montés à La Combaz à l'aide d'un cheval et d'une luge.

Il faut rendre hommage à deux agricultrices, Alice Favre (de 1958 à 1964) et Léa Bosson (de 1965 à 1974) qui, tout en s'occupant de leurs propres bêtes, tenaient le pipe-lait pour un salaire d'environ 5 000 francs par saison d'alpage, versés par le fromager.

Fin d'une époque

Le pipe-lait s'arrêta de fonctionner en 1974 pour une raison essentielle : la construction d'une route entre Les Moulins et La Combaz ; à partir de ce moment, le transport du lait par le biais du tuyau ne se justifie plus. Les quelques producteurs qui subsistaient en alpage descendaient dès lors le lait avec leurs automobiles.

Ainsi le lieu du pipe-lait s'effaça avec l'arrivée de la route ; les rencontres des agriculteurs, les relations entre paysans et la convivialité s'éteignirent avec la fermeture du pipe-lait. Il faut dire que celui-ci était fort apprécié de tous et symbolisait le progrès. On se rend bien compte que ce moyen de transport du lait est resté bien ancré dans les mémoires collectives des habitants de Mégevette dont certains regrettent le temps jadis.

Aujourd'hui, la petite cabane frêle, faite de quelques planches, déplacée par suite de la construction de la route, domine le paysage de la vallée et beaucoup passent devant sans vraiment savoir quelle était sa fonction et quels liens relationnels elle matérialisait ; la voilà maintenant réhabilitée par cette rétrospective de la vie pastorale.

*Le collectif des rédacteurs Mégevans
C. Félisaz, G. Corbet, F. Chavigny*



La cabane de départ du pipe-lait aujourd'hui

SOURCES :

- La Revue Municipale de Mégevette, 1994.
- Mémoire explicatif de faisabilité établi par Paul Métral Géomètre-Expert à Bonneville, 1958.

Les étangs de Bonneville

En 2008, un large chemin a été aménagé le long de l'Arve entre Contamine et Bonneville, nous permettant de découvrir la rivière, les nombreux étangs et zones humides laissés par les gravières désaffectées dans les années 1980. Cette zone est redevenue un milieu naturel et privilégié pour observer la faune et la flore.

J'ai choisi de faire cet inventaire botanique au début de l'automne pour mettre l'accent sur ces plantes invasives, venues d'autres continents, qui menacent notre flore.

Quatre espèces de plantes invasives

Elles colonisent plus particulièrement les zones humides et les forêts proches.

La renouée du Japon : plante herbacée vivace très vigoureuse de la famille des polygonacées. Originaires d'Asie orientale, elle a été introduite en Europe comme plante d'ornement. Elle investit actuellement toutes les zones de terrains remaniés et s'adapte à tous terrains et expositions. Son système racinaire fait de rhizomes puissants lui permet de se développer rapidement. Les grappes de fleurs blanches donnent de petites graines ailées facilement essaimées par l'eau et le vent. Différents moyens pour supprimer cette renouée ont été mis en œuvre mais celui adopté actuellement, dans le respect de la nature, est le fauchage régulier et fréquent, pour empêcher la floraison et épuiser la plante.

La balsamine de l'Himalaya est une plante herbacée annuelle de la famille des balsaminacées. Elle est originaire de l'Himalaya, et fut introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante d'ornement. Cette plante aime les milieux humides et ombragés. Elle colonise les berges des cours d'eau et les zones humides de nos forêts. Ses fleurs donnent des graines qui sont expulsées avec force de leur capsule. La présence de la balsamine de l'Himalaya fait disparaître la balsamine des bois, endémique, appelée aussi impatiente n'y-touchez-pas. Depuis 50 ans elle est considérée comme une plante invasive. Le moyen de l'éradiquer est l'arrachage ou le fauchage avant la floraison.

L'arbre à papillons est un arbuste de la famille des scrophulariacées. Originaires de Chine, il fut introduit en Europe comme arbre d'ornement. Il s'est facilement ressemé sur des friches, des terres remaniées, le long des routes, chemins et voies ferrées... Il se reproduit aussi bien sur sol sec que dans des zones humides, ses grappes de fleurs bleues donnent une multitude de graines légères qui se répandent très vite au gré du vent et de l'eau. Ses fleurs attirent un grand nombre d'insectes (papillons, abeilles ...) qui le pollinisent, mais pour eux le bénéfice est bien maigre car le nectar du buddleia est très pauvre. Cet arbuste n'a pas de prédateurs en Europe, ses feuilles sont toxiques pour les insectes et les larves. Le seul moyen d'empêcher sa propagation est l'abattage ou l'arrachage de ces arbustes.

Le solidage géant (verge d'or) est une plante herbacée de la famille des astéracées. Originaires d'Amérique du Nord, elle a été introduite au XVII^e siècle comme plante d'ornement. Elle colonise les zones rudérales, chemins,



*Renouée du Japon
Reynoutria japonica*



*Balsamine de l'Himalaya
Impatiens glandulifera*



*Arbre à papillons
Buddleia davidii*



*Solidage géant
Solidago gigantea*

friches industrielles et urbaines, mais aussi des zones humides, fossés, rives d'étangs... Ses grandes grappes jaunes donnent de nombreux fruits nommés akènes surmontés de petits plumets, les pappus, que le vent peut transporter sur de grandes distances. Le solidage géant possède également un rhizome souterrain ramifié, sur chaque tige de l'année précédente peut se former de 5 à 50 nouveaux rhizomes, d'où une implantation très dense interdisant toute autre végétation. L'arrachage et le fauchage des plants avant la floraison permettent de ralentir sa prolifération.

Quelques fleurs d'été encore présentes

La cardère sauvage, une caprifoliacée qui ressemble à un chardon sans être de la même famille, fleurit en été et aime les coteaux, les chemins ensoleillés et humides. On connaît bien sa silhouette brune qui persiste tout l'hiver.

La salicaire commune, une lythracée, est fréquente dans des lieux très humides et ensoleillés (fossés, marais...). Elle nous offre de grands épis rose vif.

La vipérine commune, une boraginacée, aime les sols secs et sablonneux, le long des routes, des chemins. Elle se reconnaît à ses fleurs bleues, ses étamines roses dépassant de la corolle, ses poils raides et piquants. Elle possède un nectar très riche et attire de nombreux insectes.

La carotte sauvage, une apiacée, est fréquente dans les prés, les chemins. Elle est formée d'une ombelle de petites fleurs blanches avec en son centre une fleur stérile pourpre noirâtre. A la fin de la floraison l'ombelle se referme et se crispe sur elle-même.

Plantes d'automne rencontrées le long des étangs

La saponaire officinale, une caryophyllacée, pousse facilement dans les prés et le long des chemins. Cette plante qui mousse lorsqu'elle est flottée avec de l'eau a été utilisée comme savon pour des tissus délicats.

L'odontite tardif, une orobanchacée, peut passer inaperçue. Elle se plaît dans les terrains sablonneux et humides. Tout à fait semblable à celle du printemps, elle pousse en automne le long des cours d'eau.

La morelle noire, une solanacée, présente des petites fleurs blanches semblables à celles des pommes de terre, issues de la même famille. Ses fruits verts deviennent ensuite noirs et luisants. Cette plante toxique est fréquente près des cultures et le long des chemins.

La vergerette annuelle, une astéracée, est très fréquente dans notre région. Poussant un peu partout, très rustique, elle nous offre ses fleurs ouvertes blanches du mois de juin jusqu'aux gelées.



Cardère sauvage
Dipsacus fullonum



Salicaire commune
Lythrum salicaria



Saponaire officinale
Saponaria officinalis



Odontite tardif
Odontites verna ssp serotina



Vipérine commune
Echium vulgare



Carotte sauvage
Daucus carota



Morelle noire
Solanum nigrum



Vergerette annuelle
Erigeron annuus



Pulicaire dysentérique
Pulicaria dysenterica



Tanaisie commune
Tanacetum vulgare



Séneçon jacobée
Jacobaea vulgaris



Aigremoine eupatoire
Agrimonia eupatoria

Quelques fleurs jaunes

Exemplaires de ces nombreuses espèces, petits soleils rencontrés le long du chemin, nous faisant oublier que les rayons de l'astre solaire diminuent de jour en jour.

La **pulicaire dysentérique**, une astéracée, aime les lieux humides et ensoleillés, les fossés, les berges d'étangs et de ruisseaux. Elle était autrefois utilisée comme insecticide.

La **tanaisie commune**, une astéracée, pousse le long des rivières, des étangs et des chemins. Cette plante très odorante comme la précédente était utilisée comme insecticide ; frottée sur la peau elle devient un répulsif contre les tiques et les moustiques.

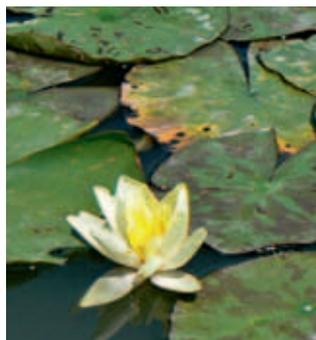
Le **séneçon jacobée**, une astéracée, offre des panicules de fleurs jaunes et pousse dans des sols frais, dans les prairies et à l'orée des forêts.

L'**aigremoine eupatoire**, une rosacée, préfère les terrains secs, chemins, haies, décombres. Elle utilise les animaux pour disperser ses graines, les calices fructifères pourvus de poils raides et crochus s'accrochant aux poils des animaux.

Plantes aquatiques

Le **nénuphar blanc**, une nymphéacée, pousse dans l'eau. Ses racines sont profondément ancrées dans la vase. Les feuilles et les fleurs sont flottantes grâce à des pétioles (tiges) pouvant atteindre 3 m de long. Le nénuphar blanc est à l'origine de nombreux hybrides de différentes couleurs, rose, mauve... J'ai observé ce nénuphar dans plusieurs étangs longeant l'Arve.

L'**utriculaire négligée**, une lentibulariacée, est une plante flottante et sans racine, dont seules les tiges portant des fleurs jaunes émergent. Les feuilles toutes identiques, très ramifiées, portent des vésicules brunes servant à piéger les micro-organismes du plancton. Cette utriculaire vit dans des eaux stagnantes peu profondes. Je l'ai observée dans un étang non loin de la passerelle.



Nénuphar blanc
Nymphaea alba



Utrriculaire négligée
Utricularia australis

J'ai découvert le long de l'Arve, entre Contamine et Bonneville, un chemin qui m'a permis d'observer la flore typique de ces lieux, avec parfois la déception de constater la progression de ces plantes invasives. Mais, plus près des étangs de Bonneville, ces plantes indésirables se font beaucoup plus rares grâce à un entretien régulier. Je quitte l'étang, le crépuscule s'avance, et le couple de cygnes est déjà endormi.

Gentiane Beauteemps
botaniste amateur, avec le soutien de l'association
La Chanterelle de Ville-la-Grand

SOURCES :

- Flora Helvetica, Konrad Lauber et Gerhart Wagner, Ed. Belin.
- Fédération des conservatoires botaniques nationaux, www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com.
- Flore Alpes, www.florealpes.com.
- Comité de la rivière Arve SM3A, www.riviere-arve.org.



La nature s'endort

Bonneville et son « bourneau »

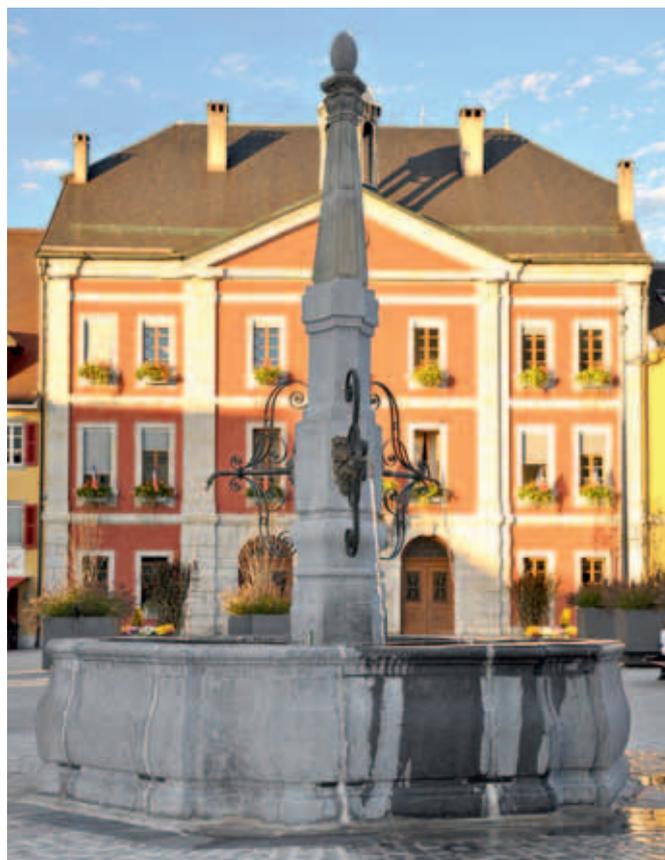
Lors de la restructuration de la place de l'Hôtel de Ville de Bonneville en 2012, la fontaine ou « bourneau » du XVIII^e siècle a été restaurée et remise en eau.

C'est l'occasion de se pencher sur l'histoire de cet élément patrimonial important de la ville, inscrit depuis 1942 à l'inventaire des Monuments Historiques.

Une fontaine publique pour une place réaménagée

Au début du XVIII^e siècle, la place du « parquet »¹ - actuellement place de l'Hôtel de Ville - avait gardé sa forme triangulaire médiévale, avec, en son centre, le four banal² et la Maison de Ville. C'est ce que montre la « *mappe sarde* », le fameux plan cadastral établi sur l'ensemble des paroisses du Duché de Savoie par Victor Amédée II entre 1728 et 1738. Mais, si elle était spacieuse et d'aspect agréable grâce aux bâtiments qui l'entouraient, elle n'était pas pavée. Elle se transformait en bournier par temps de pluie et n'était pas digne d'une ville bourgeoise, lieu de l'intendance et de la *juricature-mage*³ où se pressaient les gens de robe.

C'est ainsi qu'on décida en 1762 de paver la place, de planter dans le sens longitudinal une double allée de tilleuls et enfin de démolir la Maison de Ville pour la remplacer en 1786 par une fontaine publique. Les problèmes sanitaires créés par ces eaux stagnantes se voient résolus ainsi que l'apport en eau potable à la population, problème rendu d'autant plus crucial par l'augmentation démographique. Jusque-là, on s'alimentait en eau dans les puits individuels ou dans l'Arve, ce qui n'était pas une assurance de qualité. Il faut noter que le XVIII^e siècle sera sensible aux questions de santé publique, et verra se multiplier les fontaines en centre-ville, qu'elles soient isolées comme à Bonneville, à Taninges ou Thonon ou bien adossées, comme à Cluses, pour citer des exemples de proximité. On a d'ailleurs retrouvé à Taninges, dans les archives municipales, une



La fontaine de Bonneville sur la place rénovée

lettre adressée au syndic par le médecin de la ville protestant contre l'état sanitaire déplorable de la population et enjoignant aux édiles de construire une fontaine publique...

Mais cette intention sanitaire n'est pas unique. La fontaine de Bonneville s'inscrit dans l'architecture de la place et son emplacement a été choisi avec soin : dans le prolongement de l'allée d'arbres, « *près des tilleuls plantés nouvellement au parquet* »⁴. L'Hôtel de Ville, qui sera achevé en 1853, inscrit son fronton triangulaire dans la perspective du bassin dont la colonne centrale fait écho aux pilastres rythmant la façade de l'édifice public. Ce souci décoratif et cette recherche d'harmonie s'inscrivent dans la tradition des places italiennes. On cherche à transformer un lieu insalubre en un lieu de promenade agréable et ombragé.

1 - « Le Parquet », au Moyen Age, signifiait l'enclos réservé au seigneur.

2 - Le four banal est un four collectif appartenant au Seigneur. Ce dernier, au nom du droit de ban, recevait une redevance, souvent en nature, en contrepartie de laquelle il devait entretenir le four. Le four était généralement affermé à des boulangers, ou fourniers, qui y cuisaient le pain pour la semaine, voire plus.

3 - Bonneville était, comme encore aujourd'hui, siège du tribunal de première instance, dite « juricature mage ».

4 - Archives municipales de Bonneville. Tous les documents relatifs à la fontaine, devis, prix faits, contrats, ... insistent sur cette proximité avec les arbres.

Une fontaine baroque dans le style de l'époque

Les XVII^e et XVIII^e siècles sont l'âge d'or des fontaines dans la décoration des jardins (comme celles du parc de Versailles) mais aussi dans l'embellissement des places (comme à Rome). A une échelle certes plus modeste, la fontaine de Bonneville rentre dans cette esthétique. Son bassin hexagonal, de un mètre de hauteur sur quatre mètres de diamètre, présente des angles rentrants à double arête et formant chacun une portion de cercle. Le socle est surmonté d'une gorge assez profonde, mettant en évidence le renflement de la partie centrale des parois du bassin.

Le rebord est agrémenté d'une moulure, formée d'un filet surmonté d'un boudin. Le pilier central, d'une hauteur totale de trois mètres quarante, est de forme également hexagonale et supporte « la chèvre » qui fournit l'eau. Il est formé de cinq parties distinctes séparées par des moulures (filets et tores), de formes différentes ; y alternent, suivant les niveaux, faces planes, convexes



Détail du bassin



Détail du pilier central avec la datation 1736



Pyramide et chapiteau sommital du pilier central



Carte postale de la fontaine après-guerre ; on y voit encore les marches facilitant l'accès à l'eau

ou concaves. La partie supérieure est formée d'une pyramide effilée surmontée d'un petit chapiteau à crochets avec pointe terminale ovoïde.

L'alimentation en eau occupe la partie centrale de ce pilier. Trois des six pans plats de l'hexagone sont ornés de mascarons de bronze en forme de muse de lion, prolongés par des tuyaux rendant l'eau. Ces tuyaux sont soutenus en bas et en haut par des consoles en fer forgé formant des volutes. Sur la surface du bassin, face à chaque arrivée d'eau, sont placées des barres de fer, encastrées deux par deux, de grosseur suffisante pour pouvoir supporter le poids des seaux. De plus, une marche permettait un accès plus facile à chaque point d'eau⁵. Il faut se souvenir que c'était le plus souvent des femmes et des enfants qui étaient chargés de la corvée d'eau et que le support des seaux et la marche leur simplifiaient la tâche.

Ce type de fontaine à pilier est un modèle très courant depuis la fin du Moyen Age. Si les fontaines à vasque sont plus prisées en Italie à la Renaissance, reprenant le modèle antique, la Suisse et l'Allemagne restent sur le modèle médiéval : le pilier y devient une colonne décorative, le plus souvent surmontée d'une statue. Ce modèle perdurera aux XVIII^e et XIX^e siècles en s'adaptant aux formes baroques pour le bassin, comme pour la colonne. La décoration de la sortie d'eau des fontaines par des mascarons est courante depuis l'Antiquité. La symbolique du muse de lion en rapport avec l'eau trouve son origine en Egypte ancienne, car les inondations du Nil se produisaient quand le soleil passait dans le signe zodiacal du lion. A cela s'ajoute la symbolique universelle du lion assimilé au soleil et au feu, procurant un pouvoir

5 - Cette marche a été enlevée lors de la réfection du pavement autour de la fontaine. On la voit encore sur les photos des années 50.



Fontaine de Thonon, place de l'Hôtel de Ville



Fontaine de Samoëns, place du Gros Tilleul



Fontaine de Taninges, dans le bourg ancien, sur la petite place du Marché

vitalisant et protecteur⁶, comme le garant d'une eau pure, source de vie. Ce mufler de lion est associé à Bonneville au blason de la ville, placé au-dessous.

On peut facilement rapprocher la fontaine de Bonneville d'autres fontaines en Faucigny ou Chablais, comme celles de Samoëns, de Taninges ou Thonon.

La fontaine de Thonon (1737) est la plus ancienne des quatre. Elle a été construite en remplacement d'une autre fontaine du XVI^e siècle, détruite par les Bernois. Ce sont les sculpteurs thononnais Delesmillières et Joly Coppel qui l'ont réalisée en marbre des carrières de Vailly.

La fontaine de Samoëns (1763) reprend la forme du bassin de Thonon avec une colonne centrale quadrangulaire surmontée d'un chapiteau mouluré. Les mascarons de la chèvre ont la particularité de représenter des têtes de fantaisie avenantes, avec moustache et sourcils broussailleux. La fontaine de Taninges (1781) présente un bassin de forme plus travaillée (alternance de demicercles et de doubles angles saillants) mais la pile centrale est très semblable (sur plan carré, surmontée d'un chapiteau mouluré). La forme quadrangulaire du pilier central de ces trois fontaines oblige, par souci de symétrie, à concevoir une chèvre avec quatre sorties d'eau.

La fontaine de Bonneville (1786) paraît donc, par sa conception, plus élaborée, avec un jeu sur les lignes concaves et convexes qu'on ne retrouve pas sur ses contemporaines locales. Mais il est intéressant de la rapprocher des deux dernières car, comme nous allons le voir, elles ont été exécutées avec le même type de pierres et par des maçons-sculpteurs, certes différents, mais tous issus du Haut-Giffre.

Une construction très encadrée

Par chance, de nombreux documents dans les Archives municipales bonnevilloises nous renseignent sur les étapes de la construction de la fontaine et de son alimentation en eau. Dès 1758, un appel d'offre a été fait par les Syndics de Bonneville pour la fourniture « *d'une quantité de bournaux percés, de bois d'érolle ou de vuargne pour la conduite d'une nouvelle source jusqu'au premier réservoir de la fontaine de la présente ville, comme encore de la fourniture de boëses nécessaires pour les dits bournaux et du posage du tout...* »⁷. Le terme de « bournaux » est utilisé pour nommer les conduites en bois percées alimentant les fontaines (par extension, on attribue également le nom de « bournau » ou « bourneau » à la fontaine elle-même). Les « boëses » sont les joints métalliques, utilisés pour relier les bournaux entre eux. Les qualités de bois mentionnés sont des variétés de pin et de sapin ayant la particularité d'avoir un tronc droit, de grande hauteur, et suffisamment tendres pour être faciles à travailler⁸. La question s'est posée rapidement de l'itinéraire à emprunter par les conduites d'eau depuis la source de Saint-Etienne, jusqu'à la place. L'idée retenue était de faire passer les bournaux depuis le nouveau réservoir prévu (situé actuellement à l'Epargny) par les Champeys et la Porte du Château ; un itinéraire plus direct aurait rencontré des difficultés liées à la nature du terrain (fossés à traverser, fonds marécageux⁹).

6 - On retiendra dans l'ornement des fontaines la symbolique païenne et non pas chrétienne (où le lion est le symbole du Christ et de la Résurrection).

7 - Archives municipales de Bonneville du 12 juin 1758.

8 - L'érolle, arolle ou pin des Alpes, est le *Pinus cembra*, qui a la particularité pour des conduites souterraines d'être insectifuge. Le vuargne ou sapin blanc, est l'*Abies alba*, qui peut atteindre 60 à 80 m.

9 - On peut penser que les eaux du Sizon, non encore domestiquées, étaient source de ces inconvénients.



Mascaron et fer forgé des consoles de Bonneville



Chèvre de Taninges au mufle de lion



Chèvre de Samoëns avec ses têtes de fantaisie

Le prix-fait à l'usage du fontainier est très précis, quant à la construction du réservoir, à la nature et au percement des bournaux, ainsi qu'à la fourniture d'un bassin à la source¹⁰ : « Il se charge de prendre l'eau à Blanzin, vers Saint Etienne, au-dessous du cellier de Mr Desiddes, qu'il conduira en aqueduc couvert jusqu'au-dessous du dit cellier; à l'endroit où il conviendra lui établir son réservoir; qu'il construira en maçonnerie à mortier duement voûté et couvert de cadettes avec son entrée en pierre de taille qu'il fermera ou fera fermer par un fort vantaux double de bois dur bien ferré de par gonds et serrures et donnera au réservoir un espace en hauteur suffisante à y pouvoir entrer. Il conduira ensuite la dite eau jusqu'à la place du Parquet auprès des tilleuls nouvellement plantés, par des bournaux de bois vert de vuargne sans écorce qui auront chacun six pouces de diamètre enquérie. L'ouverture desquels devra être de deux pouces et demi pour les 150 toises supérieures soit depuis le réservoir en bas, se réduisant à deux pouces pour le surplus de toute l'étendue, soit depuis les dits 150 toises jusqu'à la chèvre, qu'il posera en bas, à l'endroit du bassin, en conduisant les dits bournaux par les endroits qui lui seront indiqués pour les passer vers la porte de S. D. Depitrée ou vers la porte du Château. Il tiendra les dits bournaux souterrés d'un pied et demi au moins par toute leur étendue les emboitant par de fortes boîtes de fer proportionnées aux ouvertures ... Il fera généralement tous les creusements et escarpements nécessaires de même que la maçonnerie, les façons et fournitures quelconques tant en bois, pierre, fer qu'autres, ne restant à la charge de la ville que le dédommagement à faire pour les fonds qu'il occupera avec la construction et emplacement du bassin. Ce pour et moyennant le prix convenu de 30 sols pour chaque toise courante à mesurer depuis la surgente (où il aura néanmoins fait les creusements convenables pour se procurer une source abondante à pouvoir fournir les deux pouces de diamètre d'eau) jusqu'au bassin. »¹¹

Les boîtes devront être en « fer alossé et non des simples » ; le prix-facteur devra fournir et poser à ses frais un bassin en pierre ou en chêne à la source, permettant de filtrer les ordures éventuelles, avec une ouverture sur sa partie antérieure pour y enchâsser le premier bournau.

En ce qui concerne l'exécution du bassin, un contrat a été signé le 13 juillet 1786 entre les « nobles Syndics et Conseil de Bonneville » en la personne de François Hypolite de Saint Amour, comte de Rumilly, premier syndic, Me Louis Ropillion, second syndic associé à d'autres membres du Conseil et le « Sieur » André Simond. Voilà ce qu'il stipule : « Ils donnent à prix fait à Sieur André Simond, natif et habitant de la ville de Cluses ici présent, et acceptant la construction du bassin en pierre à devoir être érigé et placé au-devant de l'Hôtel de la présente ville et dans l'endroit précis qui lui sera indiqué, lequel dit Simond se soumet d'exécuter conformément au plan et devis qui en a été dressé par le Sieur Architecte Vagnat et que les dits Nobles 1^{er} et 2^{ème} Syndic ont présentement signé pour éviter toute variation et c'est pour le prix de 1 100 livres et la libération que lui font les dits nobles Syndics du port des bois... et de la charge de faire faire voiturer des matériaux manquants... Le Sieur Simond se soumet de se rapporter ponctuellement pour toutes les dimensions, fournitures et ouvrages qui y sont portés à la charge de l'entrepreneur et de rendre le dit bassin fait et parfait d'ici à la prochaine fête de Saint-Martin, ayant été convenu que les 1 100 livres lui seront payées semaine par semaine les dimanches à fur et mesure d'ouvrage, sous toutes légitimes imputations, se soumettant le dit Simond à toutes variations, diminutions et

10 - Archives municipales de Bonneville.

11 - 1 toise = 6 pieds du Roi = 1,949 m ; 1 pouce = 2,707 cm. Mesures approximatives, variant d'une région à l'autre. Le pouce de fontainier est une unité de débit de l'ancien régime ; une section de 1 pouce correspond à un écoulement d'environ 13 litres par minute.

augmentations quelconques... »¹². Le document est signé par André Simond et tous les membres présents, y compris l'architecte Vagnat. La garantie de la bonne exécution des travaux se fait sur les biens de la ville, d'une part, et de l'entrepreneur d'autre part (biens présents et futurs).

Le plan semble être perdu, mais le devis, établi par l'architecte Vagnat et daté du 29 juin 1786, a été conservé¹³ avec l'intitulé « *Devis instructif des ouvrages à effectuer par mains de maîtres en construction d'une fontaine à établir dans la place publique de la Bonneville* ». Il détaille scrupuleusement les éléments de la construction et leur réalisation technique en dix points. Après une description du bassin et du pilier central, Vagnat nous parle précisément de la taille des pierres qui devront « *être sans aucuns défauts, fils ni moyes¹⁴, proprement ébauchées, piquées à la pointe et à la fine boucharde avec les arêtes relevées au ciseau en face, lit et joints et dans tous les parements vus...¹⁵.... Les quarres de pierre qui formeront la chèvre seront duement perlées et boulinées à trois boulons dans leurs lits pour empêcher qu'ils ne varient...* ». Par contre, il ne précise pas quel type de pierres doit être utilisé.

Pour le sous-bassement, la maçonnerie à mortier devra faire 5 pieds de hauteur, s'étendant également sous les marches pour éviter les affaissements. Les marches en question devront avoir cinq pouces et demi de hauteur sur un pied de foulée, « *être proprement taillées et duement happées dans tous les joints* ». Vagnat insiste d'ailleurs, sur la réalisation soignée de tous les joints, pour avoir une bonne étanchéité : « *La douëlle sera happée supérieurement dans tous les joints au moyen d'une happe enfoncée et noyée de toute son épaisseur dans la taille et sera mastiquée tout le tour tant en joints que dans le fond du bassin et autres endroits nécessaires...* ». Ce devis, dument signé par toutes les parties, ne laisse aucun champ à l'imagination du maçon-sculpteur, qui est relégué au rang de simple exécutant.

Un autre document, daté du 18 août 1785, nous renseigne sur le transport des pierres. C'est un certain « *honorable François Marie à feu Joseph Marie Mollard de Magland* » qui en est chargé : « *il se soumet et s'engage de voiturer de Magland jusqu'au Parquet de la*

ville toutes les pierres nécessaires qu'a extrait Sieur André Simond, pour la construction du bassin de Bonneville dans un délai d'un mois pour le prix et somme de dix louis d'or et demi neuf de France ». Cette somme lui sera payée en deux fois, à la moitié des ports, puis à la fin par la ville, sous réserve de « *prendre garde de ne point les laisser gâter et de les rendre au Parquet de cette ville en bon état* ». Les pierres « *à mauvais port* », devront être remplacées au plus tard aux fêtes de Noël. Ce document s'avère très utile en deux points : Premièrement, il nous informe sur l'origine des pierres, qui proviennent des carrières de Magland¹⁶, où on extrayait des pierres calcaires dites pierres de Sixt (Sixt se situe sur l'autre versant de la même montagne) ou pierre bleue des Alpes. Cette pierre, résistante au gel, est de couleur gris foncé, avec des veines proches du marbre. Elle s'éclaircit par oxydation lors de son travail à la boucharde. C'est cette même pierre qui a été utilisée à Taninges et Samoëns. Deuxièmement, on apprend que c'est André Simond, le maçon-sculpteur lui-même, qui a choisi et extrait les pierres ; il était donc à la fois carrier, maçon et sculpteur.

Le Haut-Giffre comme source

Nous venons de voir que les pierres utilisées à Bonneville nous ramènent vers le Haut-Giffre. Mais qu'en est-il de notre architecte et de notre sculpteur ? Il est curieux de voir que le prénom de l'architecte Vagnat ne soit précisé dans aucun document. Sans doute, sa notoriété était assez grande à l'époque pour que cela aille de soi. Il faut se référer à la signature pour tenter d'identifier ce Vagnat, tâche hasardeuse, quand on sait que les Vagnat, issus de Samoëns, ou plus précisément de Vallon¹⁷, étaient nombreux à l'époque et tous, ou presque, tailleurs de pierre¹⁸. Les lettres suivant le nom dans la signature évoquent un François, ou Claude

12-13 - Archives municipales de Bonneville.

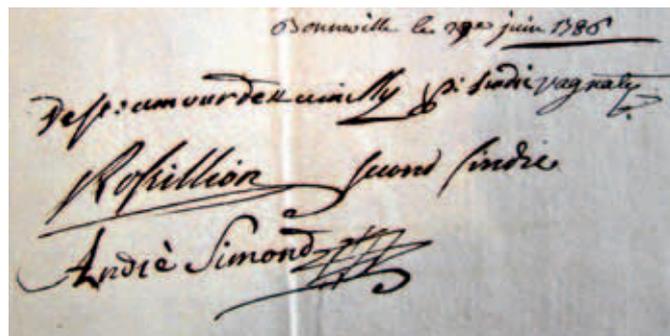
14 - Une pierre « moyée » est une pierre altérée dans sa partie tendre à partir d'où elle se délite.

15 - La boucharde est un marteau dont la tête est garnie de pointes de diamant ; il est utilisé pour égaliser les surfaces lors du travail de la pierre. La pointe est un type de burin qui permet de dégrossir rapidement la pierre lors de la taille. Le ciseau est un outil de fer acéré, aplati et tranchant ; il sert à réaliser les ciselures du parement d'une pierre (partie visible).

16 - Le terme de « carrière » est sans doute exagéré ; il s'agit plutôt d'excavations locales permettant d'extraire les pierres nécessaires pour une réalisation précise et non pas une exploitation de grande envergure. Une carrière est encore actuellement exploitée à Oex par l'entreprise Canal.

17 - Hameau situé entre Samoëns et Sixt.

18 - Le métier d'architecte était mal défini à l'époque et ne correspondait pas à la conception actuelle. De nombreux tailleurs de pierre faisaient office d'architecte en construisant des maisons et en concevant leurs plans.



Signatures en bas du devis de l'architecte Vagnat

François Vagnat. Deux personnes pourraient correspondre : un Claude François Vagnat (1760-1833), tailleur de pierre, entrepreneur royal en bâtiment à Grenoble, fils de François Joseph Vagnat (1736-1805) ou un autre Claude François Vagnat (1719-1796), tailleur de pierre, fils de Claude François Vagnat (1668-1733)¹⁹.

Quant à notre « André Simond », il est probablement membre de la famille de tailleurs de pierres Simond, issue de Samoëns et habitant Cluses dont un certain François a érigé l'ancienne église Saint-Nicolas de Cluses (1730-35)²⁰.

Il paraît intéressant de dire quelques mots sur cette tradition des tailleurs de pierre du Haut-Giffre qui remonte au XVI^e siècle. Grâce à l'exploitation de carrières de calcaire dominant leur village, les paysans se sont transformés en professionnels habiles dont les compétences se transmettaient de père en fils. Ces « frahans », comme ils se nommaient, adaptaient leur vie au rythme de l'émigration saisonnière, restant l'hiver au pays et partant sur des chantiers, parfois très éloignés, à la belle saison. C'est ainsi qu'on retrouve des septimontains dans la réalisation des fortifications du Mont-Dauphin (briançonnais), sous la conduite de Vauban (1693), dans des travaux sur le domaine de Ferney (1760), dans l'aménagement urbain de Carouge (1780), pour ne citer que quelques exemples²¹. Leur notoriété était importante et ce n'est pas un hasard si les syndics de Bonneville ont fait appel à eux pour la réalisation de la fontaine publique²², d'autant plus que Bonneville marquait une étape importante dans leurs déplacements sur l'itinéraire menant vers Genève, le Pays de Gex et la Franche-Comté.

Un entretien indispensable

La fragilité de la fontaine tient à son alimentation en eau par des conduites en bois, pourrissant rapidement et nécessitant un entretien continu ; de même pour les joints dont on doit vérifier très souvent l'étanchéité. C'est ainsi que, très vite, il a été prévu de remplacer les bourneaux rompus ou pourris par des neufs, de refaire des réparations éventuelles au réservoir. En conséquence, les dénommés « Pierre, fils de Catherine Saulnier, natif de Bonneville et Joseph, fils de feu Jacques Chevrot, natif de La Roche, tous deux habitants de la ville de Bonneville » ont offert de se charger de l'entretien de la fontaine pour une durée de vingt ans, moyennant la somme de vingt Livres par an²³.

On retrouve ce problème d'entretien au cours du XIX^e siècle, dans une délibération du « Conseil double de la ville de Bonneville » daté du 12 juin 1841 ; cette délibération fait état des dépenses urgentes à faire par la ville, nécessitant de contracter un emprunt de 50 000 livres²⁴. Une de ses rubriques est consacrée à la fontaine : « Pour

remplacer en fonte ou plomb les canaux de la fontaine publique qui sont actuellement en bois, se dégradant trop facilement, outre que les eaux seront conservées plus propres et plus fraîches dans leur trajet dès le réservoir à la dite fontaine : 5 000 livres ».

Nulle mention n'est faite de réfection du bassin. Il est néanmoins évident que la pyramide sommitale du pilier central a été refaite, la pierre calcaire utilisée étant plus beige que le reste du bâti. Fragilité ou mauvais entretien ? Dégradation révolutionnaire ? On ne saurait répondre à la question. Même si des agrafes et des joints en béton certes disgracieux ont été rajoutés au fil du temps, l'ensemble restait bien conservé, dénotant la qualité de l'exécution initiale. Toutefois, le circuit hydraulique ne fonctionnait plus et la nouvelle restructuration de la place en 2012 a été l'occasion de restaurer l'ensemble dans le but d'une mise en valeur de ce patrimoine.

La restauration de 2012

Dans le nouveau projet de restructuration de la place de l'Hôtel de Ville, la fontaine du XVIII^e siècle fait écho à une fontaine sèche triangulaire contemporaine, située à l'opposé (voir plan). L'allée de platanes centrale, correspondant au plan initial du XVIII^e, a été abattue²⁵, remplacée par une double rangée de platanes résistants enserrant le parking à la périphérie.

Le bourneau se trouve donc maintenant au même emplacement que précédemment, mais plus isolé et dans un espace minéral.

19 - Ce sont des familles de tailleurs de pierre de père en fils. Un certain J.M. Vagnat a publié en 1827 un « dictionnaire des termes d'architecture », se vantant dans la préface d'avoir été responsable « en ce qui concerne son art d'architecte » des fêtes à Grenoble organisées pour la venue du futur Charles X en 1814 ; sa qualité « d'architecte » est bien mise en avant.

20 - L'ancienne église Saint-Nicolas, située derrière la place des Allobroges, désaffectée depuis 1847, est aujourd'hui propriété privée. L'ancienne église du Couvent des Cordeliers du XVII^e siècle, également dédiée à Saint-Nicolas, est la nouvelle église paroissiale.

21 - Lire à ce propos l'ouvrage « Les Frahans, maçons de Samoëns » de Mickaël Meynet, éditions Le Tour, 2008.

22 - Notons également que, même si le Piémontais Imperatori est à l'origine du plan, ce sont des maçons de Samoëns qui ont construit l'Hôtel de Ville de Bonneville en 1853.

23 - Archives municipales de Bonneville du 28 juin 1767 ; la soumission est établie par le notaire Cohendet, cosignée par les syndics, conseillers, deux témoins et P. Saulnier, pas par J. Chevrot, déclaré illettré.

24 - Cet emprunt est contracté auprès d'un certain Ferdinand Adrien Jacquier, propriétaire, demeurant à Bonneville, et membre du conseil.

25 - Leur état sanitaire a été jugé dangereux. Suite à une étude de 2003, certains d'entre eux étaient atteints de la maladie du chancre coloré.



Plan de la place avant rénovation et plan de la nouvelle place

La restauration de la fontaine elle-même a nécessité trois phases d'intervention : la restauration de la pierre, la remise en eau et la remise en état du pavage autour du bassin. Le pavage avait déjà été refait dans les années 80.

La pierre

Cette restauration a supposé une dépose totale des éléments et leur numérotation. Le nettoyage des pierres a été effectué par gommage grâce à un abrasif spécial à base de silicate d'aluminium. Les parties en béton anciennes ont été supprimées, les pierres ont été reprises avec masticage des fissures, embase, bouchardage, ciselage à la main et incrustation de pierre aux endroits les plus endommagés. Le rejointoiement a été réalisé au mortier de chaux. Les agrafes supérieures en bon état ont été nettoyées et mises en peinture ; les défectueuses ont été remplacées par des agrafes inox également mises en peinture. L'ensemble a été mis en place par scellement à la résine et joint de finition au mortier de chaux.

Le soubassement

Une nouvelle dalle béton sert de support, réservant un passage aux câbles d'alimentation électrique et à la tuyauterie ; une bêche, d'une capacité de 2,5 m³, accueillant l'ensemble des éléments de fontainerie (pompe, filtration...) a été enterrée.

Rénovation des éléments décoratifs

Les éléments en fer forgé ont été décapés, puis mis en peinture ; les têtes de lion ont été nettoyées par micro gommage et patinées.

La remise en eau

L'ensemble de la tuyauterie a été remplacée avec raccordement de la chèvre au réseau. La pulsion de l'eau est assurée par une pompe immergée dans la colonne en

pierre, l'eau s'écoulant dans les becs par gravitation. La filtration et le retour d'eau se font par gravitation dans la bêche à travers un élément de surverse en pierre. Trois projecteurs à LED sont immergés et posés en applique sur les parois de la fontaine.

Le pavage

Les dalles jouxtant la fontaine ont été remplacées par des pierres en provenance des carrières de Hauteville (Ain). Le pavage en étoile a été réalisé en pierre de Ruoms, issue des carrières de Labaume (Ardèche). Les joints sont réalisés en « prolijoint rustique » gris, présentant de grandes qualités d'imperméabilité. Les pavés ont été vieillis pour une harmonisation de l'ensemble du revêtement avec la fontaine.



Réfection du pavement



Remontage de la fontaine

Ainsi, notre « bourneau » a trouvé une nouvelle jeunesse. On peut toutefois regretter la disparition de l'allée de platanes si romantique dont il était le prolongement naturel et voulu par ses concepteurs. Chaque époque a son esthétique et toute transformation pose la question de l'harmonie entre ancien et contemporain. La fontaine est maintenant plus visible, mais n'est-elle pas un peu perdue dans ce grand espace minéral ? Quoi qu'il en soit, sa remise en eau en circuit fermé lui redonne toute sa vitalité et sa raison d'être. Elle redevient un élément structurant de la place, s'imposant naturellement par le bruit de l'eau qui s'écoule.

C'est une restauration méticuleuse et réussie d'un patrimoine important qui contribue à valoriser l'ensemble de la Cité.

*Dominique Détharré
Historienne de l'Art*

REMERCIEMENTS :

Je remercie vivement pour leur aide précieuse Mme F. Poirier (archiviste de Cluses), Mme M. Muris (Directrice des Services Techniques de Bonneville), Mme A. Magli (Service des Eaux), M. Mickael Meynet (Samoëns), M. G. Pelletier (prêt de carte postale).

SOURCES :

- Archives Municipales, cotes M33 et DD5.
- Notre Bonneville, d'hier à aujourd'hui, Paul Guichonnet, Ed. Le Tour 2007 (réédition).
- Les Frahans, maçons de Samoëns, Mickaël Meynet, Ed. Le Tour, 2008.
- Le patrimoine archéologique et artistique du Faucigny, Lucien Guy, Ed. Plancher 1949.

*La fontaine de Bonneville
avec vue sur la rue Sainte-Catherine*



Médecin des villes, médecin des champs

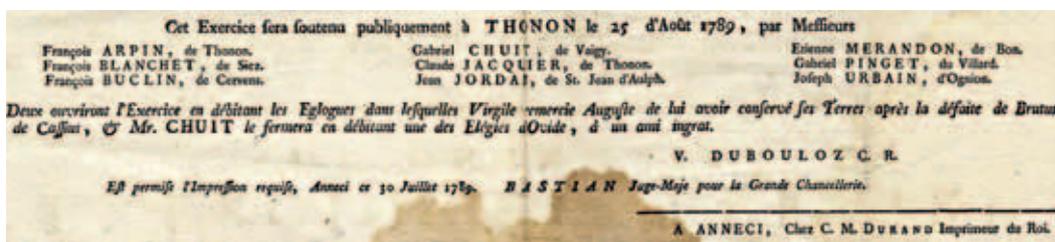
Depuis la nuit des temps, l'homme cherche à repousser et à fuir l'inévitable ; à savoir la mort. A défaut de s'être abreuvé au Saint Graal, coupe de la vie éternelle, le commun des mortels s'en réfère à Dieu et à ses saints. De remède de bonne femme en sorciers douteux, l'être humain se bat inlassablement depuis des siècles contre les maladies, épidémies et fléaux en tout genre.

Médecin ou officier de santé

Il existe, à défaut de miracle, une autre solution, plus couteuse, celle de faire appel au docteur ou à l'officier de santé. En cette fin de XVIII^e siècle, la médecine ne connaît encore pas l'anesthésie et encore moins l'asepsie, il faudra attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour voir apparaître de véritables avancements. Mais au juste qu'entend-on par « officier de santé », terme aujourd'hui totalement disparu de notre langage courant ?

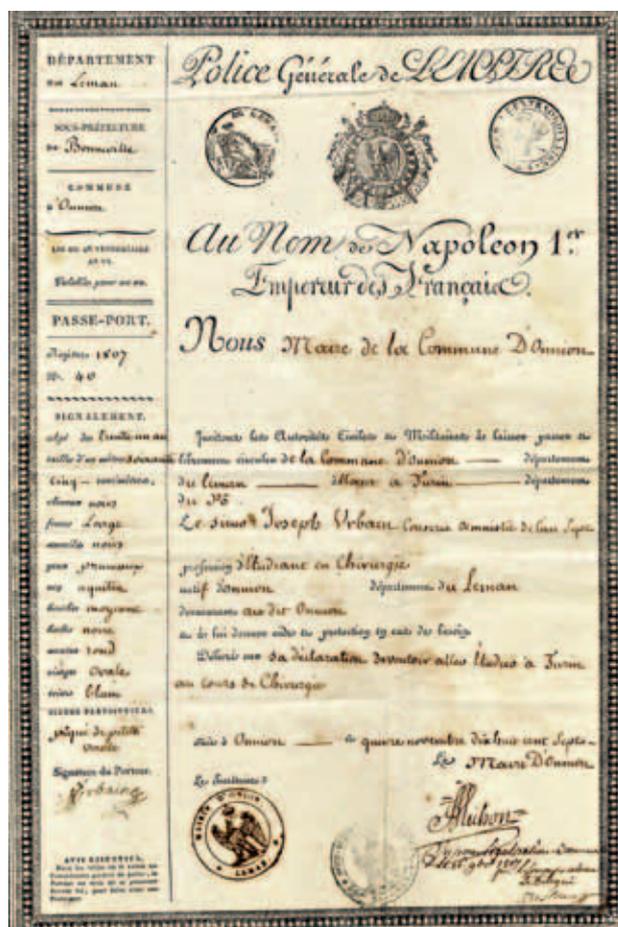
Première grande évolution, la loi du 10 mars 1803 permet de régir l'organisation de la profession médicale, socle de la médecine française, mettant ainsi un terme au désordre révolutionnaire qui avait supprimé, avec la loi « Le Chapelier » du 18 août 1792, les facultés et universités de médecine ; elle fera disparaître également le charlatanisme et les pratiques empiriques. En d'autres termes, il existe deux types de médecin à partir de cette date, le docteur en médecine qui intervient en ville auprès d'une patientèle fortunée, et l'officier de santé qui n'est autre qu'un médecin des pauvres, que l'on paie avec des œufs, du lard et qui est plus habitué au troc qu'à recevoir de l'argent sonnante et trébuchant. Ce métier ne connaîtra d'ailleurs qu'une brève existence, on tente une première fois de supprimer l'officiat de santé en 1847, mais c'est seulement le 30 novembre 1892 que celui-ci sera définitivement supprimé, laissant la population des campagnes sans grand espoir de survivance face aux maladies et blessures.

*Candidats à l'exercice
littéraire de grammaire
soutenu publiquement*

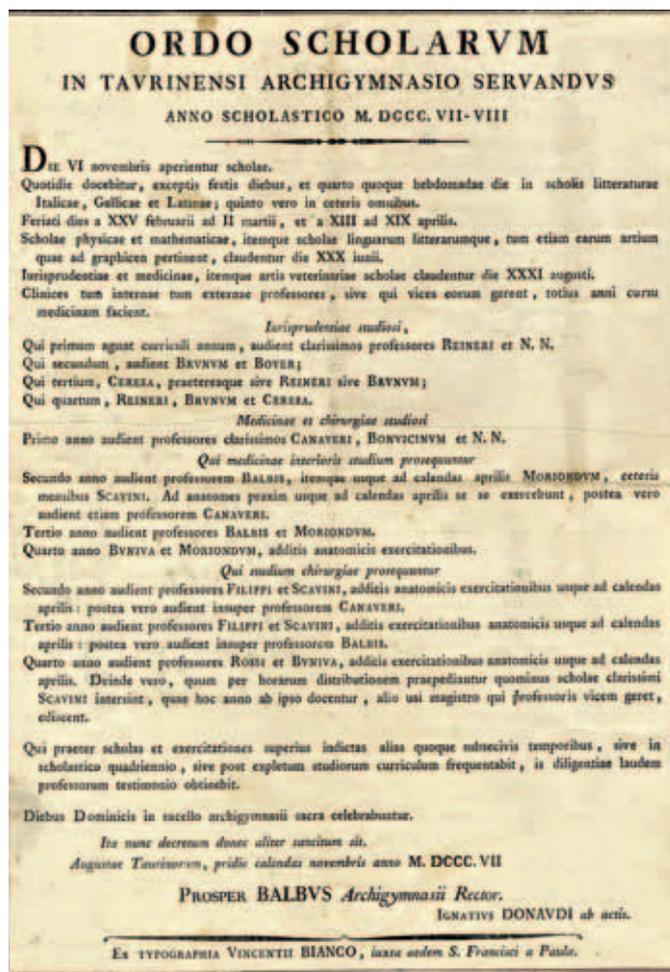


Etudes faites par Joseph Urbain

C'est dans ce contexte particulier, que naquit au hameau de « Létraz » à Onnion, le 1^{er} février 1776, Joseph Urbain fils de Louis Urbain, dit Louis de Lorraine et de Marie Michon, quelques années seulement avant la naissance de la République. Très tôt il dévoile de très grandes capacités à l'apprentissage et aux études, comme le démontre ce document « Exercice littéraire de



Passeport du 15 novembre 1807 permettant à l'étudiant Joseph Urbain une libre circulation entre Onnion et Turin



Programme des cours de l'année d'étude 1807-1808 à Turin avec le nom des professeurs



Titre d'officier de santé délivré le 20 octobre 1808 ; les membres du Jury sont médecin, professeur en anatomie, en chirurgie et accouchement

grammaire » qu'il passe le 25 août 1789 à Thonon alors qu'il n'a que 13 ans. Au même moment, dans la capitale française, les représentants de la ville de Paris et les poissardes se rendent à Versailles pour rencontrer la cour et souhaiter la fête au roi, et c'est le lendemain, 26 août 1789, que sont adoptés les 17 articles qui constituent « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » texte qui marque l'aboutissement des idées révolutionnaires.

Joseph, bien loin de toutes ces vicissitudes, se marie le 15 Vendémiaire de l'an six (6 octobre 1797) avec une jeune fille du village dénommée Josephte Bosson. Néanmoins, il ne renonce pas pour autant au rêve de devenir officier de santé, et part l'année 1807 pour Turin afin d'y étudier à la prestigieuse université de médecine en ayant au préalable passé quatre années de formation au sein d'un hospice civil. Il obtient son « Titre d'Officier de santé » le 20 octobre 1808 à Genève après 3 jours de soutenance publique sur l'anatomie, la médecine, la chirurgie et les connaissances usuelles de pharmacie, il a 32 ans à ce moment-là.

Vie professionnelle de Joseph Urbain

Dans la mémoire collective et orale subsistent les traces d'une de ses plus importantes interventions, lorsqu'il s'est rendu auprès des blessés de Bellevaux. En 1829, Mgr Rey, évêque d'Annecy, vient à Bellevaux, berceau de ses origines, afin de visiter les victimes d'un accident survenu durant l'automne 1828. « Le but du prélat était de visiter les familles des pauvres gens qui l'automne précédent, avaient eu à déplorer la perte de quelques-uns des leurs ; une déplorable imprudence les avaient précipités du haut des échafaudages dressés pour la construction de l'église [...]. Dès la première nouvelle de la catastrophe, tout l'argent qu'il fallait pour l'achat des remèdes et des linges nécessaires au traitement des blessés, avait été envoyé. Il obtint du gouvernement que les honoraires des chirurgiens fussent acquittés par le trésor royal. Un monument, simple et religieux, fut érigé, à ses frais, sur la tombe de chaque victime... »¹.

1 - Vie de Pierre-Joseph Rey par l'abbé Ruffin chanoine d'Annecy, 1858.



Monument commémoratif de l'accident de 1828 à Bellevaux

Joseph Urbain se déplaçait avec une belle hippomobile, qui portait ses initiales ; celle-ci a même servi, plus tard, à voiturer de jeunes époux qui l'empruntaient à l'occasion de leur mariage.

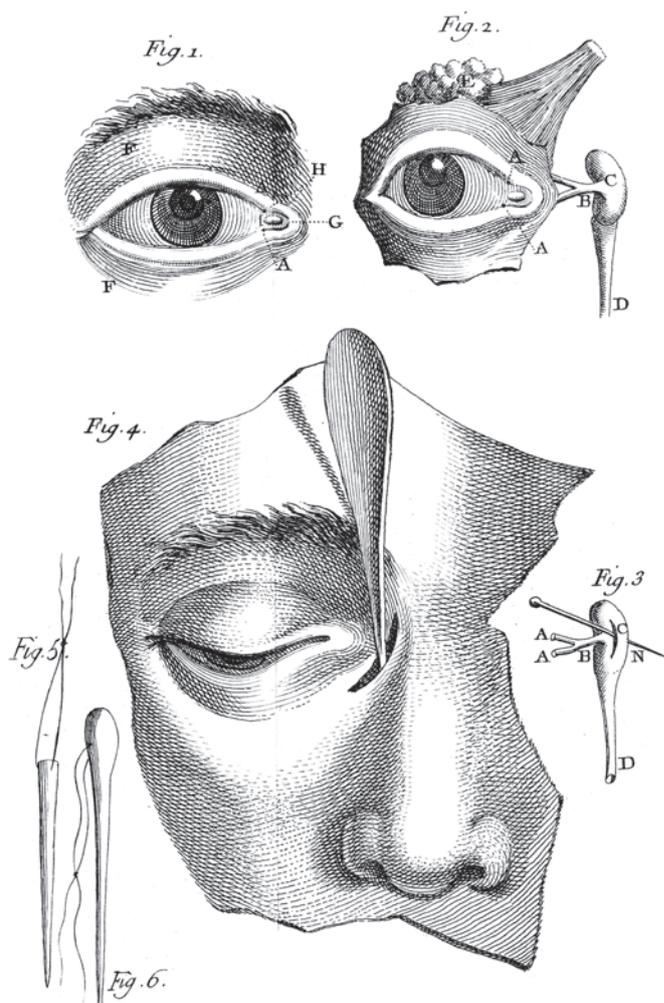
Il y a encore quelques décennies, subsistaient, dans la maison de Joseph Urbain, les différents os qui constituaient son squelette d'étude, squelette provenant d'un cadavre humain, comme c'était le cas à cette époque. Telle une relique, il ne reste aujourd'hui de cette preuve historique que les ossements d'un doigt de pied.

Au vue des instruments de chirurgie utilisés à cette époque, on imagine aisément les souffrances endurées par les blessés et le désarroi de ces médecins de campagne.

C'est le 9 mars 1849 que s'éteint Joseph Urbain à l'âge de 74 ans. Il ne connaîtra jamais les grandes avancées de la vaccination, pourtant il fut contemporain des premiers essais réalisés en 1796 par un Anglais, contre la variole. Il faudra attendre 1881 et Louis Pasteur, pour que le principe de vaccination prenne tout l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. Joseph Urbain aura six enfants, il entre donc dans la généalogie de plusieurs anciennes familles d'Onnion (Chavanne, Gervais, Bosson, ...), mais également de Mieussy (Ramel, Raymond). Plusieurs descendants se prénomment Urbain, évoquant ainsi ce patronyme maintenant disparu de ces villages.

En conclusion, ce flash-back sur cette médecine d'un autre temps nous permet de découvrir les progrès gigantesques que l'homme a su mettre en place, et par ce biais repousser les limites de l'espérance de vie, une trentaine d'années au début du XVIII^e siècle contre environ 80 printemps à notre époque. Malgré toutes ces avancées, l'homme ne pourra jamais éradiquer l'inexorable et nous pouvons, aujourd'hui, nous interroger sur l'apparition de nouvelles maladies ; n'apparaissent-elles pas pour nous rappeler que la vie éternelle est impossible ? Aujourd'hui nous sauvons le corps mais l'esprit ne se meurt-il pas ?

Yannick Chavanne

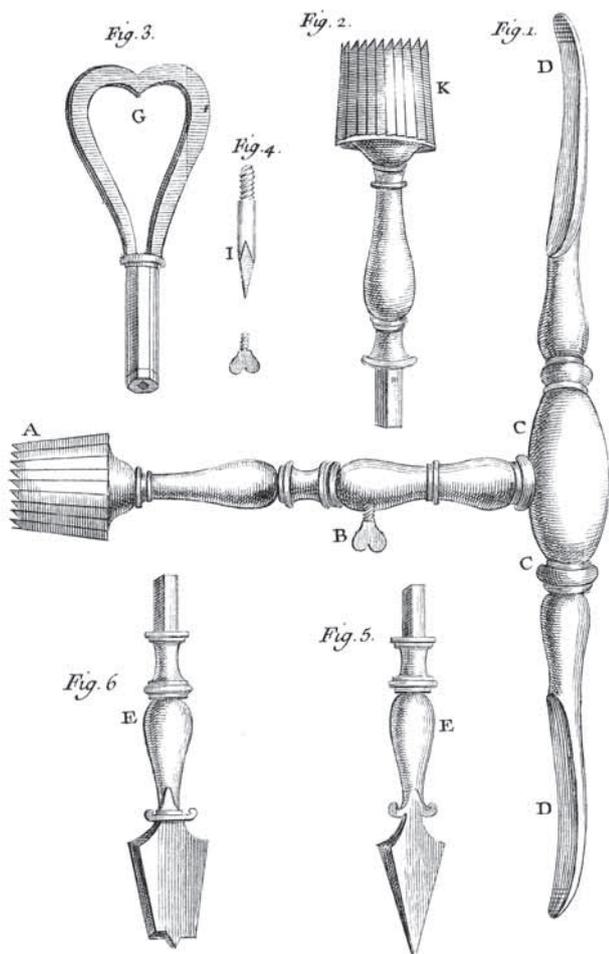


De l'obstruction totale des conduits lacrymaux, cause de larmoiement : Le larmoiement est le plus souvent causé par la rougeole et par la petite vérole. Dans la tumeur lacrymale, qui n'est point fistule, les points lacrymaux sont ouverts, la longue branche du siphon est bouchée, et les larmes ne pouvant passer dans le nez, dilatent le sac nasal, et forment une tumeur au grand angle de l'œil. Quelques temps après, il survient inflammation avec douleurs, à quoi on remédia par quelques saignées et un cataplasme de pommes cuites, dont le succès fut tel que la malade se crut guérie.

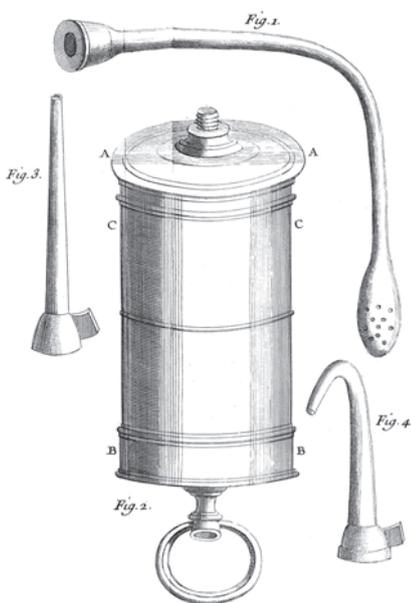
Autre témoignage d'une obstruction : la tumeur le rendait difforme, et lui causait de temps en temps des inflammations, pouvant encore lui attirer quelque dépôt capable de carier les os, et produire un ulcère difficile à consolider. J'ouvris donc cette tumeur, la matière qui en sortit était épaisse, recuite, mais sans mauvaise odeur; les parois de cette cavité étaient garnies de chairs rouges, mollasses, sans douleur, et semblables à des chairs baveuses qui se forment sur la surface de tous les ulcères simples, quand on néglige de consumer les chairs.

SOURCES :

- Archives personnelles.
- Livre de chirurgie de Joseph Urbain : «Traité des maladies chirurgicales, et des opérations qui leur conviennent.» Ouvrage posthume de J.L. Petit. Chez Méquignon l'ainé, librairie, rue des Cordeliers près de l'école de Chirurgie à Paris. M DCC XC (1790).
- « Dictionnaire des Maires et Elus de Haute-Savoie de l'Annexion à nos jours. Les élections en Haute-Savoie 1860-2012 », Jean Excoffier.



Instruments de chirurgie : trépan

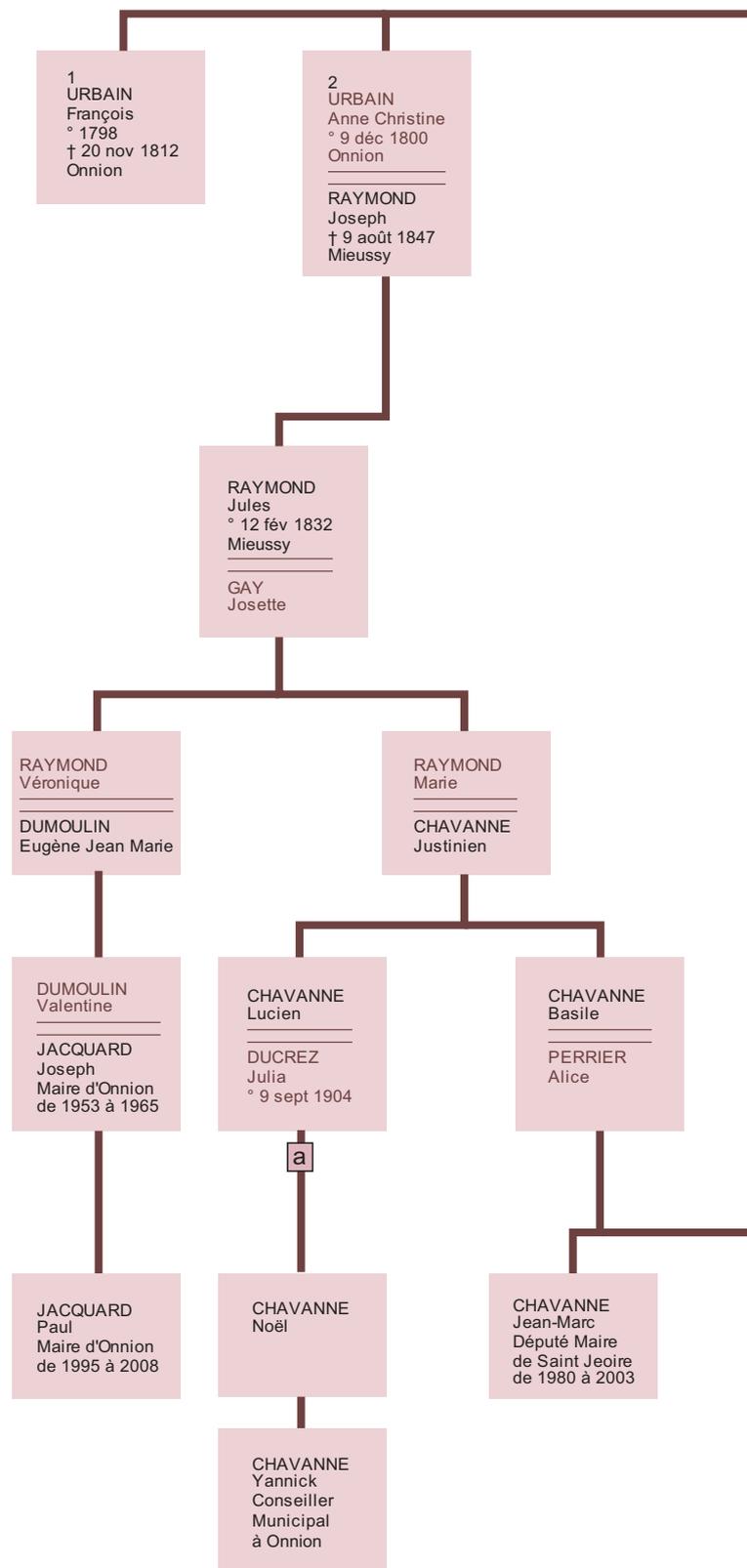


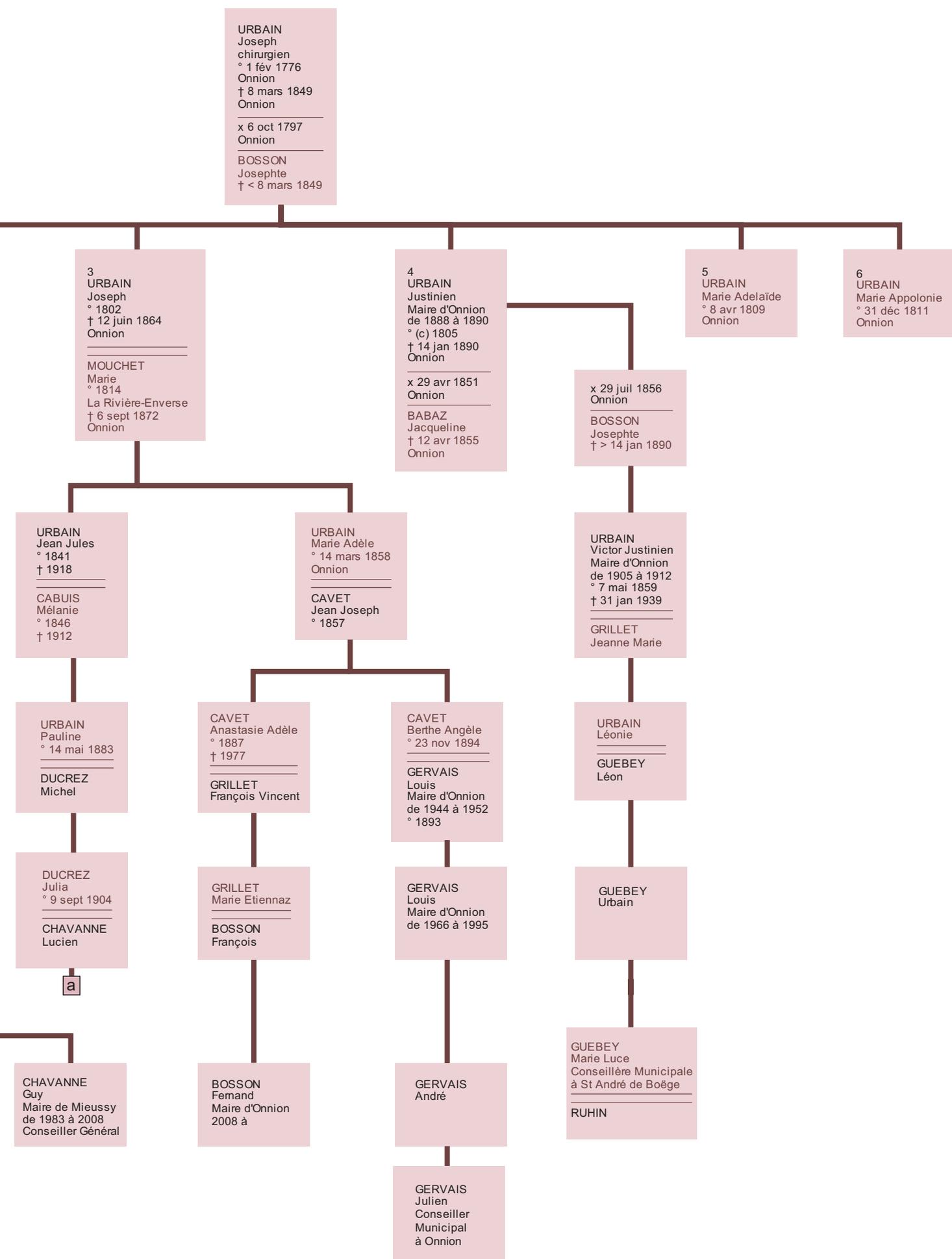
Clystère : seringue propre à différents usages pour faire des injections dans les plaies profondes, dans la poitrine, dans la vessie, dans le vagin.

Fig. 1, 3, 4 : canules de différentes formes, pour différents usages

SOURCES :
Planches et légendes issues du livre de chirurgie de Joseph Urbain dont la première impression date de 1774.

Descendance de URBAIN Joseph





L'Action Républicaine à Saint-Jeoire en Faucigny

Après la Révolution les tensions sont très vives entre le gouvernement français et l'Eglise contrainte de se soumettre aux lois de la République laïque. Notre département, français depuis 1860, n'a pas échappé aux débats qui ont divisé nos populations rurales.

En 1885 les radicaux siègent en majorité à la chambre des députés et tiennent les villes les plus importantes de notre département. Mais la forte influence de l'Eglise inquiète les préfets au point que l'un d'entre eux écrit que « *dans les communes rurales ... le clergé ... est en réalité le seul adversaire du Gouvernement de la République.* »

Elections municipales de 1904

Aux élections municipales de Saint-Jeoire le 1^{er} mai 1904, la liste républicaine l'emporte et va bientôt initier une éducation civique des citoyens.

La loi du 9 décembre 1905 impose la séparation des Eglises et de l'Etat. En vertu de la circulaire de Monsieur le Préfet du 15 décembre 1906, le conseil municipal de Saint-Jeoire, dans sa séance du 29 mai 1910, demande à Monsieur le Curé de verser à la Mairie les registres de catholicité.

Création de la Société d'Action Républicaine

Dans ce contexte, une Société d'Action Républicaine est créée et des extraits du cahier manuscrit des délibérations sont reportés ci-après.

« Le 18 avril 1906 sur l'initiative de MM. Magni Charles, Dufresne Emile, Besson Sylvestre, Rubin William a lieu à la Mairie de Saint-Jeoire une réunion appelée à examiner l'opportunité de fonder une Société

Commune de Saint-Jeoire
Elections municipales du 1^{er} Mai 1904

Liste républicaine

1. Docteur JEAN BESSON, Maire.	247.
2. PIGNAL JOSEPH, greffier, adjoint.	213
3. BHOISIN JOSEPH, chevalier de la Légion d'honneur.	
4. CHERDON CELESTIN.	202.
5. DUFRESNE EUGENE.	292.
6. CHAPUIS EMILE.	304.
7. NANTERNE ALPHONSE.	168 non élus
8. GUEBEY CHARLES.	306.
9. THÉVENOT LOUIS.	300.
10. CARRIER JEAN, tisserand.	316.
11. CARRIER JEAN, Popou.	327.
12. FOULAZ BENJAMIN.	255.
13. CHAPUIS JULIEN, Popou.	252.
14. CHEVRIER JOSEPH, feu François.	309.
15. BELLEGARDE FRANÇOIS, sur Châble.	313.
16. NICLOUD JEAN-MARIE, sur Châble.	294.

la fliche 93. Form. Eugène 16
Pelissier 68. Chemier 267
Baphoz 84

Liste républicaine de 1904 avec les résultats

d'Action Républicaine. Cette première réunion qui regroupe 20 personnes dont M. le Maire de Saint-Jeoire le Docteur Besson, a pour but de créer « une association de tous les francs et sincères républicains pour assurer le triomphe définitif des idées de la Révolution par une lutte loyale et efficace contre le parti réactionnaire ». Une commission de 9 membres est chargée d'élaborer un projet de statuts de la Société d'Action Républicaine. Ils seront définitivement adoptés en assemblée le 27 avril 1906. L'installation de la Société d'Action Républicaine de Saint-Jeoire a lieu le 20 mai 1906 en présence de M. Favre, député, M. le Dr Besson, maire, assistés du Conseil Municipal, du Comité provisoire de la Société, de la Fanfare, de la Société de gymnastique, des fonctionnaires de l'Etat et d'un grand nombre de citoyens républicains dont 85 signent immédiatement leur adhésion. Le 3 juin 1906 un Comité composé de 18 membres est élu. »



En-tête du Progrès du 9 octobre 1909, ADHS cote PER 295-4

Activités de la Société d'Action Républicaine

Le 14 juillet 1906 il est décidé l'acquisition de diverses brochures appelées à faire l'éducation civique des sociétaires.

Le 23 septembre 1906 l'œuvre de propagande républicaine commence par l'acquisition de 150 brochures « La vérité sur la séparation des Eglises et de l'Etat » et de 18 abonnements au « Progrès de la Haute-Savoie ».

Le 25 novembre 1906 la Société d'Action Républicaine de Saint-Jeoire se dote d'un emblème et inaugure son drapeau acheté par souscription. M. le Dr Besson, Maire, salue ce nouveau drapeau dans lequel « il voit l'emblème de la tolérance et de la fraternité ».

Le 2 décembre 1906 M. Lucien Nanterne au cours d'une réunion extraordinaire expose l'utilité et la nécessité de fonder une Caisse des Ecoles ou une Société du Sou des Ecoles Laïques, pour encourager, protéger et secourir les élèves des écoles publiques. Le principe est adopté à l'unanimité : une commission est chargée d'étudier cette question et d'élaborer des statuts qui seront adoptés le 10 février 1907.

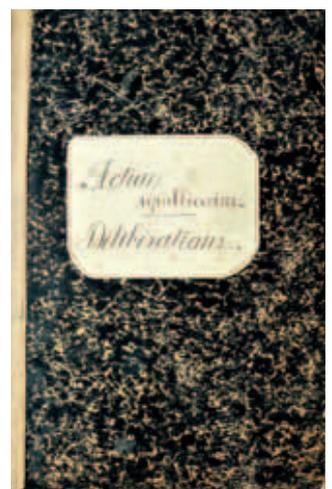
Le 1^{er} décembre 1908 la Société d'Action Républicaine de Saint-Jeoire adhère à la Fédération des Sociétés Républicaines du Faucigny et propose d'organiser la fête de la Fédération.

L'assemblée générale du 28 février 1909 charge quelques-uns de ses membres d'élaborer les statuts d'une Société de Secours Mutuels dans la commune qui groupera tous les citoyens de bonne volonté, sans distinction de parti.

Après quelques hésitations, le Comité décide dans sa réunion du 10 août 1909 d'organiser à Saint-Jeoire la fête annuelle de la Fédération des Sociétés Républicaines de l'arrondissement de Bonneville. Elle aura lieu le 3 octobre 1909 et une souscription sera organisée dans la commune pour en couvrir les frais. Cette manifestation a eu un grand succès.

Le 26 décembre 1909, « face aux menées réactionnaires entreprises contre l'école laïque », une nouvelle manifestation républicaine réunit 500 personnes à la mairie de Saint-Jeoire, venues assister à la conférence de M. Magnat, réputé très éloquent, sur le thème « l'Education et la Religion ».

Le cahier des délibérations de la Société d'Action Républicaine qui nous a été communiqué s'arrête à l'assemblée générale du 5 juillet 1914. Ses activités ont probablement repris après la guerre, comme en témoigne une lettre du 6 février 1921 adressée à M. Paris, secrétaire de l'Action Républicaine, trouvée dans ce même cahier.



Pierre Mercier

REMERCIEMENTS :

- M. Jean-Paul Droux détenteur du manuscrit cité
- M. Gérard Nanterne qui m'a communiqué la liste républicaine

Manifestation républicaine à Saint-Jeoire

Dimanche dernier a eu lieu, dans la coquette ville de Saint-Jeoire agréablement parée des couleurs nationales, la réunion annuelle des Sociétés républicaines du Faucigny.

Tous les nombreux Comités républicains de l'arrondissement de Bonneville avaient répondu à l'appel de l'Action républicaine de Saint-Jeoire. Aussi, dès le matin, les voitures garnies de drapeaux et les tramways amenaient-ils les délégués des cantons de Chamonix, Saint-Gervais, Sallanches, Cluses, La Roche, Samoëns, Viuz-en-Sallaz, Mieussy, Taninges et Bonneville.

A midi, sous un soleil resplendissant, un cortège se formait à la gare, et, précédé de la Fanfare, plus de 400 républicains parcouraient les rues de la cité pour se rendre au banquet démocratique qui avait lieu sur la place de la Mairie, sous la présidence de M. Cherdon, le sympathique maire de Saint-Jeoire.

A la table d'honneur, nous avons remarqué : MM. Favre, député ; Marraud, sous-préfet ; Magni, président de l'Action républicaine ; Morel-Frédel, président du conseil d'arrondissement ; Rey-Millet, conseiller général ; Dupraz, Carrier, Forestier, conseillers d'arrondissement ; Dr Besson, Charrière juge à Bonneville ; Gauthron inspecteur des forêts ; Désarnod maire de Samoëns ; Riondel juge de paix ; Perrier adjoint à Bonneville ; Bossonney maire de Chamonix ; Clavier maire de Marignier ; Vattoux maire de Pontchy ; Michaud président du Comité républicain de Cluses ; Passy président des Sociétés républicaines de Genève ; Nanterne, etc.

Lorsque le bon vin d'Ayse pétillait dans les verres, M. Cherdon, président de la fête, remercie les délégués de l'arrondissement, d'avoir répondu si nombreux à l'appel des républicains de Saint-Jeoire. Il remercie également M. Marraud, notre distingué sous-préfet ; M. Favre, le dévoué député ; les Maires de communes voisines et les membres des différentes Sociétés locales. Après avoir retracé l'œuvre républicaine et indiqué les réformes sociales attendues par la démocratie, il lève son verre à la République démocratique et sociale.

La fanfare joue alors la Marseillaise qui est écoutée debout par tous les assistants.

M. Magni remercie à son tour, par des paroles cordiales, tous ceux qui ont bien voulu venir assurer le succès de la fête.

Après avoir retracé le but poursuivi par la Fédération, il boit à la République et à l'union de tous les républicains.

M. Marraud, le sympathique sous-préfet de Bonneville, lui succède à la tribune. Il remercie les organisateurs du banquet de leur gracieuse invitation et se déclare heureux de voir autour de lui l'élite des républicains du Faucigny qui sont accourus de tous les points de l'arrondissement pour marquer le triomphe des idées républicaines. Installé depuis quelques mois seulement, l'orateur demande aux républicains de réserver leur appréciation sur leur nouveau sous-préfet et de le juger à ses actes qui seront toujours ceux d'un serviteur dévoué à la démocratie. Conseillant aux républicains qui l'écoutent de combattre la réaction, il leur demande de s'unir pour la prochaine bataille de 1910. Il termine en portant son toast à l'Action républicaine de Saint-Jeoire, à la Fédération républicaine du Faucigny et à M. Fallières, président de la République. Ce discours est couvert d'applaudissements.

M. Rey-Millet, conseiller général, vient à son tour dire tout le plaisir qu'il a de se trouver à cette fête républicaine. Rappelant que le canton de Saint-Jeoire a toujours été dévoué aux institutions républicaines, il lève son verre à la République et à l'entente cordiale de tous les républicains.

M. Passy, de Genève, rappelle l'œuvre des Fédérations républicaines qui, à Genève comme en Savoie, groupe toutes les bonnes volontés agissantes de la démocratie. Passant en revue les principaux problèmes de la politique actuelle il signale les agissements de la réaction et il obtient un véritable succès lorsque, comme libre-penseur, il préconise l'établissement d'un catéchisme laïque pour l'opposer au catéchisme religieux. Il termine en levant son verre à l'union de tous les groupes républicains de gauche.

Après plusieurs toasts très applaudis portés par M. le docteur Besson qui après avoir parlé en faveur du monopole de l'enseignement, salue les délégués de Cluses la blessée, M. Morel-Frédel, le vétéran de la démocratie faucignierande et M. Favre, le représentant actif de l'arrondissement, la parole est donnée au sympathique député du Faucigny qui monte à la tribune au milieu des ovations.

Pendant près d'une heure, notre ami Favre tient l'assemblée sous le charme de sa chaude parole. Reprenant, article par article, son programme de 1906, il démontre, très facilement, qu'il ne s'est jamais

trouvé en désaccord avec les promesses qu'il a faites aux républicains faucignierands. L'orateur est vivement applaudi, lorsque, pour terminer, il déclare qu'il espère que ses électeurs de 1906 voudront bien lui continuer leur confiance en 1910. C'est avec l'âme tranquille, et la conscience sereine, dit-il, qu'au printemps prochain, il va leur demander le renouvellement de son mandat de député.

Cette péroraison a obtenu le plus franc et le plus légitime succès, et c'est par acclamation que l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les membres de la Fédération des Sociétés républicaines du Faucigny, réunis à Saint-Jeoire, le 3 octobre 1909, remercient le citoyen Emile Favre, député, de la conviction profonde qui l'anime et qu'il met au service de la cause républicaine.

Approuvent le programme politique qu'il vient de développer et s'engagent à faire avec discipline et activité tous leurs efforts pour que la candidature de M. Favre triomphe aux élections législatives de 1910. »

En présence de cette marque de sympathie et de confiance donnée à M. Favre et malgré l'indiscipline des boudeurs dévoués à la politique de certains mauvais génies du Faucigny, tout nous fait donc espérer dès à présent, que M. Favre, fort de son passé, sera réélu à une forte majorité par tous les sincères républicains de Bonneville.

Après le banquet, la fête s'est continuée très joyeusement dans la soirée et c'est dans la plus franche cordialité que s'est terminée cette journée qui comptera dans l'histoire politique de Saint-Jeoire, du Faucigny et de la Savoie républicaine.

Au lendemain de la levée de crosse des évêques, à la veille des élections législatives, rien n'est plus rassurant que les manifestations politiques comme celle qui vient d'avoir lieu à Saint-Jeoire.

Que ce soit dans les cantons de Seyssel, d'Alby, de Cruseilles ou d'ailleurs, partout, dans nos fêtes républicaines, la puissance d'action de la République s'affirme toujours plus forte.

En dépit des prophéties attristées, notre Savoie républicaine sait partout, faire rejaillir l'éclat de ses idées ; le civisme des républicains, leur désir de justice sociale se détachent dans la pleine lumière d'un idéal de confiance républicaine et de solidarité démocratique.

Signé : *Démocrate*

Séjour à Fillinges des grands-parents maternels de Michel Rocard

Parler de Léon Favre et de son épouse Maria Riegler, grands-parents maternels de Michel Rocard, c'est d'abord évoquer le souvenir d'un couple d'instituteurs que de nombreux anciens Fillingeois ont connus : ceux qui ont fréquenté l'école de Juffly entre 1906 et 1911, et celle du chef-lieu entre 1911 et 1920. C'est évoquer aussi la deuxième génération d'instituteurs de la III^e République, issue au second degré d'un milieu rural qui n'a guère changé et dans lequel elle reste profondément ancrée. Ces instituteurs jouissent d'une considération certaine mais connaissent des conditions de vie toutefois besogneuses. Celles-ci les conduisent souvent à conclure de préférence des mariages dits plaisamment « pédagogiques ». C'est évoquer enfin deux périodes qu'on a pu opposer, celle d'avant 1914 qu'on a appelée, d'ailleurs un peu légèrement « la belle époque », et celle de la guerre de 1914-1918, tragique ô combien !

L'origine savoyarde de Léon Favre

Sans remonter très loin, nous trouvons à l'origine de la famille Favre un nommé Joseph, laboureur, né à Léaz, département de l'Ain. Celui-ci épouse Marie Pétetin, née à Fessy le 23 octobre 1814, et s'établit chez sa femme. Ils ont, entre autres enfants, Célestin Jean-Marie, né le 28 avril 1845 dans cette même commune chablaisienne. Devenu instituteur, Célestin épouse une collègue de travail, Péronne Mallinjoud, née à Gruffy le 17 août 1844. Le couple enseigne à Cervens où naît Léon François Favre, le 28 novembre 1876, puis à Menthonnex-en-Bornes où Célestin décède le 10 novembre 1897. Péronne occupe encore un poste à Pers-Jussy puis se retire à Doussard où elle meurt le 17 mars 1932.

Léon Favre passe son brevet élémentaire à Annecy en 1892, entre la même année à l'école normale de Bonneville, et obtient son brevet supérieur en 1895 à Annecy. Il est tout d'abord nommé instituteur stagiaire à Doussard (1896-1897), fait son service militaire du 1^{er} novembre 1897 à septembre 1898. A son retour de l'armée, il est nommé à Pers-Jussy (1898-1901), puis à Reignier (1901-1906) où il est titularisé en mai 1902.

L'origine alsacienne de Maria, l'épouse de Léon Favre

Maria Philomène Riegler est née le 29 juillet 1877 à Orbey (Haut-Rhin), de parents Alsaciens et protestants, venus en Haute-Savoie. Son père, Joseph Riegler, né à Niédernai (Bas-Rhin) le 3 janvier 1845, sort en juillet 1866 de l'école normale de Colmar, muni de son brevet élémentaire. Il occupe plusieurs postes d'instituteur en Alsace. Il demande sa mutation pour l'académie de Savoie à l'inspecteur d'académie de Belfort le 10 décembre 1881. Il réitère sa demande auprès de l'inspecteur d'académie de Savoie dans un courrier du 20 janvier 1882, « *pour avoir un poste d'instituteur dans le département de la Savoie* », car il veut revenir en France « *... pour ne point prolonger ce mal de pays qui mine l'existence d'un ancien instituteur muni du brevet français de capacité depuis notre annexion*¹ ». Il est nommé à Abondance le 25 janvier 1882, avec début des cours le 1^{er} février. Dans un courrier du 28 janvier 1882, il explique qu'il va régler les affaires de famille et le déménagement, et pense partir le 1^{er} février dans la matinée pour arriver le lendemain afin de commencer à enseigner le 3. Mais le voyage en plein hiver, avec une famille nombreuse (6 enfants âgés de 3 mois à 9 ans), « *a présenté des difficultés inconnues* », il arrive seulement le 3 février à Abondance, et n'a pu commencer son travail que le 4 février 1882. Il restera à Abondance jusqu'à fin octobre 1882. Il enseignera ensuite à Araches (1882-1885), puis à Onnion (1885-1886) et enfin à Peillonex, jusqu'à son décès le 18 août 1890, à l'âge de 45 ans. Il compte alors 25 années d'enseignement. Sa femme, Philomène Beudat née le 28 mars 1852 à Pfastatt dans le Haut-Rhin, est sans profession, trois enfants nés en Haute-Savoie ont agrandi la famille. Au décès de son mari, elle se trouve dans une situation de détresse avec ses enfants âgés de 2 à 18 ans, comme le précise un

1 - La guerre franco-prussienne de 1870-1871 s'est terminée par la défaite de la France, entraînant la perte de l'Alsace-Lorraine annexée par la Prusse.



rapport de l'inspecteur primaire : « *Mr Riegler décédé quelque temps avant d'avoir droit à une pension de retraite laissant à la charge de sa veuve sans fortune neuf enfants* ». Elle survit grâce aux secours de l'Etat et du département. En 1906, lorsque sa fille et son gendre Léon Favre sont nommés à l'école de Juffly, elle quitte Peillonex, pour occuper un logement dans la maison Déturche, au chef-lieu de Fillinges.

Les débuts d'une jeune institutrice

Maria Riegler suit les étapes ordinaires d'une candidate à l'enseignement primaire. Elle étudie à l'Ecole Primaire Supérieure de Bonneville, où elle obtient son brevet élémentaire le 26 juin 1893, et son certificat d'études supérieures en juillet 1894. Elle intègre l'année suivante l'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly (promotion 1895-1898). Son institutrice appuie son dossier d'admission en soulignant sa bonne moralité et sa motivation : « *Cette élève par son travail et sa conduite fait prévoir une bonne maîtresse. A ce titre, elle mériterait d'être admise, de plus la situation de sa famille la rend tout à fait digne d'intérêt* ». Après son Certificat d'Aptitude Pédagogique en avril 1902 et sa titularisation avec effet au 1^{er} janvier précédent, elle occupe successivement les postes de la Croisette (1898-1899), Pers-Jussy (1899-1900), Echenaz, hameau des Contamines-Montjoie (1900-1901), le Chaumet, hameau d'Evires (1901-1902). Son poste à Pers-Jussy lui permet de croiser le chemin, ou plutôt le regard du jeune instituteur Léon Favre.

Un mariage pédagogique

Le mariage de Léon Favre (26 ans) et de Maria Riegler (25 ans) a lieu à Reignier le 6 septembre 1902. Les mères des deux époux assistent à la cérémonie. Sont témoins de l'époux son cousin Jean Laimond, 28 ans, instituteur à Giez, et Charles Chessel, 26 ans, instituteur domicilié à Bernex. Sont témoins de

l'épouse son frère Alfred Riegler, 27 ans, comptable² à Thonon, et Jean Cusin, 35 ans, instituteur domicilié à Reignier. Le couple Favre-Riegler est allié ou ami de familles qui vont illustrer l'enseignement primaire haut-savoyard par leurs qualités professionnelles et leur dévouement aux œuvres scolaires et sociales. Maria a reçu son affectation à l'école de garçons de Reignier, les jeunes époux exercent leur profession côte à côte jusqu'au 30 septembre 1906. Durant ces quatre années, la naissance de deux enfants est venue enrichir leur foyer : celle de Georges, le 12 juillet 1903, et celle de Renée, le 23 mai 1904 qui épousera en 1929 le physicien Yves Rocard.

Léon et Maria Favre demandent leur mutation pour Fillinges où ils résideront pendant quatorze ans. Dans un premier temps, ils enseignent à l'école du hameau de Juffly du 1^{er} octobre 1906 au 28 février 1911. Dans un second temps, à leur demande, ils sont affectés aux deux classes de l'école de garçons du chef-lieu et en restent titulaires jusqu'au 30 septembre 1920. Mais le déclenchement de la guerre de 1914-1918 bouleverse la vie des Favre comme celle d'un grand nombre de familles françaises. Léon Favre est parmi les mobilisés de la première heure³. Maria prend un congé exceptionnel du 20 au 25 novembre 1916 pour profiter de la permission de Léon arrivé le 18 novembre 1916. Il ne reviendra ensuite auprès de sa famille à Fillinges qu'après sa démobilisation de la 3^e Cie du 1^{er} bataillon territorial de Chasseurs Alpains, d'Annecy, le 22 janvier 1919.

La période heureuse du séjour fillingeois (1906-1914)

Situé à mi-hauteur du flanc des Voirons, à 682 m d'altitude, le hameau de Juffly distribue ses maisons en arc de cercle autour de la bosse des Petits Bois. Les conditions de vie de ses cultivateurs sont assez rudes, la pente toujours présente, parfois forte. Mais le village bénéficie d'un bon ensoleillement et d'une vue exceptionnelle sur la basse vallée de l'Arve et les montagnes qui ferment l'horizon. L'école, dont la construction a été achevée vers 1887, est un véritable balcon.

L'école de garçons du chef-lieu, qui a plus d'un demi-siècle d'existence, comprend deux grandes classes, une cour de récréation et un potager au nord-ouest. Au sud-est s'étend une place assez vaste où se dressent en particulier l'église non encore pourvue de sa flèche, le presbytère, la maison forte et le vieux tilleul plusieurs fois centenaire, au feuillage imposant, entouré d'une margelle de pierre

2 - Après avoir été instituteur à Saint-Jeoire de 1895 à 1898, il est depuis 1902 comptable au Messenger Agricole à Thonon. En 1912, il envisage d'ouvrir une école privée en Seine et Oise.

3 - Date de mobilisation de Léon Favre : le 3 août 1914.

de dure et lisse. Au chef-lieu comme à Juffly, la vie s'écoule, active et heureuse, partagée entre la classe, la famille, le jardin et le secrétariat de mairie. Ces enfants grandissent, sensibles à tout ce qui les entoure. Un jour - c'était vers 1908 - une météorite traverse le ciel du sud au nord. Émerveillée, Renée suit sa trajectoire lumineuse et s'écrie tout à coup : « *la lune est tombée derrière les Voirons !...* ».

Léon Favre est décrit dans son dossier d'enseignant comme étant de constitution physique « assez forte », et de santé « satisfaisante ». Son livret militaire nous indique qu'il mesure 1,78 m, qu'il a des cheveux bruns, des yeux châains, ainsi que deux grains de beauté sur la joue droite. L'un de ses anciens élèves a confié à Lucien Bajulaz : « *Quand je vois une photographie de Michel Rocard, je suis saisi par sa ressemblance avec son grand-père : même nez, même taille...* ». Il y a bien des années déjà, plusieurs de ses anciens élèves : Jean Rigaud, hôtelier (1900-1950), Gustave Donche, clerc de notaire (1899-1989), Jean Callendrier (1904-1988), François Sermondadaz (1900-1989), ces deux derniers cultivateurs, évoquaient avec une émotion non feinte, ce jeune maître dynamique et apprécié. Tous ont jugé et même précisé : « *c'était un maître extraordinaire parce qu'il avait des méthodes originales...* ».

De leur côté, certains de ses anciens voisins ont rappelé que Léon Favre était un excellent jardinier et qu'il leur avait même appris à tailler les tomates dont la culture commençait à se répandre. Selon la coutume, Léon Favre, instituteur au chef-lieu, est chargé du secrétariat de mairie le 18 décembre 1911. Du fait de sa nouvelle fonction, mais surtout parce qu'il est « *ouvert aux idées larges et neuves* », comme l'écrit sa fille, il sympathise avec les « *républicains* » de Fillinges : le maire François Cheneval, François Gavillet, Alexandre Dubouloz, Eugène Montfort, François Mouthon, Louis Decroux (garde-champêtre), François Naville, Joseph Gave... C'est pourquoi il collabore volontiers à l'organisation de

la Fête Nationale du 14 juillet 1912. Il reçoit d'ailleurs des félicitations pour la décoration de la mairie, siège des festivités et notamment du banquet traditionnel.

Certes, les séquelles de la séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 se font encore sentir. Le curé Marullaz cherche une parade susceptible de retenir les hommes, et notamment les jeunes. Dès 1908, il fonde « la Fanfare des Enfants de Fillinges ». Le Progrès de la Haute-Savoie, hebdomadaire radical, engage une polémique avec lui, l'accuse de défendre « *des idées ennemies de la science et du progrès* ». Mais, enseignant et laïque, Léon Favre garde la réserve qui s'impose. Mme Rocard assure que ses parents sont restés « *en bons termes avec la cure* » et rappelle, amusée, que c'est l'abbé Desbiolles, vicaire, qui lui a appris à monter à bicyclette sur la place de l'église.

Les années douloureuses (1914-1920)

En l'absence de son mari, Mme Favre s'efforce de faire face à ses lourdes obligations d'institutrice, de secrétaire de mairie et de mère de famille. Lucien Bajulaz rappelle ce temps-là : « *j'ai six ans en 1917, je commence ma scolarité dans sa classe et conserve de cette période quelques souvenirs précis. De ma maîtresse d'abord : taille plutôt petite, mince, visage aux traits fins... L'hiver, elle porte un manteau de fourrure, objet de mon admiration... Un jour, quelques camarades et moi-même sommes debout autour de Mme Favre assise à son bureau. Nous commençons l'apprentissage d'une nouvelle récitation, « les pauvres gens » de Victor Hugo. Tout à coup, la maîtresse qui vient de lire le vers : « L'un s'appelle Guillaume et l'autre Madeleine », s'interrompt, le visage crispé. Alsacienne et patriote, elle ne peut entendre sans révolte ce prénom de « Guillaume » que porte le Kaiser, l'empereur du pays ennemi. Il faut corriger le poète. Le prénom de l'un d'entre nous fera l'affaire. Et nous apprenons : « L'un s'appelle Xavier et l'autre Madeleine »...* ».

Mais les difficultés surgissent de toute part. La suppléance de la « grande classe » n'est pas toujours assurée. Du fait de la guerre, les tâches administratives se sont alourdies et ne peuvent guère attendre. Elle est parfois obligée de confier la surveillance de sa classe à l'un de ses enfants ou de renvoyer les élèves. Comble de malchance, dans les dernières années, elle devient presque aveugle et sollicite des congés. Le maire le Dr Bonnefoy reçoit des plaintes de parents. Dans une lettre du 11 mars 1920, il rend compte de la situation à l'inspecteur d'académie et porte ce jugement final : « *l'école de garçons est en pleine déconfiture...* ». Il y a pire encore. Enfin libéré, Léon Favre rentre à Fillinges. Il reprend sa classe, mais pour très peu de



Ecole du chef-lieu de Fillinges

temps. Mis en congé maladie à partir du 11 novembre 1919 car sa santé est irrémédiablement compromise, il est hospitalisé dans une clinique de Meyzieu (Isère) où il meurt le 26 mai 1920, à 43 ans. Mme Favre occupe ensuite les postes de Lully et de Vétraz-Monthoux.

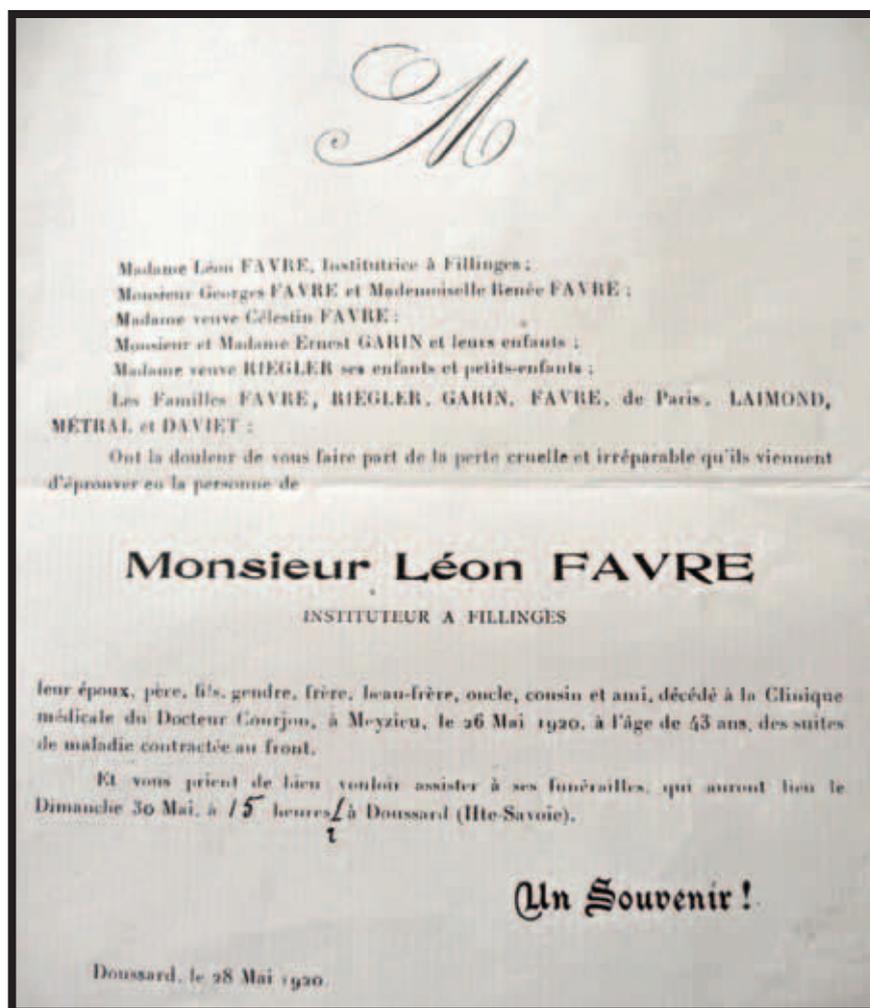
Sa collègue à l'école de Vétraz-Monthoux écrit le 8 janvier 1924 une lettre très émouvante à l'inspecteur d'académie, en s'excusant de sa démarche peu règlementaire ; « Mme Favre n'a aucune économie. La fatalité s'acharne après cette dame qui a dépensé jusqu'à son dernier sou pour faire soigner, dans une clinique, son mari mort si tragiquement... En ce moment, elle suit un traitement très coûteux pour essayer d'améliorer sa vue. Il est impossible de voir plus de détresse autour de soi, je suis journallement témoin de ses larmes ». Nostalgique, d'une santé fragilisée par les épreuves, elle est admise à la retraite avec effet au 1^{er} janvier 1924, et décède le 25 décembre 1925, à l'âge de 48 ans. Elle est inhumée à Mulhouse le 31 décembre suivant.



Renée Favre : une femme courageuse (1920-1930)

Au cours de ces années sombres, la personnalité de Renée s'est affirmée. Elle étudie au lycée de jeunes filles d'Annecy où elle obtient son Brevet Elémentaire le 11 octobre 1920 et son Brevet Supérieur le 12 juillet 1922. Sa directrice de lycée n'apprécie pas seulement sa gentillesse, elle découvre en cette jeune fille « d'un caractère sûr et droit, très éprouvée par la vie, une énergie physique et morale rare à son âge... ». Pour aider sa famille et permettre à son frère Georges d'achever ses

études d'ingénieur, elle sollicite un poste d'institutrice suppléante dès qu'elle a 18 ans accomplis. En 1922 et 1923, elle est notamment suppléante à Vétraz-Monthoux en remplacement de sa mère malade. Le 1^{er} octobre 1924, elle est nommée institutrice stagiaire à l'école des Vagnards, hameau de Marlioz. En présence du maire de la commune, M. Challansonnet, elle découvre son logement de 3 pièces, dresse l'inventaire du mobilier et du matériel de cette petite école. Elle dirige avec un succès remarqué l'école à classe unique de ce hameau. Seize élèves sont inscrits lors de l'inspection du 29 mai 1926. L'inspecteur est très satisfait, la classe est très proprement tenue, décorée avec goût, les registres sont à jour, les échantillons de travaux manuels témoignent de l'initiative de la maîtresse. Il formule son appréciation générale en fin de rapport ainsi : « Melle Favre s'intéresse beaucoup à sa classe et a beaucoup d'affection pour ses élèves sur qui elle a une très heureuse influence. L'enseignement est concret, précis, très entraînant. Les résultats constatés sont



Madame J. Favre a l'honneur de vous faire part du mariage de sa petite-fille Renée avec Monsieur Yves Rocard, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Docteur ès-sciences, Ingénieur à la Société Radiotechnique.

Madame A. Rocard, Madame L. Rocard, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petit-fils et fils Yves avec Mademoiselle Renée Favre.

La Cérémonie du Mariage aura lieu à Sèvres le Jeudi 24 Octobre 1929 dans la plus stricte intimité.

*Doussard (Haute Savoie)
2, Boulevard Washington, Suresnes*

*25, Rue de Fleurus. Paris
84, Rue Claude-Bernard. Paris
2, Boulevard Washington, Suresnes*

satisfaisants. Il est regrettable que Melle Favre ait encore échoué à la partie écrite du C.A.P. ». Elle obtient ce Certificat d'Aptitude Pédagogique, le 4 mai 1927 à l'unanimité de la commission, et est titularisée au 1^{er} janvier 1928, toujours en poste à Marlioz. Le 14 août 1928, elle demande un congé d'une année pour préparer le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les classes primaires des lycées et collèges. Melle Amieux, directrice de l'École Normale Supérieure de Sèvres lui a proposé un poste de surveillante qui va lui permettre de préparer ce concours, tout en suivant les cours de la section annexée à cette école. C'est sans doute à Sèvres, qu'elle fait la connaissance d'Yves Rocard un jeune et brillant physicien. Le 31 juillet 1929, elle refuse un poste au lycée de jeunes filles d'Annecy et annonce ses fiançailles. Leur mariage est célébré à Sèvres le 24 octobre 1929 et c'est à Courbevoie le 23 août 1930 que naît Michel Rocard.

Le temps des souvenirs

La vie parisienne a éloigné Renée de son pays natal, mais chaque fois qu'elle revient dans son chalet à Megève, elle ne manque pas de faire une halte au restaurant Rigaud au Pont de Fillings, là où elle a tissé des amitiés avec la famille de Jean et Joseph Rigaud qui avaient été les élèves de son père Léon Favre de 1910 à 1914. Avec Odette et Raymonde Rigaud elle évoqua plusieurs fois sa vie avec son mari Yves Rocard le grand physicien « *Il arrivait que je ne voyais pas mon mari pendant une semaine, disait-elle, il s'enfermait dans son bureau pour étudier ses équations* ».

Le 25 juillet 1995 elle écrit cette lettre à Raymonde : « *Chère madame, ce mot va vous surprendre mais je n'oublie pas avec quelle gentillesse vous nous avez reçu à déjeuner mon frère et moi il y a six ou huit ans. Nous allions tous deux chercher à Fillings où mon père et ma mère ont été les merveilleux instituteurs dont votre père Jean m'avait parlé d'une façon qui m'avait tellement touchée. C'est cela que nous cherchions. J'ai été, je vous le dis, heureuse il y a six ou huit ans de voir que vous aviez repris le café. J'espère que les choses ont bien marché et que vous y êtes encore. Enfin j'écris au hasard, j'ai maintenant quatre vingt onze ans, je range ma maison pour rentrer dans une maison de vieux !!! Comme bien d'autres ! Je trouve cette carte⁴, elle date de 1910 à 1914. C'est le dernier plaisir que je peux faire... mais ma vieillesse est soutenue par tout ce que j'ai pu faire. Je laisse neuf petits-fils et arrière-petits-fils, neuf garçons. L'aîné est astronome, le deuxième est à Polytechnique et tous les autres à la tête de leur classe... Espérons que cela continuera. J'aimerais avoir de bonnes nouvelles de toute votre famille et je n'ai jamais oublié Fillings et vous, et votre maman, et votre sœur.*

*Bien amicalement,
Renée Rocard.*

4 - La carte citée est la photo de classe insérée en fin de texte.

Mme Renée Rocard-Favre traduit avec bonheur le souvenir qu'elle garde de son enfance, dans une lettre qu'elle écrivait de Paris, le 14 mai 1972, au retour d'un séjour en Espagne : « ... J'étais là-bas avec mon frère Georges, et durant ces trois semaines, il ne s'est pas passé un jour sans que nous parlions de Fillinges... Nous avons eu, mon frère et moi, à Fillinges, une magnifique enfance dans ce beau pays... Mon père était un homme dont je garde un souvenir lumineux... Ma mère, elle, était si bonne. Bien sûr, la maladie et la mort les ont trouvés à Fillinges... mais cela n'efface pas les beaux jours d'avant-guerre... Je me souviens d'une Marguerite B., de Juffly, remarquablement intelligente, et aussi d'Ernest M. qui m'a souvent émue par son courage à venir à l'école. Dites-lui mon bon souvenir... Croyez à toute ma sympathie pour tout ce qui est savoyard, et fillingeois en particulier ».



Restaurant « chez Rigaud »
à droite, Renée Favre-Rocard et son frère Georges,
à gauche, Raymonde et Odette Rigaud

Le collectif des rédacteurs de Racines en Faucigny
M. Pessey-Magnifique, J. Rey-Millet, M-D. Gevaux

SOURCES :

- D'après Lucien Bajulaz, août 1991.
- ADHS : 1T825-1T629-1T630.

REMERCIEMENTS :

Michel Pessey-Magnifique remercie Raymonde et Odette Rigaud pour leurs témoignages et photos, Aimé Sermondadaz pour ses archives personnelles et son aide



Envoyée par Renée Favre épouse Rocard en 1995 à Raymonde Rigaud. Une classe du chef-lieu, entre 1911 et 1914 (instituteur M. ou Mme Favre). De bas en haut, et de gauche à droite : 1^{er} rang Musy (1^{er}), Rigaud (2^e), René Rey (3^e) - 2^e rang Georges Favre (5^e), Casay (8^e) - 3^e rang Bochaton (3^e), Georges Luginbühl (5^e) - 4^e rang Jean Rigaud (2^e), Vuarnet (4^e)

Pénurie alimentaire pendant la guerre de 1939-1945

Déjà pendant la guerre de 1914-18, il y avait eu pénurie alimentaire, en particulier de sucre, car les champs de betteraves sucrières étant situés dans le Nord et l'Est de la France avaient été envahis par les Allemands.

Début de la pénurie pendant la Seconde Guerre mondiale

Dès mai 1940, après l'invasion de la France, les cartes alimentaires sont arrivées : cartes pour le sucre, l'huile, le savon, etc. Celle pour le pain est arrivée plus tard, fin 1940. Ce rationnement s'expliquait surtout par le fait que les Allemands, ayant envahi la France, prenaient la nourriture pour leurs troupes et les habitants de l'Allemagne au détriment des Français. Les habitants des campagnes étaient privilégiés, car ils se sont adaptés en faisant plus de cultures et d'élevage, afin de pallier ce déficit alimentaire, et venir en aide aux gens des villes qui manquaient de tout.



Tickets de rationnement

Adaptation des pratiques agricoles et ménagères

Les cultivateurs de La Tour se sont donc mis à élever des cochons pour la viande, et des moutons, surtout pour la laine, que les femmes ont appris à filer.

Ils se sont mis à cultiver :

- du tabac qui était séché et coupé, mais ne valant pas le tabac « industriel », il était peu apprécié,
- du colza pour faire de l'huile,
- du chanvre pour faire des ficelles,
- du maïs pour faire la polenta et aussi pour nourrir les cochons,

- de l'orge : grillée, elle était utilisée pour remplacer le café introuvable, et concassée, elle servait de nourriture pour les cochons,
- des betteraves sucrières qui étaient moulues puis pressées pour récupérer le jus ; ce dernier était bouilli, donnant une espèce de mélasse ressemblant à du miel ou du sirop foncé, qui était bon dans du lait chaud ou de l'orge grillé, mais ne pouvait pas être utilisé pour faire des compotes ou confitures.



Marie Mottier en train de filer la laine de ses moutons dans le verger familial à La Tour

Les habitants de La Tour avaient appris à faire leurs pâtes, avec leur propre blé ; elles étaient un peu épaisses et bourratives, c'étaient des espèces de grosses nouilles à l'œuf. Vers la fin de la guerre, M. Thévenod, un habitant de Prévrière, hameau de Ville-en-Sallaz avait pu avoir un laminoir ; il passait dans les maisons pour faire les pâtes, des « fidés » (vermicelles fins) qui alors étaient bien appréciées. Ses clients l'appelaient le « patoli ».

Aide aux citoyens et aux prisonniers de guerre

Les gens des villes allaient chercher leurs compléments alimentaires dans les campagnes, à La Tour venaient des habitants d'Annemasse et même de Lyon. Ils achetaient des pommes de terre, des lapins, du beurre, des œufs, et tous les légumes possibles. Lors des échanges, on donnait une plaque de beurre de 250 g pour avoir un paquet de tabac.

Les gens de La Tour envoyaient des colis de nourriture à leurs cousins ou amis habitant en ville, mais les paquets étaient souvent « allégés » en cours de route... et arrivaient sans les saucissons ou autre aliment de valeur. Ceux qui avaient des fils prisonniers de guerre en Allemagne leur envoyaient aussi des colis de nourriture.

Jeanne Rey-Millet

SOURCES : Souvenirs de Joseph Mottier et sa sœur Marie Rey-Millet recueillis par Jeanne Rey-Millet

Nous remercions Annick Terra Vecchia pour les magnifiques aquarelles de Bonneville qu'elle a réalisées pour notre revue « Le Petit Colporteur » et Géraldine Périllat pour les informations apportées sur ces sites.

En couverture : Rue Décret

Entrée de la place par la rue Décret en venant de Genève au début du XX^e siècle, au temps où il y avait beaucoup de neige à Bonneville.

Ci-contre : Maison des Têtes

Détail de la Maison des Têtes - Figures grimaçantes des fenêtres du premier étage.

La façade de cette maison, une des plus originales des Pays de Savoie, est de style baroque, d'inspiration bavaroise ou autrichienne, du XVIII^e siècle. Elle a certainement été construite par Pierre Chauplannaz, maître-maçon, frère du propriétaire. Cette famille ayant exercé son art un peu partout en Europe, on peut penser que Pierre est parti travailler dans les pays germaniques et en a ramené le plan de cette façade.

Ci-contre : Le château

Château construit par les sirs de Faucigny dans la seconde partie du XIII^e siècle. Il est typique des constructions du temps de Pierre II de Savoie qu'on appelle les « carrés savoyards » formés d'un quadrilatère avec à chaque coin une tour dont la plus haute sert de donjon. A Bonneville, les tours de l'est ont disparu mais celles de l'ouest dominant encore la ville. C'est le seul château de ce type encore debout aujourd'hui en Pays de Savoie.

Dernière page de couverture :

Le Pont

Pont de l'Europe avec la pointe d'Andey en arrière-plan, point culminant de Bonneville.

Construit au XIX^e siècle, il a été baptisé en 1989 lors de la venue de Valéry Giscard d'Estaing à Bonneville au moment des élections européennes.

Le Petit Colporteur - Revue d'histoire locale
151, place du village - le Presbytère - 74130 Faucigny
<http://www.lepetitcolporteur.com/>

Directeur de la publication :
PESSEY-MAGNIFIQUE Michel
n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Avertissement : Les auteurs relatent des faits, écrits, rapports, etc. qui sont issus de la mémoire orale ou qu'ils trouvent dans les archives.

Site internet :

Webmaster Bernard Bocard
Ne manquez pas de visiter notre site internet
<http://www.lepetitcolporteur.com>



Réalisation et impression :

Imprimerie Uberti-Jourdan - 74130 Bonneville
Tél. 04 50 97 24 79



Avril 2014

Dépôt légal 1996 - 74130 Bonneville







A. T. ENRICH
Veroffin